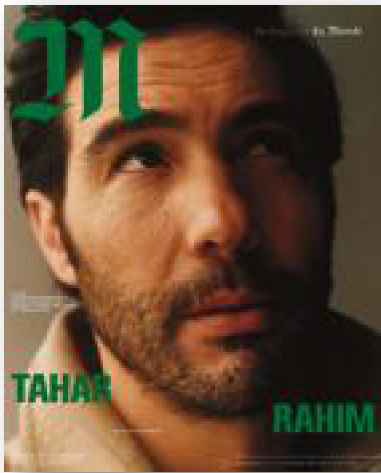
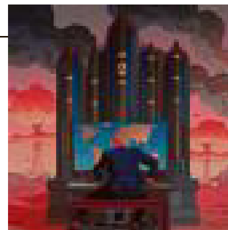


UNIQUEMENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, EN BELGIQUE ET AU LUXEMBOURG

MAGAZINE
TAHAR RAHIM, ACTEUR STUDIEUX

idées



« Les nouveaux habits de la dissuasion nucléaire »

Le Monde WEEK-END

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024 - 80E ANNÉE - Nº 24796 - **5,20 €** - FRANCE MÉTROPOLITAINE - WWW.LEMONDE.FR -

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

LR et macronistes au cœur des choix de Barnier

▸ Onze semaines après les législatives, le premier ministre a remis au chef de l'Etat, jeudi, une liste de 38 noms, prélude à l'annonce d'un gouvernement « avant dimanche »

▸ Cette composition, pas encore définitive, ferait la part belle à l'ex-majorité et comprendrait plusieurs figures des Républicains

▸ Cet alliage a rapidement été dénoncé par les oppositions comme étant non conforme aux résultats des urnes



Michel Barnier, à l'hôtel de Matignon, le 5 septembre. AMAURY CORNU/HANS LUCAS

ATTAL, DARMANIN, WAUQUIEZ : LA STRATÉGIE DE L'EXTÉRIEUR

Comme le maire du Havre, Edouard Philippe, ces prétendants à l'Elysée ne devraient pas figurer dans l'équipe gouvernementale, préférant jouer leurs cartes à l'Assemblée nationale

LA « BANDE DES QUATRE » QUI VEILLE SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Derrière les changements de ministres, un quatuor de hauts fonctionnaires, gardiens de la trajectoire budgétaire, maintient son influence

PAGES 10-11

Israël intensifie ses opérations contre le Hezbollah

AU LIBAN SUD, l'armée israélienne a mené, jeudi, sa campagne de bombardements la plus intense depuis le début des combats contre la milice chiite, en octobre 2023. Une illustration du *« déplacement du centre de gravité* [du conflit] *vers le nord »* annoncé, mercredi, par le ministre de la défense israélien, Yoav Gallant, dont les troupes se sont préparées à l'éventualité d'un conflit ouvert. Le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a promis à Israël un *« terrible châtiment »*, après l'attaque des bipeurs et talkies-walkies de ses combattants.

PAGES 4 ET 5

Etats-Unis
Pourquoi Kamala Harris peine à convaincre les syndicats
PAGE 15

Allemagne
Le Brandebourg, bastion du SPD, sous la menace de l'extrême droite
PAGES 8 ET 18

Syrie
Après la guerre, les femmes se retrouvent en première ligne
PAGE 6

Planète
Quel écologiste Barnier sera-t-il ?
PAGE 9

Economie
Coup dur pour les ports français
PAGE 17

Cinéma
Inoxtag, un mauvais procès ?
CHRONIQUE PAGE 31

ÉDITORIAL
VOITURE ÉLECTRIQUE : GARDER LA TRAJECTOIRE
PAGE 31



Théolleyre, maître de la chronique judiciaire



Maurice Garçon, au procès de René Hardy, en mai 1950. AGIP/BRIDGEMAN

DE LA FIN des années 1940 à 1989, des plus grands faits divers (Marie Besnard, Gaston Dominici, Pauline Dubuisson) aux procès de tortionnaires, comme celui de Klaus Barbie, le journaliste Jean-Marc Théolleyre a donné leurs lettres de noblesse aux comptes rendus de procès publiés par *Le Monde*, et porté haut cet exercice journalistique si particulier.

PAGES 20 À 22

Société
Les Français juifs et la tentation du départ

Depuis le 7 octobre 2023, 1660 citoyens ont décidé de faire leur alya. D'autres ont rejoint des collectifs contre l'antisémitisme

PAGE 14

Culture
Le théâtre privé met les actrices à l'honneur

A Paris, Isabelle Carré, Sandrine Bonnaire et Isabella Rossellini éclairent la saison, par une présence au service d'un répertoire exigeant et offensif

PAGE 23



Algérie 220 DA, **Allemagne** 4,70 €, **Andorre** 4,20 €, **Autriche** 4,40 €, **Belgique** 5,50 €, **Espagne** 4,10 €, **Grèce** 4,10 €, **Guadeloupe-Martinique** 3,90 €, **Italie** 4,10 €, **Luxembourg** 5,60 €, **Maroc** 30 DH, **Pays-Bas** 4,50 €, **Portugal cont.** 4,10 €, **La Réunion** 3,90 €, **Sénégal** 2 500 F CFA, **Suisse** 4,80 CHF, **Tunisie** 6,50 DT,

20 SET VEN

GUCCI

Défilé Femme
Collection Printemps-Été 2025
Vendredi 20 septembre 2024, 15h
Triennale Milano, Viale Alemagna 6



En direct sur gucci.com

Le Monde
SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024

CONFLIT HEZBOLLAH-ISRAËL



Des Libanais regardent, à Zawtar El-Charkiyé, un discours télévisé de Hassan Nasrallah, chef du Hezbollah, le 19 septembre. AMMAR AMMAR/AFP

Israël intensifie sa pression sur le Hezbollah

Sans franchir le pas d'une opération terrestre au Liban, l'armée israélienne se prépare à une guerre ouverte

JÉRUSALEM - *correspondant*

Sans préjuger de l'ampleur que prendra la riposte militaire du Hezbollah, qualifiée par anticipation de *« terrible »* jeudi 19 septembre par son chef, Hassan Nasrallah, après la vague d'explosions de bipeurs et de talkies-walkies mardi et mercredi – qui a fait 37 morts et quelque 3 000 blessés principalement dans les rangs du groupe armé libanais, mais aussi au sein de la population civile –, Israël se prépare à la possibilité d'une guerre ouverte au Liban.

Du premier ministre, Benyamin Nétanyahou, au ministre de la défense, Yoav Gallant, les dirigeants israéliens et les responsables militaires martèlent les termes d'une ligne directrice, selon laquelle un conflit de haute intensité avec le Hezbollah impliquant une opération terrestre au Liban est envisageable, et qu'un rien serait capable de le déclencher. *« La bascule pourrait être rapide »*, estime une source diplomatique occidentale. La veille, le ministre de la défense répétait que *« le centre de gravité* [du conflit] *se déplace vers le nord »*, avec pour conséquence d'y consacrer *« des forces, des ressources et de l'énergie »* employées jusqu'ici dans la bande Gaza.

Jeudi soir, à l'issue d'une journée marquée par une série de frappes aériennes ayant visé une centaine de sites de lancement de roquettes, le ministre de la défense assurait que les opérations militaires allaient *« continuer »*. Les jours précédents, des manœuvres simulant une invasion du territoire libanais avaient été menées vers la frontière, impliquant deux brigades. En réponse, le Hezbollah a aussi intensifié ses tirs vers Israël. Jeudi, deux soldats israéliens ont été tués.

LES PRÉPARATIFS EN VUE D'UN CONFLIT OUVERT ONT ÉTÉ MENÉS DU CÔTÉ DE L'ÉTAT HÉBREU AU COURS DE L'ÉTÉ, ET ONT CONNU UNE ACCÉLÉRATION EN SEPTEMBRE

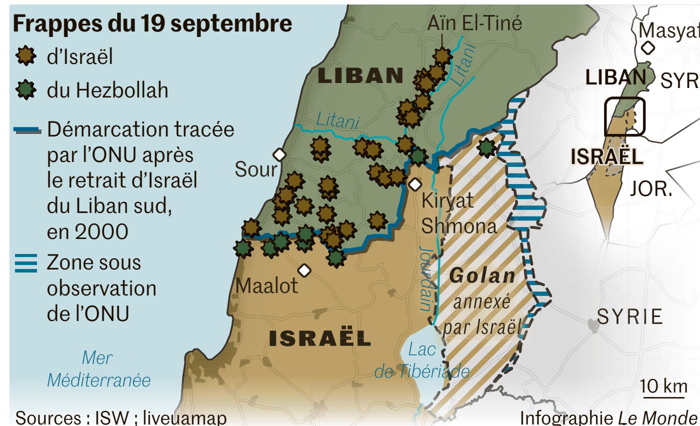
Alors qu'une longue série de tirs et de frappes par-delà la « ligne bleue » (frontière tracée par l'ONU entre le Liban et Israël) a installé les deux camps dans une guerre d'usure au lendemain de l'attaque du Hamas en territoire israélien, le 7 octobre 2023, les préparatifs en vue d'un conflit ouvert ont été menés du côté israélien au cours de l'été, et ont connu une accélération en septembre, notamment en termes de transferts de troupes. Lundi 16 septembre, *Le Monde* a ainsi rencontré un parachutiste récemment sorti de Gaza, après des mois d'opération. Avec d'autres éléments de la même brigade, ce dernier faisait une pause à Jérusalem avant de se rendre dans le nord d'Israël, en direction de son nouveau cantonnement près de la frontière.

« RECENTRAGE »

L'armée a annoncé mercredi avoir transféré toute la 98e division – dont fait partie la brigade parachutiste – dans le nord du pays. Au total, les observateurs estiment que trois quarts des effectifs qu'Israël devait extraire de Gaza pour les déplacer dans le nord de l'Etat hébreu, avant d'être en mesure de mener une opération au Liban, seraient déployés dans la zone frontalière, ou en passe de l'être. Dans le même temps, les opérations et les frappes aériennes se poursuivent dans la bande de Gaza.

La décision politique israélienne de transférer le « centre de gravité » vers le nord a pour objet de changer les termes du conflit en obtenant, par la force ou des négociations, l'instauration d'une zone tampon démilitarisée dans le sud du Liban. Ce « recentrage » n'est pas seulement militaire : l'attention portée au nord de l'Etat Hébreu est aussi une façon de détourner celle de l'opinion israélienne à l'égard des otages encore détenus à Gaza par le Hamas, faisant s'éloigner les derniers espoirs d'un accord de cessation des hostilités avec le mouvement islamiste et d'un échange entre otages et prisonniers palestiniens. Il entend aussi mettre l'accent sur le sort des quelque 80 000 Israéliens qui, face à la montée des tensions, ont dû quitter les villes et villages du nord du pays.

Mais, en dépit des déclarations israéliennes promettant *« de dégrader l'infrastructure de l'organisation terroriste du Hezbollah ainsi que ses capacités »*, des interrogations persistent sur l'objectif stratégique final de l'Etat hébreu. Sima Shine, ex-spécialiste du dossier de l'Iran et de ses alliés au sein du Mossad (service de renseignement extérieur israélien), aujourd'hui chercheuse à l'Institut pour les études de sécurité nationale de l'université de Tel-Aviv, juge qu'en dépit de l'aspect *« très spectaculaire et très sophistiqué de l'opération* [de mardi et mercredi], *celle-ci ne change rien à la situation stratégique. Israël ne veut pas, en réalité, d'une guerre qui aurait des effets destructeurs immenses pour les deux camps. Cela fait déjà un an que nous sommes en guerre, et le pays est épuisé. Si ce conflit nous est imposé, en revanche, ce serait différent »*.



Dans ce contexte, la réplique attendue du Hezbollah a potentiellement le pouvoir de mettre le feu aux poudres, même si aucun des deux camps ne le souhaite. *« La balle est dans le camp du Hezbollah. Ce n'est pas nous qui avons commencé cette guerre, on ne le dira jamais assez. S'ils veulent la terminer, c'est maintenant. Mais nous n'avons pas peur d'une escalade si c'est pour mettre fin à cette situation »*, analyse Yaakov Amidror, ex-responsable du Conseil national de sécurité, proche des cercles sécuritaires israéliens.

Dans l'immédiat, aucune décision de déclencher un conflit plus large n'a été annoncée par le premier ministre. L'armée israélienne a toutefois intensifié ses frappes aériennes au cours de l'été, visant à la fois des sites de lancement de roquettes et de missiles, ou des responsables de la chaîne de commandement. Le 8 septembre, une opération aéroportée de forces spéciales israéliennes en Syrie, visant des installations souterraines près de Masyaf, a été menée avec succès. Les commandos s'étaient frayé un chemin jusque dans les installations souterraines hors de portée des bombardements, et y avaient détruit des sites de production de drones et de missiles guidés. L'intervention était destinée à couper une route importante de réapprovisionnement en armes du Hezbollah.

RÉSEAU DE TUNNELS

Dans ce contexte de tensions croissantes, l'opération du déclenchement des explosifs des bipeurs et talkies-walkies ne constituerait pas un élément d'escalade conçu comme tel. Une source diplomatique occidentale estime au contraire qu'elle a été précipitée : *« Ce système complexe avait été conçu pour accompagner le début d'une guerre, afin de désorganiser le Hezbollah au moment de l'entrée de troupes israéliennes sur le territoire libanais. Mais il a fallu tirer cette cartouche parce qu'ils* [les Israéliens] *se sont aperçus que leur système était sur le point d'être détecté. »* Bassem Mroue, journaliste d'Associated Press au Liban, cite sur X une de ses sources libanaises, qui mentionne une série d'incidents ayant poussé des *« membres du Hezbollah à envoyer leurs bipeurs chez des réparateurs, parce qu'ils ne fonctionnaient pas correctement ; par exemple, ils ne recevaient pas de signaux »*.

Une source sécuritaire israélienne spécialiste du Hezbollah et de son armement estime par ailleurs que le chaos produit par les explosions de bipeurs et de talkies-walkies *« n'est pas en mesure de remettre en cause profondément la capacité du Hezbollah à mener des frappes en direction du territoire israélien »*.

Mais des inconnues subsistent : quelle est l'ampleur réelle du réseau de tunnels et de souterrains que le Hezbollah, depuis des années, a construit dans plusieurs régions, aussi bien dans le sud du Liban que dans diverses parties du pays, afin d'y stocker les missiles et roquettes de son arsenal, et y installer des bunkers ? Certains de ces tunnels sont creusés en profondeur, dans la roche, pour échapper aux bombardements, et une campagne de frappes massives ne peut espérer venir à bout de l'arsenal qui menace d'infliger à la fois des pertes humaines et des destructions d'infrastructures en Israël.

Reste que l'épisode des bipeurs garde un potentiel d'étincelle, et le calibrage de la réponse du Hezbollah est donc crucial. Selon Sima Shine : *« Il faut qu'ils réfléchissent de façon très minutieuse à la façon dont ils veulent répliquer. Ils vont vouloir mener une forme d'action spectaculaire, mais ils doivent prendre en considération le fait qu'Israël est désormais prêt à une guerre ouverte. »* ■

JEAN-PHILIPPE RÉMY

Le chef du Hezbollah promet « l'enfer » à Israël en cas d'invasion du Liban

Hassan Nasrallah a reconnu que l'attaque des bipeurs et des talkies-walkies a porté un « coup sévère » à la formation

BEYROUTH - *correspondante*

Le chef du Hezbollah n'a pas cherché à minimiser le revers qu'a infligé Israël à sa formation, mais il en a contesté la portée stratégique, jeudi 19 septembre. Au lendemain d'une série d'explosions d'appareils de transmission du parti chiite libanais, qui ont fait, en deux jours, 37 morts et près de 3000 blessés, dont une majorité de combattants et d'employés issus de ses rangs, ainsi que des civils, Hassan Nasrallah a reconnu *« un coup sévère et sans précédent dans l'histoire de la résistance, du Liban et du conflit avec Israël »*, dans un discours retransmis en direct à la télévision, jeudi en fin d'après-midi

En réponse à ce *« massacre »* et à cette *« violation de toutes les lignes rouges »*, qui peuvent constituer une *« déclaration de guerre »*, Hassan Nasrallah a promis qu'Israël allait recevoir *« un terrible châtiment et une juste rétribution, là où il s'y attend et là où il ne s'y attend pas »*. Au même moment, des chasseurs israéliens narguaient les habitants de Beyrouth, encore sous le choc des attaques, en franchissant le mur du son au-dessus du territoire libanais, et une campagne de bombardements était lancée au Liban sud et dans la plaine de la Bekaa, la plus intense menée par l'armée israélienne depuis le début des combats avec le Hezbollah, en octobre 2023.

Ces intimidations et les menaces de guerre proférées par des responsables israéliens pour amener le Hezbollah à cesser ses attaques contre Israël, en soutien à la bande de Gaza, semblent sans effet sur le discours du leader chiite. *« Quels que soient les sacrifices, les conséquences, quoi qu'il puisse arriver, nous ne cesserons pas notre soutien à Gaza et le front du Liban avec Israël ne s'arrêtera pas avant la fin de l'agression à Gaza »*, a affirmé Hassan Nasrallah, présentant ce soutien comme la principale forme de résistance à Israël, qui cherche à *« séparer le front libanais de celui de Gaza »*.

Autocritique et justification

Après avoir salué la solidarité manifestée par les Libanais envers les victimes des attaques de mardi et mercredi, et loué l'esprit de résistance de ses partisans, le chef du Hezbollah a livré un exposé de cette faille sécuritaire sans précédent, dans un mélange d'autocritique et de justification. Il s'adressait autant à ses détracteurs qu'à ses partisans, dont la confiance dans le mouvement a été ébranlée. Pour la politologue spécialiste du Hezbollah Chiara Calabrese, *« la légitimité du Hezbollah s'est beaucoup construite, au sein de sa base, sur le sentiment qu'il est le seul parti à même de la protéger. Sa responsabilité est engagée. Ces attaques ont laissé l'impression qu'Israël, par son avantage technologique énorme, peut tout faire sans que le Hezbollah ne le voie »*.

> LE CHEF DU HEZBOLLAH A ASSURÉ QUE LE PARTI CHIITE SAURAIT TIRER LES LEÇONS DE CET ÉCHEC ET « PASSER CE TEST LA TÊTE HAUTE »

« L'ennemi voulait tuer pas moins de 5000 personnes en deux minutes », a commencé Hassan Nasrallah, avant d'ajouter : *« Leur objectif n'a pas été atteint. »* Selon lui, des appareils n'ont pas explosé et beaucoup de victimes ont des blessures légères, même s'il a reconnu qu'un certain nombre d'entre elles étaient blessées aux yeux. Il a assuré que les cadres et les commandants du Hezbollah étaient indemnes, ne possédant pas de matériel piraté. Les appareils en question étaient surtout détenus par des employés civils du Hezbollah, a aussi assuré auprès de l'agence Associated Press l'expert libanais Kassem Kassir, proche du Hezbollah, minimisant l'impact des attaques sur l'appareil militaire.

« Un piège, un gouffre »

Le Hezbollah a ouvert une enquête. Son chef a assuré que le parti chiite saurait tirer les leçons de cet échec et *« passer ce test la tête haute »*. *« L'ennemi sait que ce qu'il a fait n'ébranle ni notre organisation, ni notre force, ni notre détermination. Au contraire, cela nous renforce davantage »*, a-t-il assuré. Pour les analystes, la formation devrait être capable de se réorganiser rapidement sur le plan militaire, mais l'impact psychologique de l'attaque pourrait perdurer.

Onze mois d'affrontements entre le parti chiite et l'armée israélienne, qui ont fait plus de 600 morts au Liban – dont quelque 450 combattants – et 100 000 déplacés, ont éprouvé les rangs du Hezbollah et la population du Liban sud. Bien qu'aucune issue ne se profile, Hassan Nasrallah a donné peu de crédit au *« scénario d'une guerre totale »*, agité par des responsables israéliens, afin d'assurer le retour en sécurité des quelque 60 000 déplacés israéliens, l'estimant *« exagéré »*. *« Aucune escalade militaire, aucun meurtre, aucun assassinat et aucune guerre totale ne ramèneront vos colons et vos habitants à la frontière*, a-t-il insisté. (...) *Le seul moyen* [de le faire] *est d'arrêter la guerre à Gaza. »*

Une invasion du Liban sud par Israël afin d'établir une zone tampon à la frontière se transformerait en *« un piège, un gouffre et un enfer »*, a encore promis Hassan Nasrallah, invoquant l'histoire du mouvement chiite qui a chassé Israël du Liban sud en 2000. Le chef du Hezbollah l'a même appelée de ses vœux. Alors que sa formation souffre de la supériorité d'Israël dans le ciel et en matière technologique, il s'est dit convaincu de pouvoir mener, au sol, une bataille à armes égales, grâce à la connaissance du terrain et au réseau d'infrastructures – notamment de tunnels – que le Hezbollah a développé depuis le retrait israélien. ■

HÉLÈNE SALLON

> « L'ENNEMI VOULAIT TUER PAS MOINS DE 5 000 PERSONNES EN DEUX MINUTES. LEUR OBJECTIF N'A PAS ÉTÉ ATTEINT »
> HASSAN NASRALLAH
> chef du Hezbollah



Des migrants tentent de pénétrer dans l'enclave espagnole de Ceuta, près de Fnideq, dans le nord du Maroc, le 15 septembre. AFP

L'enclave de Ceuta sous la pression des migrants marocains

Les tentatives de franchissement de la frontière concernent surtout des ressortissants du royaume, alors qu'il s'agissait jusque-là de Subsahariens

FNIDEQ (MAROC) - *envoyé spécial*

La situation est exceptionnelle. Depuis mercredi 11 septembre, environ 4000 Marocains – dont près de 150 mineurs – soupçonnés d'avoir voulu entrer illégalement dans l'enclave espagnole de Ceuta ont été arrêtés ou refoulés, selon une source sécuritaire, alors que des messages circulant sur les réseaux sociaux appelaient à rejoindre ce territoire dimanche 15 septembre.

Si les forces de l'ordre ont repoussé ce jour-là des centaines de personnes massées près de la frontière, la plupart ont été arrêtées avant, dans les villes environnantes de M'diq, Tétouan ou Tanger, indiquent des militants associatifs. Officiellement, personne n'a réussi à passer du côté espagnol, mais, d'après des témoignages, une vingtaine d'individus venus de la ville d'El-Jadida, à 500 kilomètres au sud, y seraient parvenus.

La présence importante de citoyens marocains interroge, alors que ces tentatives de passage en force impliquaient jusqu'à présent des personnes originaires d'Afrique subsaharienne. Les 17 et 18 mai 2021, entre 8 000 et 12 000 Marocains, selon les estimations, étaient entrés à Ceuta sur fond de crise diplomatique entre Rabat et Madrid ; le Maroc reprochait alors à l'Espagne l'accueil sur son sol du chef des indépendantistes sahraouis, Brahim Ghali, pour y être soigné. *« Mais ces départs avaient bénéficié de la complicité tacite des autorités marocaines »*, avance le chercheur Ali Zoubeidi, spécialisé dans les questions migratoires, qui mène une étude sur place.

Selon lui, l'épisode du 15 septembre n'a rien de comparable : *« Ce n'est plus la clandestinité par petits groupes, parfois avec l'aide de passeurs, comme les Marocains avaient l'habitude de le faire, mais une mobilisation massive et une confrontation ouverte avec les forces de l'ordre. »*

Bien qu'il ne soit pas nouveau, l'usage des réseaux sociaux apparaît plus central que jamais dans la planification de ces tentatives de franchissement. Des communautés entières s'organisent ainsi, par ville ou par quartier, au travers de groupes WhatsApp ou Facebook.

L'influence de TikTok, où les candidats à l'émigration documentent leur expérience, est jugée considérable par de nombreux observateurs. Abondamment cité dans la presse espagnole, l'exemple de Chaimae El Grini illustre tout le poids de ce réseau social très populaire au Maroc. Postée le 21 août sur son compte personnel, la photo de cette Marocaine de 19 ans compte déjà plus de 4 millions de vues. Originaire de Martil, à 35 kilomètres au sud de Ceuta, elle y apparaît tout sourire en combinaison de plongée, cheveux mouillés et le pouce levé, après une traversée à la nage de cinq heures à l'issue de laquelle elle a rejoint l'enclave.

D'autres n'ont pas eu sa chance. L'Observatoire du Nord pour les droits humains évalue à une quarantaine le nombre de Marocains partis de Fnideq et de Belyounech, les deux communes limitrophes de Ceuta, qui sont morts ou disparus en Méditerranée depuis le début de l'année.

Accès à la côte bouclés

La reprise des relations entre Rabat et Madrid, en avril 2022, avait laissé augurer une baisse des arrivées irrégulières à Ceuta. Ce fut le cas en 2023, mais la tendance s'est inversée depuis. Entre le 1er janvier et le 15 juillet, le nombre d'entrées illégales a augmenté de 143 % par rapport à la même période un an auparavant. Au cours du seul mois d'août, le ministère marocain de l'intérieur dit avoir déjoué plus de 11 000 passages en force à la frontière.

A Fnideq, la route qui mène vers l'Espagne est désormais quadrillée par la police et les forces auxiliaires, tandis que les accès à la côte sont bouclés. Le poste-frontière a rouvert, mais ce sont toute la localité et ses environs qui restent sous surveillance, alors que la date d'une nouvelle tentative massive de franchissement a été fixée au lundi 30 septembre, à en croire les réseaux sociaux. *« La situation économique est très difficile, de plus en plus de Marocains vont essayer de passer de l'autre côté »*, estime Jamila, une étudiante en biologie à Tétouan, en visite à Fnideq.

> Le récit officiel, qualifiant le royaume de « puissance économique régionale », semble buter sur la réalité

En 2019, la fermeture du passage de Bab Sebta, qui servait au transit de produits détaxés en provenance de Ceuta avant qu'ils ne s'écoulent dans tout le Maroc, avait entraîné le départ de milliers de familles. Des plans de reconversion ont depuis été proposés aux « femmes mulets » qui transportaient les marchandises sur leur dos, mais l'économie locale ne s'est pas remise de l'arrêt de la contrebande, qui représentait chaque année entre 6 milliards et 8 milliards de dirhams (entre 550 et 730 millions d'euros), selon les douanes marocaines.

Coûte que coûte, depuis trente ans, les migrants essaient de traverser la frontière et cela fait bien longtemps que la population de Fnideq, dont une partie vit à quelques mètres de la barrière de sécurité, s'est habituée à eux. Mais les associations qui observent ce phénomène reconnaissent que leur profil a changé. Les femmes et les jeunes sont plus nombreux, tout comme les mineurs non accompagnés. Rachid, qui enseigne dans la région, se souvient qu'en 2021 l'un de ses élèves, âgé de 17 ans, n'avait pas reparu en classe pendant un mois. *« Quand il est revenu, il m'a expliqué qu'il avait réussi à rejoindre Ceuta, mais qu'il avait fini par être refoulé. Il se promettait d'y retourner. »*

L'âge des candidats à l'exil est aujourd'hui bien plus précoce, et ce sont maintenant des garçons de 13, 14 ou 15 ans qui tenteraient de rejoindre l'Espagne. Malgré l'opposition des autorités de Ceuta, le Tribunal suprême (la plus haute instance judiciaire espagnole) a confirmé en janvier l'illégalité de leur renvoi au Maroc. *« Les familles les plus vulnérables le savent et certaines poussent leurs enfants à partir »*, observe Ali Zoubeidi.

La tentative de franchissement du 15 septembre a fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse marocaine, les journaux l'interprétant comme la conséquence de l'échec des politiques publiques pour relancer l'économie. Des réussites existent pourtant, comme dans le cas de l'industrie automobile, très présente autour de Tanger. Et la célébration, il y a trois semaines, des 25 ans de règne de Mohammed VI à Tétouan et à M'diq, une station balnéaire où le roi a ses habitudes, avait figure de symbole dans un territoire, le Rif, ignoré par Hassan II.

Détresse de la jeunesse

Mais le récit officiel, qualifiant le royaume de *« puissance économique régionale »* et célébrant ses *« infrastructures de classe mondiale »*, semble buter sur la réalité : la détresse de la jeunesse, pas seulement dans le nord du pays mais partout dans le royaume, où 1,5 million de jeunes, âgés de 15 à 24 ans, n'ont pas d'emploi, et ne sont ni en études ni en formation.

Les chiffres des départs clandestins vers l'Espagne sont à cet égard éloquents. Selon la Commission espagnole pour les réfugiés, les ressortissants marocains représentaient un quart des arrivées illégales à la frontière sud de l'Espagne en 2023 ; à Melilla (l'autre enclave espagnole, plus à l'est), neuf entrées sur dix ; à Ceuta, un tiers des demandes de protection internationale ; sur la côte andalouse, la première nationalité ; sur les îles Canaries, la deuxième. Autant de statistiques corroborées par l'agence européenne Frontex et par un récent sondage du réseau de recherche Arab Barometer, qui indiquait en août que 53 % des Marocains souhaitant émigrer se disent prêts à le faire sans papiers. ■

ALEXANDRE AUBLANC

Le Monde
SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024

Après la guerre, les Syriennes en première ligne

CARNETS DE SYRIE 6|7 De nombreuses femmes se retrouvent seules aux commandes de leur foyer

REPORTAGE

Son histoire, Yasmine (comme les autres témoins cités, elle n'a pas souhaité communiquer son nom et son prénom a été modifié) la raconte avec pudeur, en taisant certains détails. *« Mon mari m'a quittée sans divorce, il y a douze ans. La guerre l'avait changé »*, dit cette femme de 52 ans, vêtue entièrement de noir, du voile au long manteau zippé. Son regard perçant et pétillant témoigne de sa force de caractère. Mais ses cernes noirs et son corps frêle racontent une vie d'épreuves. Elle ne dit pas ce qu'il est advenu de son mari depuis 2012. Cette année-là, leur quartier, le square de la Lune (« Douwar Al-Qamar » en arabe), situé entre le marché aux poissons et la porte Nesrine de la vieille ville d'Alep, est tombé aux mains des rebelles.

Ce quartier, aux petites maisons sans charme ni confort, était surtout connu pour ses prostituées et ses dealeurs. Les hommes, des ouvriers et petits commerçants sunnites, ont été nombreux à rejoindre la rébellion. Les vendeurs de drogue, rejoints par des femmes et des enfants, ont continué à écouler leurs produits sous l'un des arbres du secteur, tandis que les combattants truffaient d'armes et de vivres les caves des maisons et les galeries creusées dans la colline bordant le quartier.

Yasmine s'est débrouillée seule, avec ses quatre filles et ses deux garçons. *« On n'a reçu aucune aide, ni d'un côté ni de l'autre, car mon fils était à l'armée »*, assure-t-elle. Il est mort au combat. Elle a caché le second, pour que les rebelles ne l'enrôlent pas. Sans broncher, elle a essuyé les insultes de l'un et de l'autre camp quand elle franchissait les barrages pour rendre visite à sa mère, dans un quartier resté aux mains des forces gouvernementales.

Un terrain vague s'étend sur l'emplacement de son ancien logement. L'immeuble a été bombardé en 2014. Yasmine s'est installée dans une maison dont le propriétaire lui a laissé les clés. Lorsque le quartier a été repris par les troupes du gouvernement, en 2016, plus aucun homme ne restait. Tous ont été tués ou sont partis vers l'enclave rebelle d'Idlib, dans le nord-ouest de la Syrie, et en Turquie. Laissé à l'abandon par les autorités, le quartier est retombé dans la misère, la drogue et la prostitution.

« On voit des enfants qui sont à fond dans la drogue, des petits de 7 ans qui sniffent de l'essence. Il y a une fillette de 9 ans qui a déjà eu des relations sexuelles, des histoires de petites filles violées et agressées la nuit, et même de garçons abusés sexuellement. On a trois filles de 15 ans qui sont déjà mariées. Un enfant a reçu un coup de couteau au visage parce qu'il a salué une camarade de classe dans la rue », énumère Soumaya Hallak, qui dirige l'association 1-2-3 Hope Love Life for Peace, qui vient en aide aux familles du quartier.

Plus d'autonomie

Yasmine a quitté le square de la Lune il y a quatre ans. L'un de ses gendres lui a trouvé un appartement dans son immeuble, dans un autre quartier. Elle y vit avec ses deux plus jeunes filles. *« Je suis brisée, avec tout ce qu'il y a à payer, mais, en même temps, je me sens assez forte pour gérer les choses. Je suis seule mais entourée. Et j'ai le sentiment d'avoir le contrôle sur ma vie »*, confie-t-elle.

Avec la crise économique, les problèmes s'accumulent. Elle a perdu son emploi d'assistante médicale. Depuis, les dettes d'électricité s'amoncellent, et le propriétaire veut doubler le loyer. Elle a dû vendre une partie de l'or de sa dot pour payer 5 millions de livres syriennes (soit 300 euros) afin de faire sortir son fils de prison. *« Personne ne nous soutient. Les mentalités restent les mêmes »*, déplore Yasmine. Les seules aides qu'elle reçoit viennent de l'association 1-2-3 Hope Love Life for Peace. Les séances de soutien psychologique et de méditation l'apaisent. *« J'ai arrêté de boire du café et de fumer des cigarettes à la chaîne »*, dit-elle avec humour.

Avec la guerre, les femmes syriennes ont gagné en autonomie, quand elles n'ont pas pris les commandes de la famille. *« Ce sont les femmes qui, aujourd'hui, tiennent le foyer, car les hommes sont morts, ont été enrôlés ou se sont exilés. Elles ont gagné en pouvoir. Mais n'allez pas croire que l'attitude de la société vis-à-vis d'elles a changé à 180 degrés. Les mauvaises manières sont revenues, seulement un peu moins qu'avant »*, observe Nabil Antaki, qui a créé Les Maristes bleus, à Alep, une association chrétienne active dans le soutien aux femmes et enfants défavorisés.



Soumaya Hallak, de l'association 1-2-3 Hope Love Life for Peace, anime un atelier de chant, à Alep (Syrie), à l'été 2024. « LE MONDE »

Rares sont les Syriennes qui ne travaillent pas. Elles occupent les emplois qui leur sont traditionnellement réservés, dans l'éducation, la santé, la couture et l'agriculture, mais aussi des emplois auparavant dévolus aux hommes, dans la restauration et les services. Elles revendiquent une plus grande place au sein de leur ménage. *« On vit dans une société conservatrice, qui a tenu les femmes à l'écart de la prise de décision. On leur a imposé d'être seulement des mères. Elles commencent à se libérer et à exprimer ce qu'elles veulent. D'abord l'estime de soi et l'écoute »*, analyse Sonia, une quadragénaire de l'est d'Alep.

Elle participe, ce soir-là, avec une vingtaine d'Alépines, au groupe de parole de l'association Espace du ciel. *« Du fait de la guerre, on a dû commencer à travailler, à jouer un rôle plus important dans la société et à se réaliser dans la vie. Et cela, à un âge où l'on croit que tout est terminé car, à l'approche de la cinquantaine, quand les enfants sont partis, on a l'impression de ne plus avoir aucun rôle »*, abonde Khadija, une Alépine de 46 ans, dont vingt-quatre de mariage.

La domination masculine a néanmoins encore de beaux restes. Les familles et les clans gardent les femmes seules sous bonne surveillance. *« Les femmes assument de plus en plus leur autonomie mais, même seules, beaucoup ne se sentent pas libres, à cause du regard des voisins et de la société. Elles conservent des habitudes très traditionnelles, même très conservatrices, et continuent à faire les mêmes choses qu'avant : la cuisine, le ménage, l'éducation des enfants »*, nuance une assistante sociale de Damas.

Hausse des violences conjugales

Cette dernière observe une hausse des violences conjugales au sein des couples, du fait des traumatismes de la guerre et des difficultés liées à la crise économique. *« Les problèmes d'argent sont souvent à l'origine des violences et des divorces. Il est devenu normal de divorcer en Syrie, ce qui n'était pas le cas avant la guerre »*, ajoute-t-elle.

> **« Je suis brisée, avec tout ce qu'il y a à payer, mais, en même temps, je me sens assez forte »**
> YASMINE
> habitante d'Alep

A 27 ans, Samia se reconstruit, seule avec sa fille de 1 an et demi, dans un rez-de-chaussée sombre de Doueïla, en banlieue de Damas. Elancée, dans une longue robe rouge à fleurs, la jeune femme druze revit, après six ans de violences conjugales. Originaire de Deraa, dans le sud du pays, elle est arrivée dans la capitale syrienne avec ses parents, en 2014. Elle a épousé l'année suivante un druze originaire de Souweïda.

« Au début, il buvait un peu, raconte Samia. *Après trois mois au chômage, il a commencé à boire beaucoup. Quand il était saoul, il me frappait, les enfants aussi. Il est devenu accro à la drogue. Je faisais tout ce que je pouvais pour garder les enfants loin de lui. Je ne me sentais jamais en sécurité. »* Le point de rupture survient en février 2023. *« Il faisait froid. Il m'a frappé et mise dehors avec les enfants, sans manteaux. Je me suis réfugiée chez mes parents*, poursuit-elle. *Ils m'ont poussée à retourner auprès de lui. Ils ne m'ont pas du tout soutenue pour le divorce. A partir de là, j'ai perdu tout contrôle sur moi-même, je cassais tout à la maison. »*

Deux mois plus tard, Samia s'est réfugiée, avec ses enfants, au couvent des sœurs du Bon Pasteur, dans la vieille ville de Damas, où elle a reçu un soutien psychologique et social. *« Ils m'ont aidée à trouver ma voie. Ils ont aussi aidé mon fils, qui avait beaucoup de difficultés à l'école et souffrait d'accès de violence »*, dit-elle. Elle a accepté que le garçon, âgé de 8 ans, aille vivre chez ses grands-parents paternels. Elle gagne sa vie en faisant des soins de manucure et de pédicure à domicile. *« Ce n'est pas facile de vivre seule. La famille me fait beaucoup de remarques. Mais, je me sens forte, je dois l'être pour avancer, pour moi et aussi pour les enfants »*, conclut Samia, aujourd'hui en instance de divorce. ■

LE MONDE

Prochain article *A Homs, la moisson amère des paysans*

A l'attention de nos lecteurs

Les « carnets de Syrie » sont une série de reportages réalisés à l'été 2024. Pour des raisons de sécurité, certaines des personnes citées s'expriment sous un pseudonyme. Pour ces mêmes raisons, le nom des auteurs de ces reportages n'est pas mentionné.

Au Royaume-Uni, les cadeaux au couple Starmer font polémique

En cinq ans, le premier ministre travailliste et son épouse auraient accepté des dons pour une valeur record de 100 000 livres sterling

LONDRES - *correspondante*

Deux mois et demi après l'arrivée du Labour au pouvoir, un léger parfum de scandale flotte déjà sur Downing Street. Le *Sunday Times* a révélé il y a quelques jours que le premier ministre britannique, Keir Starmer, n'avait pas déclaré à temps (sous vingt-huit jours), contrairement aux règles parlementaires, des dons à sa femme, Victoria Starmer, d'une valeur de 5 000 livres sterling (5 950 euros). Ces sommes, versées par Waheed Alli, un généreux donateur du Parti travailliste quand il était chef de l'opposition, ont surtout servi à acheter des vêtements.

Très discrète jusqu'à ces derniers mois, Victoria Starmer, 51 ans, une avocate de formation travaillant pour l'hôpital public britannique, le NHS, s'est retrouvée brusquement sous la lumière des projecteurs au printemps, durant la campagne des élections législatives. Les médias ont raconté son goût pour les courses de chevaux et les *midi dress* – les robes à mi-mollet, l'uniforme des Britanniques chics. Le 5 juillet, jour de son entrée à Downing Street aux bras de son mari, après l'éclatante victoire du Labour aux élections, elle portait une robe écarlate de la marque britannique Me + Em à 275 livres sterling. Lors de la réception à Buckingham en l'honneur de l'empereur du Japon puis lors de son premier voyage à Washington, pour le sommet de l'OTAN, elle arborait deux robes immaculées d'une autre marque britannique, Needle & Thread.

Keir Starmer s'est défendu, lundi 16 septembre, soulignant qu'il y avait une *« énorme différence entre une déclaration* [tardive de dons] *et de la corruption »*. Sa femme n'est pas seule en cause : le dirigeant a lui aussi reçu de Waheed Alli, un membre de la Chambre des lords, des dons d'une valeur de 20 000 livres pour se loger, 16 000 livres ayant été dépensés en costumes et 2 400 livres en lunettes.

Budget d'austérité

A ces versements, qui ont été déclarés dans les temps au Parlement, et sont intervenus pour la plupart avant que M. Starmer n'entre à Downing Street, s'ajoutent de multiples autres dons (provenant de la Premier League ou de sociétés hôtelières), dont 4 000 livres de billets pour le concert de Taylor Swift ou des entrées aux matchs de football (Keir Starmer est un fan du club d'Arsenal).

Le *Guardian* a fait les comptes : depuis 2019, le chef de file des travaillistes a accepté des cadeaux pour une valeur record de 100 000 livres sterling. *« Tous les députés acceptent des dons »*, s'est justifié Keir Starmer, lundi, ajoutant que, pour des raisons de sécurité, il ne pouvait plus aller dans les tribunes des stades comme n'importe quel autre spectateur et devait accepter des invitations (dans les loges VIP) pour pouvoir assister aux matchs. Il a pour l'instant exclu de refuser ces dons à l'avenir.

L'occasion est trop belle pour les élus tory, qui cherchent toute occasion de mettre le nouveau dirigeant en difficulté. Ils ont réclamé une enquête au Parlement – qui leur a été refusée, tandis que les médias conservateurs (*Daily Mail*, *The Sun* et *The Daily Telegraph*) multiplient les titres sur le « Frockgate », oubliant au passage les excès passés de Boris Johnson. Pendant qu'il occupait Downing Street, l'ex-dirigeant avait notamment accepté de donateurs tory un chèque de 52 000 livres pour rafraîchir son logement de fonction du 10 Downing Street avec du papier peint de luxe et un autre de 15 000 livres sterling pour la location d'une villa de rêve sur l'île Moustique, prisée des stars et des milliardaires.

Certes, le premier ministre et sa femme n'ont pas de budget spécifique pour s'habiller. Mais, avec un salaire de dirigeant de 166 000 livres par an, Keir Starmer dispose de moyens suffisants pour acheter des vêtements.

Même si les dons ont finalement tous été déclarés et les règles de transparence du Parlement respectées, ce goût de Keir Starmer pour les cadeaux commence à poser un problème au Labour. Le dirigeant passe pour être hypocrite, lui qui n'a cessé, quand il était chef de l'opposition, de dénoncer la *« corruption »* des gouvernements conservateurs et accusait Rishi Sunak d'être *« déconnecté »* des Britanniques.

Le « Frockgate » arrive à un mauvais moment, alors que M. Starmer a prévenu ses concitoyens qu'un budget d'austérité les attend à l'automne et qu'il s'apprête à priver onze millions de retraités de leur allocation énergie. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

L'Ukraine redoute un hiver rude, marqué par des coupures d'électricité

La concentration des frappes russes sur les infrastructures énergétiques oblige les habitants à limiter leur consommation et à improviser

KIEV - *correspondant*

Le sujet revient de plus en plus régulièrement dans les discussions à mesure que les jours perdent en lumière et en degrés en Ukraine. Alors que neuf vagues de frappes russes massives sur les infrastructures énergétiques du pays ont provoqué d'importantes coupures de courant depuis le mois de mars, la population s'inquiète de l'hiver à venir et de ses températures négatives, lors de la hausse des besoins en électricité.

Jeudi 19 septembre, le directeur de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a tenu des propos particulièrement alarmants pour les prochains mois. *« Le système énergétique ukrainien a survécu aux deux derniers hivers* (...), *mais cet hiver sera, de loin, son test le plus sévère à ce jour »,* a prévenu Fatih Birol à Bruxelles, lors d'une conférence de presse présentant le dernier rapport de l'agence sur la sécurité énergétique du pays en guerre. Au-delà d'un état des lieux préoccupant, le document intitulé « Ukraine's Energy Security and the Coming Winter » présente dix recommandations d'urgence pour répondre aux besoins énergétiques du pays dans les prochains mois. L'AIE insiste sur l'importance de sécuriser et de fortifier le plus possible les infrastructures critiques du pays. Elle appelle aussi les partenaires de Kiev à *« accélérer »* les livraisons d'équipements et de pièces détachées pour les réparations. En outre, l'agence signale l'importance pour le système énergétique de se concentrer sur la décentralisation de l'approvisionnement en électricité en se procurant des générateurs diesel, des petites centrales de production combinée de chaleur et d'électricité au gaz, des centrales solaires photovoltaïques...

« Important déficit »

La présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, qui devait rencontrer vendredi à Kiev le président ukrainien Volodymyr Zelensky, a présenté un plan d'assistance énergétique de l'Union européenne d'un montant de 160 millions d'euros, dont une partie servira à réparer des installations énergétiques endommagées couvrant 15 % des besoins de consommation.

Jeudi, un rapport tout aussi alarmant a été présenté par la Mission de surveillance des droits de l'homme des Nations unies en Ukraine. *« Alors que les autorités ukrainiennes, les compagnies d'énergie et les agences humanitaires et de reconstruction déploient d'immenses efforts pour éviter une crise humanitaire, l'Ukraine sera confrontée à un important déficit d'électricité en hiver, avec des coupures de courant quotidiennes pendant les mois froids, privant les civils de l'électricité dont ils ont besoin pour alimenter les maisons, faire fonctionner les pompes à eau et permettre aux enfants d'étudier en ligne,* affirme le document. *Certaines régions pourraient être privées de chauffage. »*

Des Ukrainiens achètent des batteries de voiture et des convertisseurs d'énergie pour leurs appareils électroménagers

Importations des pays voisins

Alors que la demande en électricité en Ukraine pourrait grimper jusqu'à 18,5 gigawatts (GW) au pic de l'hiver, l'Agence internationale de l'énergie observe un manque de 6 GW dans ses capacités de production, soit *« l'équivalent de la consommation du Danemark lors d'un pic de consommation »*. Les experts interrogés dans le rapport des Nations unies estiment en outre que les coupures de courant pourraient durer *« de quatre heures à dix-huit heures par jour »*, en fonction des températures et de l'avancée des travaux de réparation sur les centrales. Une estimation qui ne prend pas en compte l'hypothèse de nouvelles frappes russes sur les infrastructures. *« Toute nouvelle attaque, qui entraînera des pannes plus durables, pourrait avoir des conséquences catastrophiques »*, prévient Danielle Bell, cheffe de la Mission des Nations unies.

L'Ukraine n'a cessé de perdre ses capacités de production en énergie depuis le début de l'invasion russe déclenchée en février 2022. Certaines infrastructures se trouvent désormais sous le contrôle de l'armée russe, quand d'autres ont été endommagées ou détruites dans des bombardements. Au cours de l'hiver 2022-2023, plusieurs frappes coordonnées avaient provoqué des coupures d'électricité, de chauffage et d'approvisionnement en eau pour des millions de civils. Le temps

Les experts estiment que les coupures de courant pourraient durer « de quatre heures à dix-huit heures par jour »

que la Russie renouvelle son stock de missiles, les Ukrainiens étaient parvenus à passer la saison suivante sans coupures de courant massives grâce aux travaux de réparation sur les réseaux de distribution et aux importations d'électricité des pays européens voisins.

Mais les neuf vagues de frappes de missiles et de drones russes entre mars et août de cette année ont été d'une tout autre ampleur, en raison de leur concentration sur les capacités de production du pays. Au mois de juin, selon le rapport des Nations unies, 73 % des unités de production d'énergie thermique avaient été mises hors service.

Des coupures de courant par roulements ont été imposées par l'opérateur énergétique Ukrenergo dès le printemps afin de répartir les besoins en énergie. Depuis, les autorités de Kiev appellent la population à limiter la consommation d'électricité, tandis que les Ukrainiens improvisent. Les coupures affectent en effet l'ensemble de la vie quotidienne, entre les ascenseurs qui ne fonctionnent plus, l'impossibilité de conserver des aliments au frais ou d'avoir une connexion Internet stable. La majorité des magasins de Kiev disposent désormais de générateurs.

« Beaucoup de gens commencent à s'organiser », assure Oleksandr Deliukov, analyste au sein d'un institut de sondage de Kiev et membre de plusieurs réseaux de discussion où des Ukrainiens partagent des *« bons plans »* pour avoir de l'électricité. Résidant dans un quartier central, lui a acheté deux batteries de voiture et un convertisseur d'énergie pour alimenter les appareils électroménagers de son petit appartement.

« Aliments à cuisson rapide »

Les foyers les plus modestes ne peuvent se permettre ce genre d'achats. Natalya Volynska, 42 ans, habitante de la capitale, explique ainsi n'avoir pu acheter que trois petites batteries externes, dont l'une sert à alimenter son routeur pour assurer une connexion Internet. *« Je fais autant de réserves que possible de divers aliments secs, comme les nouilles chinoises à cuisson rapide, afin de pouvoir les cuire à la vapeur pendant les courtes périodes où il y a du courant »,* expliquait-elle fin août, alors que la capitale était encore soumise à d'importantes coupures de courant. Ces derniers jours, les coupures de courant ont été levées à Kiev.

« Si les choses s'aggravent » durant l'hiver, Natalya Volynska évoque le projet de rejoindre sa famille à Lviv, les responsables de la copropriété de son appartement de Kiev lui ayant assuré qu'il n'y aurait ni chauffage ni eau en cas de coupure de courant dans les prochains mois. En attendant, Natalya prévoit de porter les vêtements les plus chauds possibles chez elle : *« Des leggins et des pulls tricotés... Pour l'éclairage, j'ai des lampes USB et des guirlandes de Noël. »* ■

THOMAS D'ISTRIA

Le Monde
SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024

En Allemagne, l'AfD menace un bastion de gauche

A la veille d'élections dans le Brandebourg, l'extrême droite et les sociaux-démocrates sont au coude-à-coude

REPORTAGE

OBERKRÄMER, SCHWANTE (BRANDEBOURG) - *envoyée spéciale*

Devant la coquette maison en briques se trouve un parterre bien entretenu de fleurs et de bibelots. A l'arrière dépasse le clocher d'une église en travaux. C'est dans ce décor bucolique qu'a brièvement existé le Parti social-démocrate est-allemand, quelques jours avant la chute du Mur. Le 7 octobre 1989, lors d'une réunion tenue secrète afin de déjouer les mouchards de la Stasi, fut fondé le « SPD d'Allemagne de l'Est » à l'initiative d'une poignée de dissidents, dans le presbytère du village de Schwante, à une heure au nord de Berlin, dans le Brandebourg. L'éphémère parti fut rapidement absorbé par son grand frère ouest-allemand. Et la maison transformée en appartements de location, faute de pasteur disponible. Sur le côté, une plaque commémore l'événement.

Depuis la réunification, le Brandebourg est le seul Land resté sans discontinuer dans les mains du SPD. L'un des seuls, aussi, où le parti a été incarné par des figures est-allemandes, quand tant d'autres ont été confiés à des personnalités venues de l'Ouest.

Natif du Brandebourg, Dietmar Woidke, un agronome de 62 ans qui dirige depuis 2013 ce Land entourant Berlin, bénéficie d'une cote de popularité à faire pâlir d'envie le chancelier (SPD) Olaf Scholz. *« C'est l'un des nôtres »*, résume Karl-Dietmar Plenz, le boulanger de Schwante, dont la famille est installée ici *« depuis 1877 »*, rappelle l'enseigne.

Pourtant, comme en Thuringe ou en Saxe, les sondages y annoncent un score historique du parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD) lors des élections régionales qui se tiennent dimanche 22 septembre – proche des 30 %, bien que l'écart avec le SPD se soit réduit ces derniers jours. Même à Schwante, lieu emblématique, l'AfD progresse tranquillement à chaque scrutin. Aux élections européennes de juin, le parti a réalisé un score deux fois plus élevé que celui du SPD.

Dans ce village, les affiches bleues de la formation d'extrême droite sont placardées tous les 50 mètres avec des slogans simples que les enfants du coin répètent innocemment. *« Il est temps »*, intime l'une d'elles. *« L'Allemagne, mais normale »*, promet une autre. *« La voiture prend de la vitesse »*, résume avec satisfaction Thomas Kay, ex-employé d'une succursale de la Bundesbank à Berlin, devenu militant de l'AfD.

> **« Ça fait longtemps que le SPD s'est coupé de sa base, c'est parti en vrille depuis Schröder »**
> WOLFGANG
> habitant de Schwante

« Tout augmente »

L'enjeu de ce scrutin régional dépasse le Brandebourg : une victoire de l'extrême droite dans ce bastion social-démocrate, dimanche, serait une claque pour Olaf Scholz, déjà affaibli par les querelles au sein de sa coalition. Même s'il est presque impossible que l'AfD parvienne localement à former un gouvernement.

« Les gens sont mécontents, tout augmente », grommelle Wolfgang, un octogénaire en débardeur qui regarde passer les voitures depuis sa fenêtre, à côté du presbytère. Il se souvient de la fondation du SPD, en 1989. *« Ils n'avaient pas un rond…*, soupire-t-il avant de faire une pause. *L'Est est toujours à la traîne de l'Ouest. »* Un peu plus loin, un ouvrier travaille sur le chantier de l'église. Il raconte avoir rompu avec le SPD après les réformes Hartz qui ont libéralisé le marché du travail, entre 2003 et 2005, sous le chancelier Gerhard Schröder. *« Ça fait longtemps que le SPD s'est coupé de sa base, c'est parti en vrille depuis Schröder »*, ajoute-t-il en tirant sur sa cigarette.

Comme d'autres, il ne cache pas une certaine nostalgie de la RDA, qui *« n'était pas si mal qu'on le dit »*. La chute du Mur n'a pas laissé que de bons souvenirs. *« Les usines ont fermé du jour au lendemain, plongeant des familles entières dans un sentiment d'insécurité »*, raconte Wolfgang Geppert, le maire d'Oberkrämer, commune de rattachement de Schwante. *« Les lois Hartz ont alimenté un sentiment de colonisation par l'Ouest*, complète l'historien Thorsten Holzhauser. *Elles ont détruit en partie la foi que les gens avaient dans la social-démocratie. »*



Affiches de l'AfD et de l'Alliance Sahra Wagenknecht (BSW), à Schwante (Brandebourg), le 18 septembre. MARIA STURM POUR « LE MONDE »

Vingt ans après, la situation économique et sociale du Brandebourg, et de la circonscription de Schwante en particulier, n'a pourtant plus grand-chose à voir. Le taux de chômage y est aujourd'hui inférieur à la moyenne du pays, et plutôt moins élevé que dans les cantons voisins. Dans une Allemagne en récession, l'économie du Land continue de croître, avec quelques belles prises récentes, comme l'installation d'une usine Tesla dans le sud du Brandebourg, il y a quatre ans.

Les statistiques montrent aussi que le nombre de réfugiés y est très inférieur à celui constaté dans les régions de l'Ouest. Mais la question du droit d'asile monopolise ici les conversations, à défaut d'y faire vraiment débat : quasiment tous les candidats défendent la fermeture des frontières et l'accélération des expulsions. La grande inquiétude demeure toutefois celle des prix de l'énergie, qui ont augmenté de près de 50 % depuis 2020, principalement à cause de l'embargo sur le gaz russe décrété à la suite de l'invasion de l'Ukraine, dont l'économie allemande était très dépendante.

Discours « pro-paix »

« C'est impossible de comprendre la politique énergétique du gouvernement », s'agace le boulanger Karl-Dietmar Plenz, dont la facture d'électricité a flambé depuis deux ans, et qui se désespère de voir *« les retraités acheter du pain en tranche au supermarché parce que c'est moins cher »*. Embarrassé par le sujet de la guerre, il incrimine les écologistes *« idéologues »* qui ont fait pousser des éoliennes partout dans le Brandebourg, produisant de l'électricité *« chère et intermittente »*. *« On continue d'importer du gaz russe via l'Inde et par d'autres canaux*, grince Thomas Kay, qui s'amuse de voir le discours de l'AfD repris par ses rivaux. *Cette politique énergétique est dangereuse pour l'Allemagne en tant que site industriel ; on voit de nombreuses entreprises qui se délocalisent. Et franchement, est-ce que c'est mieux d'importer du gaz de schiste américain ? »*

Le sujet est d'autant plus sensible que la Russie suscite ici des sentiments paradoxaux. *« L'Allemagne de l'Ouest a davantage peur des Russes que nous, qui avons plus de mal à les considérer comme nos ennemis ; nous avons grandi à côté d'eux »*, poursuit Karl-Dietmar Plenz, qui n'a pas oublié le récit fait par sa mère des exactions des soldats russes après-guerre. *« Nous avons toujours été entre l'Ouest et l'Est »* rappelle Andreas Noack, candidat local du SPD, qui dit comprendre les sentiments *« ambivalents »* des électeurs. *« Les gens pensent que si on dépense trop d'argent dans le réarmement, cela manquera à l'éducation, à la sécurité sociale, à l'innovation… »*

Presque tous les candidats qui passent à Schwante ont adopté un discours « pro-paix » un peu vague, hostile aux livraisons d'armes à l'Ukraine. La nouvelle venue de la gauche, Sahra Wagenknecht, en a fait son leitmotiv. Et même le SPD local a dévié de la ligne du parti. *« Le gouvernement doit montrer clairement qu'il fait tout pour que cette terrible guerre prenne fin le plus vite possible et qu'une solution diplomatique soit trouvée »*, a déclaré, en août, Dietmar Woidke, au quotidien *Tagesspiegel*.

L'impopularité de la coalition au pouvoir est telle que M. Woidke a demandé au chancelier Olaf Scholz, pourtant élu de Potsdam, la capitale du Brandebourg, de se tenir à distance pendant la campagne. Le candidat a fait disparaître toute référence à Berlin de ses affiches, centrées sur le Brandebourg. Avec une certaine efficacité. La dame qui occupe le presbytère de Schwante n'est pas une sympathisante, prévient-elle en faisant son jardin. Mais cette fois encore, parce qu'elle apprécie Dietmar Woidke, elle votera pour le SPD. ■

ELSA CONESA

Russie : le procès en catimini des trois avocats de Navalny

Les défenseurs du principal opposant à Poutine, mort en février, sont jugés pour « extrémisme », à Pétouchki, une ville paisible, et à huis clos

PÉTOUCHKI (RUSSIE) - *envoyé spécial*

Dans l'imaginaire russe, Pétouchki est l'utopique destination du roman autobiographique de Venedikt Erofeïev, l'auteur soviétique errant en train, tout en se livrant à des monologues enivrés sur l'histoire, la philosophie et la politique. Aujourd'hui, la petite cité au nord-est de Moscou offre une tout autre plongée dans l'absurde, celle du procès de trois des avocats d'Alexeï Navalny. Les poursuites judiciaires contre Alexeï Liptser, Igor Sergounine et Vadim Kobzev, arrêtés en octobre 2023, ont commencé quatre mois avant le décès du plus célèbre des opposants au Kremlin de Vladimir Poutine, mystérieusement mort en prison, le 16 février. Il purgeait plusieurs lourdes peines, dont une de dix-neuf ans d'emprisonnement pour « extrémisme », le même chef d'inculpation désormais retenu contre les prévenus. Ils encourent jusqu'à six ans de prison.

Avant d'être envoyé en camp pénitentiaire dans le Grand Nord russe, Alexeï Navalny avait été longtemps emprisonné dans la région de Vladimir. C'est dans cette même campagne, à 125 kilomètres de Moscou, que sont désormais jugés dans la plus grande discrétion les trois avocats. Au milieu des forêts, Pétouchki, petite ville sans charme, mais paisible, de moins de 15 000 habitants concentrés sur leur quotidien est la *« destination parfaite pour un procès presque caché… »*, ironise l'une des rares journalistes russes qui, le 12 septembre, a pu assister au début de la première audience.

Sur demande du procureur, la juge a décidé que la suite du procès se tiendrait à huis clos. La presse, comme le public, a donc dû quitter la salle. Depuis, rien ne filtre du petit tribunal régional, terne bâtiment décrépi sur deux niveaux, entouré de sapins et de bouleaux, au bout de la rue Lénine, juste après l'unique feu tricolore de la ville.

« Personne ne sait pourquoi la justice a décidé de tenir le procès à Pétouchki. Et nous avons protesté contre le huis clos. Nous voulons une justice transparente ! », confie Andreï Orlov, l'un des avocats d'Alexeï Liptser, le plus jeune des trois prévenus. Rencontré devant le tribunal, jeudi 19 septembre, juste avant le troisième jour du procès, il se veut très prudent. Comme ses confrères, le huis clos lui interdit de dévoiler publiquement ce qui se dit et se passe dans la salle d'audience.

« Nous croyons en la justice »

Hormis *Le Monde*, aucun autre média, russe ou étranger, n'a fait cette fois-là le déplacement à Pétouchki. Même l'entrée dans le hall d'accueil du tribunal est interdite à la presse. Autour, les forces de sécurité sont nombreuses et bien visibles. Plus ou moins discrets, dans leur voiture, des agents en civil veillent pareillement. *« Tout cela pour la sécurité de qui ? »*, ironise-t-on à l'entrée du tribunal.

> **Alexeï Liptser, Igor Sergounine et Vadim Kobzev encourent jusqu'à six ans de prison**

« Nous sommes là par solidarité professionnelle. Nos collègues faisaient auprès de Navalny leur travail d'avocat. Ce ne sont pas des extrémistes. C'est notre devoir de les défendre », insiste Roustam Jane, autre avocat des avocats. Comme ses confrères, il ne cache pas sa crainte de voir se prolonger les effets de « matriochka judiciaire » : le leader de l'opposition a été poursuivi pour extrémisme ; ses défenseurs le sont à leur tour ; la chaîne pourrait se poursuivre.

C'est la première fois que des avocats sont accusés d'extrémisme dans le cadre de leur travail. Depuis 2022, plusieurs défenseurs de prisonniers politiques ont préféré quitter la Russie pour éviter d'être incarcérés. *« Mais nous croyons en la justice »*, assurent Andreï Orlov et Roustam Jane qui, eux, n'ont jamais travaillé directement avec Alexeï Navalny.

Parallèlement, à Moscou, de semblables poursuites visent aussi la presse. Antonina Favorskaya, journaliste de Sota Vision, chaîne Telegram ayant couvert tous les procès d'Alexeï Navalny, est accusée d'extrémisme, car soupçonnée d'avoir collaboré avec le mouvement de l'opposant. Les mêmes suspicions occasionnent des poursuites contre au moins six autres journalistes.

Au tribunal de Pétouchki, le procès commence très lentement et pourrait durer jusqu'à 2025. A raison de deux audiences par semaine, de quelque cinq heures chacune, la juge prend son temps. Pour le moment, la parole est toujours au procureur. Il doit apporter des preuves contre les trois avocats, accusés d'avoir transmis, en prison, à Alexeï Navalny et donc à son organisation, elle-même classée « extrémiste » par les autorités, des informations permettant de *« planifier, préparer et commettre des crimes extrémistes »*.

Mais, afin d'obtenir la condamnation des prévenus, l'accusation doit prouver que les avocats avaient eux-mêmes l'intention de participer à la préparation des crimes « extrémistes ». Pour cela, le procureur s'apprêterait à citer des écoutes téléphoniques. En Russie, la simple mise sur écoute de conversations confidentielles entre les avocats et leurs clients constitue pourtant une violation de la loi. Parmi les trois prévenus, Igor Sergounine aurait pris les devants et reconnu sa culpabilité. Mais aucun de leurs défenseurs n'a le droit de le confirmer ni de le démentir. Aucune information ne doit sortir du tribunal protégé des curieux par les sapins et les bouleaux de Pétouchki. ■

BENJAMIN QUÉNELLE

Sur l'écologie, les deux visages de Michel Barnier

Pionnier à droite sur les questions d'environnement, le premier ministre a quasi cessé d'évoquer le sujet

Qui a pris les commandes de la planification écologique à Matignon ? Michel Barnier, l'ancien ministre de l'environnement, chef d'orchestre d'une loi majeure au mitan des années 1990 ? Michel Barnier, le candidat à la primaire de la droite qui dénonçait, en 2021, l'énergie éolienne ? Ou encore un autre Michel Barnier, nouveau premier ministre, mis sous pression par *« la situation* (...) *très grave »* des finances publiques, soutenu par une minorité déjà agitée et surveillé par une extrême droite climatosceptique ?

Pour tenter de se rassurer, les acteurs de la cause environnementale se sont d'abord raccrochés au passé du chef du gouvernement et à ses trois mots sur *« la dette écologique »* lors de la passation des pouvoirs, le 5 septembre.

Depuis, ses silences sur ce défi n'ont fait qu'alimenter leurs doutes. *« Nous jugerons sur pièces, car nous avons connu beaucoup de responsables politiques qui emploient des termes forts, mais ne font rien ensuite*, détaille Morgane Créach, directrice générale de Réseau Action Climat. *Oui, il a été ministre de l'environnement, mais, depuis des années, il a des positions critiques sur la transition. Nous verrons bien s'il revient sur les coupes dans les crédits. Son budget devra être vu comme un acte politique. »*

« Il a su résister aux pressions »

Longtemps, Michel Barnier a été le représentant d'une espèce très rare à droite. *« Ils se battaient tous pour l'intérieur, la défense ou Bercy. Lui, il a voulu aller à l'environnement. Ça définit bien le personnage, quand même »*, résume Antoine Vermorel-Marques, député (Les Républicains, LR) de la Loire, qui a fait sa connaissance en 2013 lorsque le commissaire européen avait chargé le jeune étudiant à Sciences Po de mettre de l'ordre dans ses archives. Selon ses proches, qui le répètent à l'envi, ce tropisme « vert » du chef du gouvernement remonte à son enfance iséroise passée au pied des massifs alpins. Chargé de mission à 22 ans auprès de Robert Poujade, premier ministre de l'environnement en France, entre 1971 et 1974, cette singularité va en tout cas marquer le début de sa longue carrière de professionnel de la politique.

Après avoir rédigé un rapport parlementaire en tant que député de la Savoie, il en tire un livre, *Chacun pour tous. Le défi écologique* (Stock, 1990). Nombre de passages ne seraient pas reniés, aujourd'hui, par les militants de l'écologie politique. Il y évoque *« les limites qui existent dans la capacité de la Terre à nous soutenir »* ; il s'y désole de la baisse de la biodiversité, *« le dégât biologique le plus important de notre époque, car il est totalement irréversible »* ; il y critique les *« démarches guidées avant tout par le profit économique »*. *« L'abondance énergétique découlant d'un parc nucléaire largement surdimensionné et la baisse relative du prix des matières premières »* ont *« entraîné la promotion effrénée du “tout-électrique” »*, écrit-il. Michel Barnier, un décroissant camouflé au sein de la droite gaulliste ? *« La croissance peut être harmonisée avec l'environnement »*, précise-t-il en prônant des mesures fortes de protection de la nature.

Ce travail lui ouvre les portes du gouvernement Balladur, où il est nommé ministre de l'environnement, en 1993, au milieu des bataillons d'ambitieux, balladuriens et chiraquiens. *« Balladur l'aimait bien et il avait une grande propension à ne pas déranger, tout en sachant dialoguer et en étant opiniâtre »*, se souvient Brice Hortefeux, à l'époque chef de cabinet de Nicolas Sarkozy au budget. Entouré de jeunes conseillers, dont Brigitte Kuster, future maire du 17e arrondissement de Paris, le ministre sent l'air du temps.

Au Sommet de la Terre, à Rio en 1992, les nations se sont mises d'accord sur un texte ambitieux. La loi Barnier de février 1995 grave certains de ses principes dans le droit français. Principe de précaution, de prévention, de pollueur-payeur, participation des citoyens avec le lancement de la Commission nationale du débat public, prévention des risques naturels majeurs avec, notamment, le lancement du fonds Barnier...

« C'est une loi très importante, analyse Arnaud Gossement, juriste et spécialiste en droit de l'environnement. *Jusque-là, les règles liées à l'environnement étaient éparpillées. Ce texte structure l'échafaudage juridique de l'écologie. C'est fondamental, car toutes les lois devront s'y conformer. »* En 2005, la Charte de l'environnement de Jacques Chirac s'inspirera des mots choisis par M. Barnier et sa directrice de cabinet, Michèle Pappalardo.

C'est une entreprise menée à bas bruit, loin des affrontements fratricides de la droite. *« A l'époque, nous avions travaillé sur d'autres sujets compliqués : le désensablement de la baie du Mont-Saint-Michel, le plan Loire grandeur nature, les premières réunions sur la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées*, se souvient Mme Kuster. *Il arrivait à mettre tout le monde autour de la table. »* Une méthode qu'il a réemployée au ministère de l'agriculture, entre 2007 et 2009, réussissant même à lancer le plan Ecophyto. *« Il a su résister aux pressions, notamment celles de la FNSEA* [Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles] », a estimé l'ONG Générations futures, le jour de sa nomination.



Le premier ministre, Michel Barnier, à Annecy, le 12 septembre. SOPHIE RODRIGUEZ POUR « LE MONDE »

En 1990, il se désolait de la baisse de la biodiversité, « le dégât biologique le plus important de notre époque »

Mais, passé sa longue parenthèse européenne, entre 2009 et 2021, un autre Michel Barnier réapparaît. Candidat à la primaire du parti LR pour la présidentielle de 2022, un scrutin qui se joue devant les sympathisants de droite, il axe sa campagne sur un référendum contre l'immigration ou tonne contre l'excès de réglementation européenne. *« Un comble pour celui qui a transcrit le droit environnemental européen dans le droit français »*, soupire Me Gossement.

Ne pas « singer la gauche »

Et, malgré les demandes insistantes de certains de ses proches, il n'évoque quasiment plus l'écologie, sauf en termes très généraux ou très critiques. *« Le changement climatique a bouleversé toutes nos habitudes »*, glisse-t-il dans une interview au *Point*, où il se prononce pour une relance du nucléaire, pour le photovoltaïque, mais contre l'énergie éolienne, qui *« fait beaucoup de dégâts »*. *« L'écologie n'appartient pas aux écologistes ! »*, conclut-il.

Revenu sur la scène politique française, l'ex-ministre de l'environnement s'est banalisé, comme s'il redoutait de brusquer sa famille politique. *« Il y croit toujours et est sincère dans sa démarche. Mais il n'a jamais voulu singer la gauche. Il croit qu'il peut y avoir un pragmatisme de droite sur ce sujet, une écologie qui est dans la transmission et dans la protection pour ne pas détruire ce qui ne peut pas être reconstruit »*, analyse M. Vermorel-Marques, qui a signé avec lui une tribune dans *Le Monde*, le 23 septembre 2023, dans laquelle les deux hommes mettaient en garde contre *« l'emballement technocratique »* et *« le caractère punitif »* du pacte vert européen.

Alors, quel Michel Barnier vient de s'installer à Matignon ? Celui des années 1990, qui a nettement amélioré le droit environnemental, ou l'ancien candidat, attentif à son image et persuadé que la majorité des Français est rétive aux mesures écologistes ?

Le premier ministre a déjà pris plusieurs décisions inquiétantes pour les défenseurs de la cause climatique

« Lors de la passation des pouvoirs, mettre au même plan la dette écologique et la dette financière, deux fardeaux que nous allons léguer à nos enfants, montre que cet enjeu est toujours une préoccupation très forte chez lui », affirme son entourage.

Cependant, dans les jours qui ont suivi sa nomination, le premier ministre a pris des décisions inquiétantes pour les défenseurs de la cause climatique. Il s'est choisi comme directeur de cabinet Jérôme Fournel, l'ancien directeur du cabinet du ministre de l'économie démissionnaire, Bruno Le Maire, un homme qui n'a jamais hésité à sabrer les crédits du budget « vert ». Le nouveau chef du gouvernement a aussi coupé un des fils de la transition en ne retenant pas Antoine Pellion, le secrétaire général à la planification écologique, à son cabinet.

Même s'il avait la volonté d'agir fortement sur les questions écologiques, quelle sera la marge de manœuvre de Michel Barnier ? Le chef du gouvernement est pris en tenailles, d'un côté, par la situation financière, et, de l'autre, par une alliance hétéroclite au sein de laquelle les macronistes ne veulent pas entendre parler d'augmentation des impôts, quand la droite et l'extrême droite refuseront toute contrainte écologique sur les ménages et les entreprises.

Difficile, dans ces conditions, de verdir le budget de façon encore plus nette qu'il y a un an ou de concocter une stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique ambitieuse, un document qui doit être présenté cet automne.

A moins qu'il ne trouve d'autres alliés sur ces dossiers... En 1990, dans son livre, M. Barnier disait croire à une politique environnementale transpartisane. *« Il est possible de placer ce débat* (...) *au-dessus des clivages partisans et des querelles habituelles »*, écrivait-il. Qui aurait pu prédire qu'en 2024 la situation politique lui offrirait l'occasion de passer aux travaux pratiques ? ■

MATTHIEU GOAR

La pêche clandestine en forte hausse dans les eaux guyanaises

Une étude montre le doublement, en dix ans, du nombre de jours en mer des bateaux étrangers illégaux sur les côtes de la région française

CAYENNE - *correspondant*

Ce rapport est accablant, lâche Léonard Raghnauth, président du comité régional des pêches. *On savait qu'on était face à une surproduction de la pêche pirate sur notre territoire, mais cette étude le confirme. »*

Le document rendu public le 16 septembre est l'étude la plus complète menée en Guyane sur la pêche illégale venue des pays voisins (Brésil, Suriname et Guyana), depuis plus de trente ans. Elle a été menée conjointement par le comité des pêches, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Selon le rapport, *« le nombre de jours de mer des bateaux étrangers clandestins aurait doublé au cours de la dernière décennie »*. Ainsi, de 2009 à 2011, l'effort de pêche des navires illégaux dans la zone des 12 milles nautiques était en moyenne de 5 336 jours de mer par an, selon une étude de 2012 de l'Ifremer. De 2019 à 2023, la moyenne annuelle s'élève à 10 914 jours de mer.

Ces cinq dernières années, *« la production des illégaux représenterait en moyenne entre 0,7 et 4 fois la production des navires légaux, selon des hypothèses faible et forte »*, précisent les chercheurs. *« Environ 75 % des longueurs de filets retrouvées dans les procès-verbaux de contrôle sont supérieures aux 2,5 kilomètres réglementaires des navires français »*, poursuit le rapport.

Pression « intense »

Pour le comité des pêches, le phénomène est sous-estimé. *« Le rapport ne prend pas en compte les bateaux clandestins qui se planquent dans les mangroves, ceux qui pêchent de nuit ou encore les longueurs des filets avec des mailles plus petites »*, énumère Léonard Raghnauth. La pression pèse d'abord sur les stocks d'acoupa rouge, en raison surtout de sa vessie natatoire – un organe qui permet au poisson de flotter. Vendues plus de 150 euros le kilo au Suriname ou au Brésil, les vessies sont ensuite exportées séchées vers l'Asie, où leur valeur grimpe en flèche, en raison des vertus qu'on leur prête pour la santé. *« Vu le niveau de pêche illégale, on va se retrouver avec un stock en surpêche et qui risque à terme de décliner fortement, si la situation perdure »*, s'inquiète Fabian Blanchard.

En une matinée, lors d'un survol en septembre 2023, le WWF a compté 103 navires clandestins d'est en ouest, un record, le long des 378 kilomètres de côtes. *« Nous demandons encore un net renforcement de l'action de l'Etat dans l'ouest, là les incursions des flottilles étrangères peuvent aller jusqu'à 100 kilomètres de la zone frontalière »*, affirme Laurent Kelle, responsable, en Guyane, de l'ONG.

Remis à jour en 2023, le document stratégique de bassin maritime confirme la pression *« intense »* de la pêche clandestine dans les estuaires du Maroni à l'ouest et de l'Oyapock, à l'est, face au Brésil. Or, les principaux moyens de l'Etat (deux patrouilleurs, deux vedettes de la gendarmerie maritime, une vedette des douanes et un bateau remonte-filets) sont basés dans l'agglomération de Cayenne et à Kourou, loin des frontières, où ils se déploient ponctuellement, parfois pendant plusieurs jours. Il n'y a pas non plus de moyens d'observation permanents de l'océan.

« Il faut faire monter en puissance les moyens », reconnaît Eric Banel, directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture au secrétariat d'Etat chargé de la mer, en visite en Guyane. Un nouveau bateau pour la direction de la mer est annoncé début 2025 dans l'ouest, et un terrain sera choisi pour détruire les navires arraisonnés dans cette région. ■

LAURENT MAROT

GOUVERNEMENT

Les macronistes et LR en position de force dans l'équipe de Michel Barnier

Après des négociations difficiles, le premier ministre a établi, jeudi soir, une liste, pas encore officielle, de trente-huit ministres. Ses choix confirment la droitisation du mandat d'Emmanuel Macron





Laurent Wauquiez et Bruno Retailleau (LR), Edouard Philippe (Horizons), Gabriel Attal (Renaissance) et Hervé Marseille (UDI) quittent Matignon, le 19 septembre.
CYRIL BITTON/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

Il est un peu moins de 20 heures, jeudi 19 septembre, quand la berline de Michel Barnier pénètre dans la cour de l'Elysée. Enfin. Après quinze jours d'intenses tractations en coulisses ponctuées de coups de sang, de portes qui claquent et de menace de démission, le premier ministre, lèvres pincées, vient remettre à Emmanuel Macron la liste des ministres de son futur gouvernement.

Respectant l'échéance qu'il s'était fixée, l'ancien commissaire européen de 73 ans, décrit comme sûr de lui, pense avoir abouti à une équipe *« paritaire »*, reflet des grands équilibres d'une Assemblée nationale bigarrée. Rue de Varenne, on se satisfait de la nomination de gens *« compétents »*. Trente-huit ministres, dont seize de plein exercice, sont prévus, aux dires des éléments éventés par les chefs de groupe et de parti représentés dans la future coalition.

Aux postes-clés se trouveraient sept représentants de Renaissance, le camp macroniste, trois membres du parti Les Républicains (LR), deux Mouvement démocrate (MoDem), la formation de François Bayrou, et un Horizons, celle d'Edouard Philippe. En plus de trois ministères de plein exercice, LR hériterait de six autres portefeuilles, dont celui de la laïcité pour le conseiller régional d'Ile-de-France Othman Nasrou et l'outre-mer pour le sénateur du Rhône François-Noël Buffet. Une équipe *« prête à agir »*, clame Matignon, chargeant le président de la République de *« prendre ses responsabilités »* pour avaliser la liste soumise.

NI « BLOCAGE » NI « OUKASE »

Ces premiers éléments montrent que Michel Barnier a pioché essentiellement dans l'ancienne majorité et à droite pour arrêter son casting. Si le premier ministre revendique une *« rupture »*, le profil de son équipe ressemble diablement à la précédente, en étant essentiellement composée de macronistes et d'élus LR. Comme une confirmation de la droitisation du mandat d'Emmanuel Macron. Seule différence par rapport aux précédents gouvernements constitués depuis 2017 : cette fois, l'alliance entre le camp présidentiel et la droite est totalement assumée, avec la présence de membres de LR en force.

L'absence de personnalités du Nouveau Front populaire, pour l'instant, participe à l'impression de déséquilibre de la nouvelle équipe, alors même que l'alliance de la gauche est arrivée en tête du second tour des législatives. *« En France, sous Macron, ce sont tous les battus des dernières élections qui vont composer le gouvernement »*, a d'ailleurs dénoncé, sur X, le coordinateur de La France insoumise, Manuel Bompard, avant d'appeler à manifester, samedi 21 septembre, *« partout en France contre la plus grande arnaque de la Ve République »*.

Aucune annonce officielle n'a été faite dans la soirée de jeudi. Mais l'Elysée laisse entendre qu'Emmanuel Macron, qui promet de ne plus s'immiscer dans les moindres détails de l'exercice du pouvoir, validera la copie déposée sur son bureau. Il n'y aura ni *« blocage »* ni *« oukase »*, assure-t-on rue du Faubourg-Saint-Honoré. Sauf coup de théâtre, l'annonce du prochain gouvernement n'est donc qu'une question d'heures. *« Il sera présenté avant dimanche »*, a fait savoir Matignon, après l'échange qualifié de *« constructif »* entre le premier ministre et le président de la République. Le dernier obstacle concerne les *« vérifications déontologiques habituelles »*. Soit le feu vert de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique à la nomination des futurs ministres.

Mais, dès jeudi soir, le suspense n'était plus de mise. Sans craindre de briser le protocole républicain, les équipes de Laurent Wauquiez, le président du groupe Droite républicaine à l'Assemblée nationale, et celles de Gabriel Attal, à la tête des députés Ensemble pour la République, ont ébruité les noms des membres de leur camp appelés à siéger au gouvernement.

DARMANIN SERAIT REMERCIÉ

Selon l'entourage de Gabriel Attal, Sébastien Lecornu conserverait son poste aux armées. En revanche, Gérald Darmanin, ancien ministre de l'intérieur, qui bataillait pour rafler le Quai d'Orsay, devrait être remercié. C'est le représentant du MoDem Jean-Noël Barrot, ancien ministre délégué à l'Europe, qui devrait occuper, dit-on à Renaissance, le poste de ministre des affaires étrangères laissé vacant par le départ de Stéphane Séjourné, nommé commissaire européen, le 16 septembre, en remplacement de Thierry Breton.

Chez Les Républicains, le sénateur de la Vendée Bruno Retailleau, figure de la droite catholique conservatrice, s'apprête à s'emparer du ministère très convoité de l'intérieur, indique-t-on à LR. Tandis qu'Annie Genevard, patronne par intérim du parti, obtiendrait le portefeuille de l'agriculture.

Laurent Wauquiez, qui lorgne la présidentielle de 2027, a fait savoir aux députés LR, jeudi soir, qu'il ne serait pas du gouvernement Barnier. *« Depuis le début, j'ai dit qu'entrer au gouvernement n'était pas mon obsession. J'avais dit que j'irais uniquement si je pouvais être utile au ministère de l'intérieur. Michel Barnier m'a proposé Bercy et j'ai donc décliné pour rester à la tête du groupe »*, a confié l'élu de la Haute-Loire. Antoine Armand, ancien inspecteur des finances, député (Renaissance) de la Haute-Savoie, a été approché pour occuper le ministère de l'économie, dit-on chez les proches de Gabriel Attal.

Ni véritable rupture ni totale continuité, le gouvernement pressenti témoigne des contraintes qui pèsent sur le nouveau locataire de Matignon, privé d'une majorité claire à l'Assemblée nationale. Cette équipe, dont le principal défi sera de résister à une motion de censure, a été arrachée dans la douleur par l'ancien négociateur du Brexit.

Pour les prétendants à l'Elysée, la stratégie de l'extérieur

Gabriel Attal, Laurent Wauquiez, Gérald Darmanin et Edouard Philippe ne devraient pas devenir ministres, une manière de cultiver leur liberté

La France devrait avoir un gouvernement *« avant dimanche »*, a fait savoir Matignon, jeudi 19 septembre au soir, après avoir soumis au chef de l'Etat une liste de 38 ministres. Il aura donc fallu pas moins de onze semaines, depuis le second tour des élections législatives anticipées, le 7 juillet, pour que les partis politiques parviennent à trouver une issue – au moins provisoire – à la crise politique déclenchée par l'absence de majorité à l'Assemblée nationale.

La proximité de l'échéance présidentielle a largement contribué à retarder ce dénouement, chacun ayant déjà en tête la prochaine « mère des batailles ». A cet égard, il est frappant de constater qu'aucun des quatre prétendants pour l'élection présidentielle de 2027 issus de la future coalition gouvernementale ne devrait figurer dans le gouvernement de Michel Barnier, selon les premières informations divulguées jeudi soir.

Le président du groupe des députés Les Républicains à l'Assemblée nationale, Laurent Wauquiez, longtemps hostile à toute coalition avec les macronistes, a fini ces derniers jours par envisager de participer au gouvernement Barnier, à condition d'avoir le ministère de l'intérieur.

Au-dessus de la mêlée

Dans les fonctions régaliennes, l'ancien président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, éloigné du gouvernement depuis 2012, aurait pu asseoir son autorité, dans la perspective d'un duel avec Marine Le Pen, la leader du Rassemblement national (RN). Mais le premier ministre lui a proposé Bercy, où des décisions impopulaires devront être prises à l'automne. Le chef de file de la Droite républicaine a préféré rester à l'Assemblée.

> **L'ABSENCE DE PRÉSIDENTIABLES AU GOUVERNEMENT INDIQUE QUE LE VRAI POUVOIR EST PASSÉ DE L'EXÉCUTIF À L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

Même choix pour Gabriel Attal. Après une brève expérience à Matignon, l'ex-premier ministre a fait le choix de revenir à l'Assemblée nationale au lendemain de la défaite du camp présidentiel aux élections législatives. Lui aussi a exclu de participer au gouvernement Barnier, à la durée de vie très incertaine, préférant se faire élire à la tête du groupe macroniste à l'Assemblée. Il s'érige en opposant au premier ministre, alors même que son groupe est la principale composante de la coalition gouvernementale.

Gérald Darmanin, en revanche, convoitait le Quai d'Orsay. Un poste stratégique pour un prétendant à l'Elysée, qui permet de prendre de la hauteur. Mais il semble que Michel Barnier ne l'ait pas proposé au ministre de l'intérieur démissionnaire. Redevenu député Renaissance du Nord, M. Darmanin n'a d'autre choix désormais, pour exister, que de jouer les trouble-fêtes. Ce qu'il a entrepris dès mardi matin, en dénonçant les projets de hausse d'impôts de Michel Barnier.

De son côté, l'ancien premier ministre Edouard Philippe, redevenu maire du Havre (Seine-Maritime), a accueilli très positivement la nomination de Michel Barnier, mais souhaite rester au-dessus de la mêlée. Le président du parti Horizons se dit d'ores et déjà prêt pour la course à l'Elysée, y compris en cas de présidentielle anticipée.

Eviter les « irritants »

Le nouveau premier ministre, Michel Barnier, dont la principale mission est d'échapper à une motion de censure, avait le devoir de nommer des ministres qui ne soient pas des « irritants » pour les forces politiques représentées à l'Assemblée nationale. *« Or les quatre prétendants peuvent être des irritants*, note le politiste Benjamin Morel, maître de conférences en droit public à l'université Paris-Panthéon-Assas. *Nommer Laurent Wauquiez, c'est un irritant pour les députés MoDem et pour une partie des élus Renaissance. »*

Tout comme nommer Gérald Darmanin, qui a fait de la lutte contre le RN un étendard, est un irritant pour Marine Le Pen, dont le chef du gouvernement attend la neutralité.

Mais l'absence des prétendants à la succession d'Emmanuel Macron dans le prochain gouvernement indique surtout que le vrai pouvoir est passé de l'exécutif à l'Assemblée nationale. *« Le jour où le président de groupe parle, c'est lui qui a raison, ce n'est pas le premier ministre ou les ministres »*, prévient M. Morel. C'est à l'extérieur du gouvernement que les prétendants seront libres de se distinguer, voire de s'opposer, bien davantage que dans un gouvernement où ils auraient été sommés de rendre des comptes. Et auraient pris le risque d'être balayés de façon peu glorieuse dans quelques mois. ■

NATHALIE SEGAUNES





Les ministres changent, la « bande des quatre » reste au pouvoir

Depuis 2017, ces hauts fonctionnaires restent aux commandes de l'Etat et assurent la continuité de la politique économique

Dans la cour de Bercy, ce 12 septembre, Bruno Le Maire remercie ceux sans lesquels *« rien n'aurait été possible »* durant ses sept années à la tête du ministère de l'économie et des finances. Ses ministres délégués d'abord, qui recueillent les applaudissements polis des quelque 500 fonctionnaires présents. Les membres de ses cabinets successifs ensuite, *« qui se sont sacrifiés, qui se sont épuisés à la tâche, avec un sens de l'engagement pour le service de l'Etat exceptionnel »*, appuie le ministre démissionnaire.

Emmanuel Moulin, qui fut son directeur de cabinet (2017-2020), notamment pendant la crise du Covid-19, est acclamé. Bertrand Dumont, qui lui a succédé à ce poste en 2020, est applaudi, en dépit de son absence. Jérôme Fournel enfin, qui a remplacé M. Dumont début 2024, est le troisième héros de *« cette belle et grande aventure »*, comme l'a décrite M. Le Maire au moment des adieux. Au premier rang, MM. Moulin et Fournel savourent l'ovation de la *« maison Bercy »*.

Depuis 2017, ces trois hauts fonctionnaires se partagent les avant-postes de la haute administration : la direction du Trésor, la direction du cabinet du ministre de l'économie et la direction du cabinet du premier ministre. Quand l'un quitte une fonction, l'un des deux autres prend sa place. Un ballet orchestré, depuis l'Elysée, par le puissant secrétaire général de la présidence, Alexis Kohler. Car, comme dans le roman d'Alexandre Dumas, les trois mousquetaires sont quatre.

L'école de commerce Essec et l'Ecole nationale d'administration (ENA) pour Alexis Kohler et Emmanuel Moulin, HEC et l'ENA pour Jérôme Fournel, Normale-Sup et l'ENA pour Bertrand Dumont… Ces *« amis de trente ans »* incarnent l'élite administrative du pays, même si aucun n'est sorti de l'ENA dans la « botte », qui donne accès aux grands corps. Ils se sont connus à Bercy dans les années 1990, et ne se sont jamais perdus de vue.

Trente ans plus tard, alors qu'ils ont atteint la cinquantaine, Alexis Kohler, Emmanuel Moulin et Bertrand Dumont sont toujours amis, se voient en dehors du travail. Avec Jérôme Fournel, la connexion se fait essentiellement par le travail. *« C'est une reconstitution de ligue dissoute »*, s'est exclamé Jean-Pierre Jouyet, ex-secrétaire général de l'Elysée, lorsque Emmanuel Moulin a pris la direction du cabinet de Gabriel Attal à Matignon, en janvier, en lien permanent avec Alexis Kohler à l'Elysée.

Un ancien locataire de Bercy décrit *« une bande, solidement assise sur le pouvoir depuis sept ans »*, avec l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Elysée. Emmanuel Moulin invoque une *« succession de hasards »* pour justifier la constitution de cette *« bande des quatre »* au sommet de l'Etat macronien. Bruno Le Maire, qui avait croisé Jérôme Fournel au cabinet du premier ministre Dominique de Villepin entre 2005 et 2007, puis Emmanuel Moulin et Bertrand Dumont dans les cabinets sarkozystes, les a introduits dans la sphère macroniste dès 2017. *« Des gens qui ont passé beaucoup de temps dans l'administration et qui acceptent des postes de directeur de cabinet très contraignants, il n'y en a pas beaucoup »*, vante M. Moulin, las du procès en endogamie.

« Convictions assez proches »

Si Alexis Kohler, ancien des cabinets Hollande, vient de la gauche, les trois autres ont donc vu leur carrière décoller dans les cabinets de droite. M. Moulin s'est ainsi retrouvé en première ligne pendant la crise financière de 2008. Mais tous partagent, atteste un ancien haut fonctionnaire du gouvernement Borne, *« la même approche en termes de politique économique »*. *« On a tous les quatre des convictions assez proches, mais on a tous évolué depuis 2012 »*, tempère M. Moulin, qui fut rocardien dans ses jeunes années. *« Leurs invariants tiennent en deux points : rassurer Bruxelles et placer la dette à de bonnes conditions, quels que soient les aléas. Ils savent faire, ils*

> **« LE MACRONISME, C'EST LE TRIOMPHE DE LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE, QUI PREND EN CHARGE TOUTES LES FONCTIONS DE L'ÉTAT »**
> PIERRE BIRNBAUM
> historien et sociologue

ont tous les réseaux et contacts pour cela », décrit un ex-ministre. Ce qui n'a pas empêché le déficit public de dépasser les 5,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2023, loin des 3 % demandés par l'Union européenne, et la dette de s'envoler à un niveau record de 3 160 milliards d'euros.

Qu'importe. Si M. Le Maire quittera Bercy dès que son successeur sera nommé, les mousquetaires, eux, resteront aux commandes de l'appareil d'Etat. Ils sont déjà au service du gouvernement Barnier. Jérôme Fournel a pris début septembre la direction du cabinet du premier ministre, et s'entretient quotidiennement avec Alexis Kohler. Bertrand Dumont, directeur général du Trésor, qui a travaillé aux côtés du Savoyard dans les années 2010, lorsque ce dernier était commissaire européen, aurait pu prendre la place, mais Jérôme Fournel, qui a préparé le budget 2025 à Bercy, a été jugé, à l'Elysée comme à Matignon, *« immédiatement opérationnel »*.

M. Moulin, enfin, qui prend quelques jours de vacances, cherche un nouveau point de chute. *« Je le verrais bien revenir diriger le cabinet du futur ministre de l'économie »*, s'amuse son ex-camarade de l'ENA Jérôme Guedj, député socialiste de l'Essonne. Revenir boucler la boucle, *« c'est pas terrible*, objecte Moulin. *Il faut avancer »*. Il ira, dit-il, où il sera *« le plus utile »*.

La longévité de cette *« bande »* à la tête de l'Etat contraste avec la valse de certains ministres depuis l'élection de M. Macron – sept en sept ans à la santé, par exemple.

Les ministres de M. Macron, le plus souvent passés par l'université ou les instituts d'études politiques, se caractérisent en outre par un niveau d'études certes convenable, mais relativement modeste, observe l'historien et sociologue Pierre Birnbaum : *« On n'est pas du tout dans la lignée des cabinets gaullistes ou socialistes, de Mitterrand à Jospin, où les grands ministres étaient pratiquement tous énarques. »*

Pouvoir hypercentralisé

Peu ancrés dans l'Etat, interchangeables, sélectionnés pour leur docilité, les ministres *« sont devenus, avec Macron, des attachés de presse de décisions prises à l'Elysée »*, constate un ex-ministre de François Hollande. Et sont confrontés, à la tête de leur administration, à des hauts fonctionnaires chevronnés. *« Le macronisme, c'est le triomphe de la haute fonction publique, qui prend en charge toutes les fonctions de l'Etat, y compris les fonctions politiques »*, résume Pierre Birnbaum, auteur d'*Où va l'Etat ?* (Seuil, 2018).

Le chef de l'Etat, ex-inspecteur des finances, qui a manifesté à de nombreuses reprises sa défiance à l'égard de la politique et de ses représentants, a instauré au fil des ans un pouvoir hypercentralisé, concentré entre ses mains pour l'impulsion politique, entre celles de la haute fonction publique pour la mise en œuvre. *« Les ministres savent qu'on essaie de ne pas trop se mettre en valeur, ni à leur place*, fait valoir M. Moulin. *On est loyaux et on leur dit la vérité. »*

Du fait de sa longévité exceptionnelle au secrétariat général de l'Elysée (un septennat), M. Kohler a nommé tous les directeurs d'administrations centrales aujourd'hui en place. L'Elysée assure que, depuis l'arrivée de M. Barnier à Matignon, le secrétaire général ne donne plus d'instructions à l'administration. Mais le réseau construit depuis sept ans au sein de la haute fonction publique, dont la « bande de Bercy » est la pointe avancée, reste en place. ■

NATHALIE SEGAUNES

> **L'ABSENCE DE PERSONNALITÉS DU NOUVEAU FRONT POPULAIRE PARTICIPE À L'IMPRESSION DE DÉSÉQUILIBRE DE LA NOUVELLE ÉQUIPE**

Le camp présidentiel, habitué à tenir les rênes du pouvoir depuis sept ans, s'est montré furieux d'être tenu à l'écart des grandes tractations. La culture du secret du septuagénaire, décidé à ne pas dévoiler son programme avant sa déclaration de politique générale, prévue le 1er octobre, a agacé. *« On ne va pas monter dans un BlaBlaCar sans connaître la route »*, s'époumonaient aussi les proches de M. Attal, remettant en question leur soutien au premier ministre.

THÉÂTRE DE BOULEVARD

Le camp présidentiel s'est affolé, en particulier, de l'appétit des Républicains, la famille politique du premier ministre, prête à accaparer la plupart des portefeuilles. *« Les premières esquisses du gouvernement étaient assez inquiétantes. Les LR étaient d'abord dans un soutien sans participation. Puis ça a été l'invasion »*, observe Hervé Marseille, président de l'Union des démocrates et indépendants, rappelant le faible poids de la droite au Palais-Bourbon, avec 47 députés.

Au fil des jours, le ton est monté si haut que Michel Barnier a laissé entendre, dans la soirée de mercredi, qu'il pourrait jeter l'éponge. *« Oui, il y a un moment où il devient tout rouge »*, glisse un proche du locataire de Matignon. Pendant ce temps, Les Républicains ont préféré regarder les balles passer, de peur d'être tenus pour coresponsables d'une démission fracassante du premier ministre. Consigne était donnée aux porte-parole de LR de *« rester soft »*, sans donner trop d'importance à l'offensive de Gabriel Attal.

Le théâtre de boulevard s'est finalement apaisé, jeudi peu après 15 heures, et l'organisation par Matignon d'une *« dernière »* réunion, avec toutes les parties prenantes. Une convocation aux allures d'ultimatum pour forcer chacun à *« converger »*, selon l'équipe du premier ministre. Voilà donc la *« méthode Barnier »*, vantée par Matignon : *« Il écoute chaque personne. Puis il réunit tout le monde pour dire "et maintenant, qu'est-ce qu'on fait ?" »*. Pour se parler, une table ronde avait été installée, dans le salon jaune du rez-de-chaussée de l'hôtel de Matignon. Allait-on signer le futur contrat de coalition gouvernementale aux airs de colocation ? *« Le dénouement approche dans un sens comme dans l'autre »*, s'inquiétait le sénateur Bruno Retailleau, peu avant de prendre place.

Aux dires de l'entourage de Gabriel Attal, c'est l'ex-premier ministre de 35 ans qui aurait soufflé à son aîné l'idée de changer le format des entretiens, jusqu'ici réalisés exclusivement en petit comité. *« Ecoute, Michel, il faut que tu nous mettes tous autour de la table »*, aurait suggéré l'élu des Hauts-de-Seine à l'ancien commissaire européen.

A Matignon, une telle affirmation fait lever les yeux au ciel. Mais Michel Barnier laisse dire, tout comme il encaisse les critiques et moqueries du *« nouveau monde »* à son encontre, refusant de se prêter au jeu des *« petites phrases »*. Une fois la photo de famille connue, il faudra faire travailler tout ce petit monde ensemble. *« Ça va être difficile »*, soupire Edouard Philippe devant son successeur, recommandant au septuagénaire de *« faire peu, mais de faire bien »*. *« On va aider Michel dans sa difficile mission*, promet Laurent Wauquiez, jeudi, devant ses députés. *Mais ce ne peut pas être la continuité du "en même temps", il faut une rupture avec les années écoulées. »* Une rupture avec de futurs voisins de banc au conseil des ministres. ■

CLAIRE GATINOIS ET ALEXANDRE PEDRO

La gauche dénonce un « mépris des urnes », le RN moque un « parti unique »

Le NFP critique l'équipe, présentée jeudi, où ne figure aucune personnalité issue de ses rangs

Dans l'attente d'une officialisation du casting gouvernemental, alors même qu'aucune fumée blanche ne s'est échappée de Matignon, les oppositions critiquent l'ébauche de gouvernement, présentée jeudi 19 septembre au soir, qui ferait la part belle au parti Les Républicains (LR) et au camp présidentiel.

Une composition dénoncée par le Nouveau Front populaire (NFP), alors même que l'alliance de la gauche est arrivée en tête du second tour des législatives. D'autant plus que, pour l'instant, aucune personnalité du NFP n'y figure.

« En France, sous Macron, ce sont tous les battus des dernières élections qui vont composer le gouvernement », a fustigé, jeudi 19 septembre, sur X, le coordinateur de La France insoumise (LFI), Manuel Bompard, avant d'appeler à manifester, samedi, *« partout en France contre la plus grande arnaque de la Ve République »*. *« Emmanuel Macron perd sévèrement les élections européennes puis les législatives*, a abondé Arthur Delaporte, député (Parti socialiste) du Calvados. *Allié avec la droite la plus rance, son parti récupérerait la moitié des ministres de plein exercice. Quel mépris des urnes ! »*

« Rien ne change »

Jeudi après-midi, Eric Coquerel, président (LFI) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a, lui aussi, déploré un casting sans *« le NFP, qui est la principale coalition à l'Assemblée, et le RN* [Rassemblement national]*, qui compte quand même certaines troupes, mais avec les minorités qui ont été battues aux dernières élections. »*

De son côté, le RN s'est contenté de moquer cet alliage pressenti, en le présentant comme une émanation du *« parti unique »*. Soit les forces politiques accusées par le président du RN, Jordan Bardella, d'avoir noué une alliance *« contre-nature »* lors des dernières législatives pour empêcher l'extrême droite d'obtenir la majorité.

« Rien ne change ! L'alibi [Bruno] *Retailleau* [sénateur (LR) de la Vendée, annoncé ministre de l'intérieur] *n'est que le cache-sexe de la continuité du pouvoir*, a tancé, sur X, la députée (RN) de l'Hérault Stéphanie Galzy. *Ce même pouvoir qui a fait tant de mal au peuple français. »*

Des noms publiés pour intégrer le prochain gouvernement, Marine Le Pen retiendra surtout l'absence des sortants Gérald Darmanin (intérieur) et Eric Dupond-Moretti (justice), et celle du président des Hauts-de-France, Xavier Bertrand : trois hommes jugés par le RN *« irrespectueux »* de ses électeurs par le passé. Leur nomination *« nous poserait d'immenses problèmes »*, avait prévenu Mme Le Pen, le 18 septembre dans *Le Parisien*. Le fait qu'ils ne soient pas au casting écarte a priori tout risque de censure préalable du RN sur la seule base de la composition du gouvernement.

D'ici à la déclaration de politique générale de Michel Barnier, attendue le 1er octobre, le parti d'extrême droite ne manquera pas de rappeler ses *« lignes rouges »*, parmi lesquelles la lutte contre l'immigration et l'absence de hausse d'impôts. *« Si le gouvernement est le prête-nom ou le faux nez du macronisme, alors il tombera »*, répète à l'envi M. Bardella. ■

CORENTIN LESUEUR ET LAURENT TELO

Le Monde
SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024

Le RN courtise les patrons avec un programme libéral mais coûteux

La synthèse des propositions du parti d'extrême droite dessine une politique « probusiness », avec un « Etat au service de l'économie »

Dans le chemin qui emmène le Rassemblement national (RN) du social-populisme vers les rives du libéral-conservatisme, la leader du parti d'extrême droite, Marine Le Pen, a laissé tomber un caillou de sa poche : la synthèse de ses propositions économiques à destination du monde du travail. Un document détaillé en quatre parties qui n'est ni vraiment une clarification ni un reniement, mais dont la lecture d'ensemble – et, surtout, les absences – dessine une façon de penser.

Sa publication, samedi 14 septembre, en ouverture du séminaire de rentrée des députés RN à l'Assemblée nationale, permet au parti d'afficher une apparence de sérieux, après que le document a été ébauché à l'automne 2023, ficelé au printemps 2024 et dissimulé durant la période électorale des élections législatives des 30 juin et 7 juillet. Le publier, expliquait alors le parti d'extrême droite, consistait à s'exposer à d'inévitables critiques.

Le livret semble avoir le souci de répondre à une large partie des demandes des organisations patronales, à qui il est destiné. *« Une partie des réserves des chefs d'entreprise à notre égard est liée à la méconnaissance de notre programme »*, déplore Marine Le Pen. Cette remise en forme de ses propositions pour l'élection présidentielle de 2022 ne propose pas de nouveauté.

Des propositions coûteuses liées au pouvoir d'achat des ménages – réduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les énergies, TVA à 0 % sur les produits de première nécessité – n'y figurent pas, mais restent au programme. Elles étaient inscrites dans une première version plus longue, mais le parti a choisi d'enlever *« les mesures dont on avait parlé deux cents fois et qui n'étaient pas liées au monde de l'entreprise, afin de mettre en avant nos autres mesures »*, explique son rédacteur, Jean-Philippe Tanguy, député RN de la Somme.

Ont également disparu d'autres propositions susceptibles de froisser les milieux patronaux et économiques. Ne figurent ni taxe sur les rachats d'actions, ni taxe sur les dividendes *« excessifs »*, ni le plafonnement de la « flat tax », instaurée par Emmanuel Macron pour limiter la ponction des revenus du capital financier – en 2022, Marine Le Pen prévoyait de supprimer cet avantage si les revenus du capital dépassaient 60 000 euros. Ces trois taxes constituent, argue pourtant régulièrement M. Tanguy, le socle d'un *« rééquilibrage fiscal vers les plus fortunés »*. Interrogé sur ce point, ce dernier dit qu'il n'est pas question d'y renoncer, tout en s'étonnant de leur absence dans le livret. Sollicité, Renaud Labaye, secrétaire général du groupe RN à l'Assemblée nationale, assure à son tour que Marine Le Pen *« n'abandonne pas ces mesures »*.

Intervenir le moins possible

Mais François Durvye, autre conseiller économique de la triple candidate à la présidentielle, qui a validé le document en compagnie du cabinet de cette dernière, assume leur disparition : *« Ces éléments ont été "challengés"* [réexaminés], dit-il au sujet de la taxe sur les super-dividendes, sur les rachats d'action et du plafonnement de la « flat tax ». *D'une façon générale, ce livret a vocation à être l'état du programme économique du RN. »* François Durvye, bras droit du milliardaire conservateur Pierre-Edouard Stérin, décrit ainsi la vision économique qu'a voulu expliciter le RN avec ce livret : *« C'est la réconciliation de la défense des intérêts nationaux avec la liberté d'action de l'entreprise. L'Etat doit être au service de l'économie et pas l'inverse. Aujourd'hui, la structure étatique a plus d'objectifs pour elle-même que pour son bénéficiaire, qu'il s'agisse du citoyen ou de l'entreprise. »* Une vision d'ensemble mâtinée de mesures xénophobes – *« priorité nationale »* à l'emploi ou au logement – et d'attaques au modèle syndical qui ne diffère pas du logiciel macroniste : l'Etat doit avant tout soutenir la compétitivité des entreprises et intervenir le moins possible dans leurs pratiques ou le marché.

> **« Il y a un alignement du programme du RN sur celui de LR ou des conservateurs anglais »**
> ALAIN TRANNOY
> professeur à l'école d'économie d'Aix-Marseille

La lecture de cette compilation fait dire à l'économiste Alain Trannoy qu'*« il y a un alignement du programme du RN sur celui de LR* [Les Républicains] *ou des conservateurs anglais »*. Le professeur à l'école d'économie d'Aix-Marseille y voit *« un programme classiquement libéral avec diminution des dépenses de l'Etat, des impôts – avec l'objectif de passer de 46 % à 40 % –, des normes. Le retour d'un micro-impôt sur la fortune tombe comme un cheveu sur la soupe, un petit héritage du passé, purement symbolique puisque la résidence principale ou les œuvres d'art ne sont pas touchées. »*

Aussi le livret reprend-il l'idée, développée durant la campagne des européennes, d'une remise à plat totale des normes et réglementations, ébauchée par *« les partenaires sociaux et entreprises »,* puis soumise au gouvernement et au Parlement. Le RN entend également poursuivre la baisse drastique des impôts de production entamée par Emmanuel Macron.

Le RN ne souhaite pas toucher aux aides aux entreprises, à commencer par le crédit impôt recherche – sauf dans l'éventualité où une entreprise bénéficiaire délocaliserait sa production –, et compte même créer pour elles de nouvelles niches fiscales. Il veut, par exemple, élargir le pacte Dutreil, niche coûteuse et très prisée des fondateurs d'entreprise, soupçonnée d'être utilisée à des fins d'optimisation fiscale sur les transmissions. La fiscalité sur la transmission des entreprises jusqu'à 5 000 salariés, à condition que l'héritier la conserve dix ans, serait purement et simplement supprimée, dans *« tous les secteurs dont le maintien de la production en France est jugé critique »,* ainsi que dans l'agriculture.

Les créateurs d'entreprise âgés de moins de 30 ans seraient par ailleurs exonérés d'impôt sur les sociétés – et d'impôt sur le revenu, comme tout Français de moins de 30 ans. Le but affiché de ces dispositions est d'éviter une émigration des cerveaux, thème que Marine Le Pen entend faire monter d'ici à l'élection présidentielle de 2027.

L'ensemble de ces propositions dessine une longue liste de recettes évaporées pour les comptes publics, assez peu conforme au sérieux budgétaire promis par ailleurs. Mais le RN compte prioritairement sur une relance de la croissance pour réduire progressivement le déficit. A l'image d'un certain Emmanuel Macron. ■

CLÉMENT GUILLOU ET CORENTIN LESUEUR

Budget : le ministère du travail, première victime des coupes envisagées

Les parlementaires ont enfin obtenu, jeudi, un document de synthèse sur les crédits qui seraient attribués à chaque portefeuille

La ténacité a fini par payer. Jeudi 19 septembre, les députés et les sénateurs ont obtenu une partie des éléments budgétaires qu'ils réclamaient depuis plus de deux mois. Les services du premier ministre leur ont transmis en milieu de journée non pas le « tiré à part » formel, qu'ils auraient dû recevoir le 15 juillet au plus tard selon la loi, mais un document de synthèse qui, sans avoir la même valeur juridique, fournit néanmoins des données précises sur les dépenses de l'Etat prévues pour 2025, ministère par ministère.

Dans la présentation, les services de Matignon prennent soin de souligner que le document n'engage pas Michel Barnier. Il ne s'agit que d'un *« projet de rapport »*, établi *« sur la base des lettres plafonds signées le 20 août »* par l'ex-premier ministre, Gabriel Attal. Ces chiffres constituent une *« base technique pour préparer le budget »*, mais *« ne préjugent pas des modifications et ajustements qui pourront être proposés »* par le futur gouvernement, quand il aura bouclé sa future loi de finances.

La défense en hausse

Ce « simili-tiré à part » de 13 pages, consulté par *Le Monde*, confirme les premiers éléments qui avaient filtré au cours de l'été. Globalement, Gabriel Attal avait prévu un gel des dépenses de l'Etat en 2025 par rapport au budget initial de 2024, à 492 milliards d'euros. Mais, au-delà de cette stabilité générale, certains ministères sont privilégiés, tandis que de nettes économies sont réalisées sur d'autres missions.

Le travail et l'emploi font ainsi l'objet d'un coup de rabot important. Les crédits baissent de 2,3 milliards d'euros, soit 6,9 % d'une année sur l'autre. *« La France connaît le plus bas taux de chômage enregistré depuis plus de quarante ans, proche de 7 % de la population active »*, se justifie le gouvernement dans le document. Dans ce contexte, il était prévu de réduire les primes à l'embauche des apprentis *« pour cibler les contrats pour lesquels le soutien public est le plus efficient »*, ainsi qu'une *« optimisation de la gestion »* de France Compétences.

> **« La France connaît le plus bas taux de chômage enregistré depuis plus de quarante ans », se justifie le gouvernement**

Autre victime des coupes budgétaires annoncées, l'aide publique au développement. Son budget diminuerait de 1,3 milliard d'euros, soit 19,4 %. Sans être aussi importante en volume (300 millions d'euros), une baisse très significative (– 27 %) affecte aussi, dans ce projet provisoire, les crédits attribués à la transformation et la fonction publiques.

A l'inverse, la défense bénéficie d'une hausse de ses crédits de 7 %, soit 3,3 milliards d'euros. *« Le réarmement et le développement de l'investissement s'inscrivent dans la situation internationale et les différentes menaces auxquelles le pays doit faire face*, expose le document. *Cet investissement supplémentaire assurerait les dépenses d'investissement et les commandes de matériel nécessaires à la modernisation de nos armées. »*

Le budget, transmis en principe à l'Assemblée le 1er octobre, pourrait ne pas être dévoilé cette année avant le 9 octobre, compte tenu du retard provoqué sur la préparation du texte par la dissolution, les tergiversations d'Emmanuel Macron et la longue attente pour former un gouvernement. ■

DENIS COSNARD

Le parti lepéniste veut interdire l'embauche d'un étranger si un Français postule

Pour appliquer la « préférence nationale », clé de voûte de son programme depuis des décennies, le RN veut imposer un critère de nationalité à l'ouverture de chaque emploi privé

Réserver les emplois aux Français : la promesse figure en bonne place dans le programme du Front national, devenu le Rassemblement national (RN), depuis plus de quarante ans. *« Un million de chômeurs, c'est un million d'immigrés de trop ! La France et les Français d'abord ! »*, affichaient, dès 1978, les troupes de Jean-Marie Le Pen. Sa fille Marine a, depuis, pris les rênes et renommé le parti d'extrême droite, sans renoncer à l'application de la « préférence nationale » au monde du travail.

Si le RN propose cette mesure de longue date, jamais la discrimination à l'embauche n'avait été aussi explicitée par ses promoteurs que lors de la rentrée 2024. Le fascicule programmatique du RN destiné aux entreprises, présenté le 14 septembre, ne se contente pas de rappeler un principe : *« Appliquer la priorité nationale, à compétences égales, pour l'ensemble des postes à pourvoir en France. »* Le document en précise les modalités d'application : *« Il sera nécessaire d'inscrire la nationalité parmi les critères de choix d'un candidat, sachant que la règle de nationalité s'applique déjà dans une large part de la fonction publique d'Etat. »* Le RN précise que l'embauche d'étrangers ne serait *« naturellement »* pas interdite s'agissant d'*« étrangers présentant des compétences rares et nécessaires à la prospérité de l'économie française »*.

Logique inversée

En 2017, Marine Le Pen comptait favoriser le recrutement des Français par la création d'une *« taxe additionnelle sur tout nouveau contrat d'employé étranger »*. Une idée reprise dans une proposition de loi déposée en janvier par le député de l'Oise Alexandre Sabatou, signée par la quasi-totalité des parlementaires RN, visant à majorer les cotisations patronales afférentes au contrat de travail d'un étranger, hors ressortissant de l'Union européenne (UE).

Le parti ne vise désormais plus la dissuasion, par l'augmentation du coût de travail d'un extracommunautaire, mais la contrainte, par l'insertion d'un critère de nationalité à l'ouverture de chaque emploi privé. *« A compétences égales, l'employeur devra recruter le Français plutôt que l'étranger »*, résume Jean-Philippe Tanguy, auteur du programme économique. Le député de la Somme confirme le caractère obligatoire de la *« priorité nationale »*. Le Français s'estimant lésé lors du recrutement bénéficierait d'une forme de « droit opposable ». *« L'administration ne fera pas d'enquête sur chaque embauche*, précise le parlementaire. *Mais une personne pourra saisir la justice pour discrimination si elle juge qu'un étranger a été injustement recruté à sa place. L'employeur devra prouver qu'aucun Français ne s'est proposé. »*

Comme depuis des décennies, le RN justifie cette discrimination par le nombre de chômeurs français – privés d'emploi, selon l'extrême droite, par les immigrés –, les exigences trop faibles de la main-d'œuvre étrangère et sa moindre capacité à contester l'employeur. *« L'immigration est aujourd'hui utilisée par les grands groupes pour peser à la baisse sur les salaires »*, répétait le président du RN, Jordan Bardella, en février 2023. *« C'est un phénomène complexe, mais il est facile de documenter qu'une personne de nationalité française, éduquée en France, avec un enracinement culturel, a plus de facilité à se syndiquer »*, développe M. Tanguy. Une étude, publiée en 2019 par France Stratégie, une institution de prospective attachée à Matignon, rapportait pourtant l'*« impact de faible ampleur »* de la population immigrée sur le niveau d'emploi et de salaires des non-immigrés.

Le RN, en cas d'accession au pouvoir, inverserait donc la logique sanctionnant les discriminations professionnelles, la nationalité comptant parmi les critères interdits. Selon Alexandre Fabre, professeur de droit à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, de nombreux textes et conventions empêchent aujourd'hui de pratiquer une telle discrimination : Constitution de 1958, traité sur le fonctionnement de l'UE, convention de l'Organisation internationale du travail… Autant d'obstacles que le RN veut balayer en excluant les ressortissants européens de cette discrimination, et en révisant la Constitution pour y insérer sa « priorité nationale » en matière d'emploi, de logement et de prestations sociales. Mais la liberté d'entreprendre et de choisir ses collaborateurs, elle aussi protégée par la Constitution, pourrait se mettre en travers de son projet. ■

CL. GU. ET C. L.

POLITIQUE

Bruno Le Maire reçoit le feu vert pour enseigner en Suisse

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a donné son feu vert au ministre de l'économie démissionnaire, Bruno Le Maire, pour enseigner à Lausanne (Suisse). La HATVP a précisé, dans un avis publié jeudi 19 septembre, n'avoir relevé *« aucun risque d'influence étrangère »*. M. Le Maire, qui continuera à résider en France, devrait percevoir un salaire compris entre 144 000 et 177 000 francs suisses sur treize mois, soit entre 153 000 et 188 000 euros brut par an, selon *Le Temps*. La HATVP a aussi donné son accord à l'ancienne secrétaire d'Etat chargée de l'Europe Laurence Boone, qui doit diriger la branche française de la banque espagnole Santander. – *(AFP.)*

JUSTICE

Vol du joaillier Chopard : onze ans de prison pour « l'homme au Borsalino »

Surnommé *« l'homme au Borsalino »*, Aïssa Bendjaber, reconnu coupable du vol à main armée de la bijouterie Chopard, à Paris, en 2016, a été condamné, jeudi, à onze ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Paris. *« Je ne demande pas l'indulgence* (…)*, je ne pense pas la mériter »*, avait déclaré l'accusé de 67 ans, implorant les jurés de ne pas le laisser mourir en prison. Il avait participé avec un complice au casse du joaillier de luxe, place Vendôme, pour un montant d'environ 6 millions d'euros. Butin qui n'a jamais été retrouvé, à l'exception de trois montres. – *(AFP.)*

Enquête ouverte après une plainte du rappeur Gims contre Booba pour harcèlement

Une enquête est ouverte à Paris après une plainte déposée par le rappeur Gims et sa compagne, visant une autre figure du milieu, Booba, pour harcèlement moral et cyberharcèlement, a indiqué le parquet, jeudi. La brigade de répression de la délinquance aux personnes a été saisie des investigations. Dans cette plainte déposée le 26 août, Gims ainsi que sa compagne accusent Booba de s'attaquer à eux *« depuis six ans »*, *« encouragé »* par un *« nombre absolument impressionnant de ses admirateurs »*, créant une *« situation effroyable de cyberharcèlement »*. – *(AFP.)*

Des projets du plan Marseille en grand menacés

Estimé à 5 milliards d'euros, le chantier est fragilisé politiquement, trois ans après son lancement par Macron

MARSEILLE - *correspondant*

Un Emmanuel Macron, son initiateur, qui n'est plus seul maître à bord. Une secrétaire d'Etat chargée de sa réalisation, Sabrina Agresti-Roubache, battue aux élections législatives, démissionnaire et dont on ne sait si la fonction sera maintenue dans le gouvernement Barnier. Personne ne s'attendait à voir le plan Marseille en grand, censé permettre à la ville de combler ses retards chroniques, aussi fragilisé politiquement, trois ans après son lancement.

Alors que l'Etat a promis de mobiliser 5 milliards d'euros d'investissement pour le mener à bien, beaucoup d'acteurs locaux s'interrogent : une partie de ses financements – et donc de ses objectifs – peut-elle se voir sacrifiée sur l'autel des restrictions budgétaires à venir ? *« Pas moins, pas plus que n'importe quel autre dispositif conventionnel de l'Etat soumis à l'annualité des crédits »*, répond le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Christophe Mirmand. La formule du haut fonctionnaire, qui coordonne le plan à Marseille depuis son lancement, se veut froide et mesurée. Elle ne rassure en rien les collectivités locales.

« Tant que je n'ai pas vu le gouvernement, je ne peux pas savoir ce que sont les intentions concernant le plan », convenait, début septembre, le maire de Marseille (divers gauche), Benoît Payan. *« Tout ce qui n'est pas déjà sécurisé ou engagé est en grave danger »*, alerte le cabinet du président du conseil régional, Renaud Muselier (Renaissance). *« Martine Vassal a envoyé un SMS à Michel Barnier pour lui dire qu'elle était prête à en parler avec lui dès que possible… »*, fait savoir l'entourage de la présidente (divers droite) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

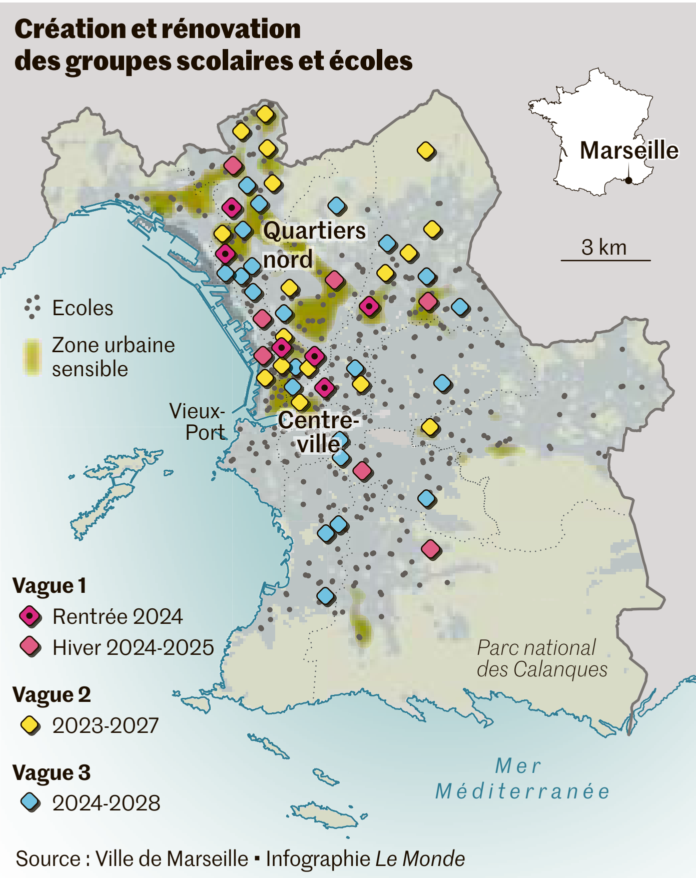
A l'Elysée, on réaffirme la volonté présidentielle de soutenir le plan. Mais on subit aussi l'incertitude générale. Le cabinet du président de la République, qui, jusqu'alors, tenait fermement la barre de Marseille en grand, guette désormais la nomination à Matignon d'un interlocuteur chargé des collectivités territoriales *« pour connaître les attentes du premier ministre »*. Tout en constatant que, à l'inverse de M. Macron ou des politiques locaux, *« Michel Barnier n'est pas comptable des promesses du plan »*.

« Retard au démarrage »

Lancé le 2 septembre 2021 par un discours présidentiel, Marseille en grand vise à accompagner la deuxième ville de France et sa métropole dans la résolution de plusieurs difficultés criantes. Avec quatre axes majeurs : la mise à niveau des services publics (écoles, hôpitaux…), la mobilité, le logement et la sécurité.

Le plan n'a pas d'entité propre. Ni de véhicule budgétaire spécifique. Sous son logo bleu, blanc, rouge, il agrège des projets éclectiques. Un côté fourre-tout, qui lui a valu d'être qualifié, fin février, de *« catalogue de mesures »* dans un rapport conjoint de la Cour des comptes et de sa chambre régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur. En juin, un rapport de la commission des finances du Sénat évoque également *« une absence de budget consolidé fiable »*, échouant à retracer les 5 milliards d'euros promis dans les comptes de l'Etat.

Construit en silos – chaque collectivité pilote les dossiers concernant ses compétences – chapeautés par l'Etat, dépendant de systèmes de financement différents dont la grande majorité relève du droit commun, Marseille en grand affiche, trois ans après son lancement, des avancées et des inquiétudes budgétaires contrastées. La rentrée des classes de septembre a vu les premières écoles rénovées par la Société publique des écoles marseillaises (SPEM) ouvrir. Dans ce volet emblématique du plan, l'opposition municipale dénonce un *« retard au démarrage »*.



Source : Ville de Marseille • Infographie *Le Monde*

Mais la municipalité et l'Etat se félicitent *« des réalisations tangibles qui sortent de terre »*, tout en reconnaissant qu'il faut *« accélérer »* pour atteindre le rythme de vingt nouvelles écoles rénovées par an. Côté budget, le même duo affiche sa sérénité. La subvention exceptionnelle de 254 millions d'euros à la SPEM a été votée dès la loi de finances 2022. Les conventions avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, portant sur 150 millions d'euros pour les écoles, sont signées, et 23 millions ont déjà été utilisés sur les premiers chantiers.

La rentrée de septembre a vu les premières écoles rénovées ouvrir

La garantie de l'Etat, sur les 750 millions d'euros d'emprunts que compte lever la SPEM, n'a *« aucune raison d'être remise en cause*, selon Christophe Mirmand, *car elle n'impacte pas le budget de l'Etat »*. Seuls des crédits complémentaires, comme ceux du fonds de dotation de soutien à l'investissement local ou du fonds vert, validés annuellement par le Parlement, pourraient se voir rognés. La situation financière de l'Etat a toutefois eu une conséquence immédiate : faire renoncer M. Payan à demander une rallonge pour l'aider à surmonter les effets de l'inflation sur la facture totale du plan de rénovation des écoles. *« Trois cents millions d'euros de plus »*, note l'élu phocéen.

« En très grand danger »

De l'argent supplémentaire, la Métropole Aix-Marseille-Provence en espère aussi pour dynamiser son plan de mobilité métropolitain. En 2021, le milliard d'euros d'aide annoncé par le chef de l'Etat se scindait en une subvention de 256 millions et une avance de crédits remboursables de 744 millions d'euros pour financer quinze projets, dont l'automatisation du métro et quatre lignes de tramway. En juin 2023, M. Macron a évoqué sa volonté d'augmenter l'aide directe à 500 millions d'euros.

Un doublement, par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT), qui reste à concrétiser. Si, à la métropole, on assure *« ne pas être inquiet sur le financement global des quinze premiers dossiers »*, le préfet Mirmand rappelle que, *« pour l'instant, sept conventions ont été passées avec l'AFIT. Deux autres doivent voir leur déclaration d'utilité publique validée prochainement »*.

Votés annuellement dans la loi de finances, les crédits de mobilité *« peuvent évoluer pour des considérations budgétaires, mais aussi suivant la maturité technique des opérations »*, prévient-il. Une façon de rappeler que le rythme du plan dépend aussi de la capacité des collectivités locales à faire avancer et à s'entendre sur leurs projets.

Les tensions, qui remontent entre grands élus marseillais, à l'approche des municipales de 2026, pourraient d'ailleurs faciliter la quête d'économies de l'Etat. Première victime potentielle, la Cité régionale et méditerranéenne du cinéma, qui doit réunir sur un même site l'école de formation Cinéfabrique et une antenne de la Cinémathèque française. Au conseil régional, pilote du dossier, on assure que ce chantier, à 42,4 millions d'euros, dont 13 millions de l'Etat, *« est en très grand danger »*.

La région rejette la faute sur la Ville de Marseille, qui accuse M. Muselier de *« chercher un bouc émissaire »*. Dans son discours de septembre 2021, le chef de l'Etat avait fait de la fin des *« chicayas »* politiques locales une condition sine qua non à l'aide de l'Etat. Trois ans plus tard, Marseille a conservé les premières, mais espère quand même conserver la seconde. ■

GILLES ROF

Au procès des viols de Mazan, Jacques C. et le choc de la première vidéo

Pour trancher un cas litigieux, la cour criminelle du Vaucluse a dû recourir, jeudi, au visionnage d'images glaçantes filmées par Dominique Pelicot

AVIGNON - *envoyé spécial*

Jacques C., 72 ans, petit monsieur, ventre rond proéminent sous la chemise à manches courtes, chevelure et barbe blanches fournies. Vingt-cinq ans de mariage, deux enfants, ancien sapeur-pompier, chauffeur routier, voyagiste, patron de pizzeria. Ses proches le disent *« gentil »*, *« attentionné »*, *« ouvert aux autres »* ; il a gardé de son éducation religieuse le sens du *« don de soi »* et, maintenant qu'il est à la retraite, il *« essaie de faire du bien autour de* [lui] *»*. *« J'ai un profond respect de la femme*, assure Jacques C. *Si mon ex-femme était là, elle dirait : "Il aime la femme, dans toute sa diversité, toute sa complexité." »*

« Comment réconcilier cette déclaration avec les faits pour lesquels vous comparaissez, à savoir le viol d'une femme inconsciente ? », lui a demandé Stéphane Babonneau, avocat de Gisèle Pelicot, jeudi 19 septembre.

La cour criminelle du Vaucluse s'est lancée dans une nouvelle phase du procès : l'examen du cas des quarante-neuf coaccusés de Dominique Pelicot, jugés pour avoir abusé de l'épouse de celui-ci – un cinquantième est jugé pour des abus sur sa propre femme –, alors qu'il l'avait préalablement droguée. A raison de cinq, six ou sept accusés par semaine, la cour sortira de ce tunnel début novembre.

Au moment de la diffusion, une partie des accusés lève les yeux vers les écrans, l'autre les baisse vers le parquet

Dominique Pelicot et Jacques C. se sont rencontrés sur Coco.fr, un site de rencontres libertines. *« Ma femme prend un somnifère le soir et, quand elle est endormie, je fais venir des hommes »*, a un jour écrit le premier au second. Le soir même, Jacques C. se rendait chez Dominique Pelicot, à Mazan (Vaucluse).

Quelques-uns de ses propos à la barre, jeudi : *« J'avais l'idée d'un couple libertin dont la femme serait endormie, elle était peut-être timide »* ; *« Quand il me fait entrer dans la chambre, je sens que les choses ne sont pas comme je pensais qu'elles allaient être »* ; *« J'ai été un peu léger, je n'ai pas posé de questions »* ; *« J'étais à cent lieues d'imaginer qu'un homme puisse faire ce genre de pratiques avec la mère de ses enfants »* ; *« J'ai été naïf, et je pensais qu'à un moment donné, Mme Pelicot se réveillerait »* ; *« Autre chose importante, l'âge : je fais confiance à quelqu'un de plus de 60 ans »* ; *« J'ai pris conscience que, potentiellement, j'étais en train d'abuser d'elle, mais j'ai été un peu long à la détente. »*

Il est reproché à Jacques C. d'avoir violé Gisèle Pelicot par une pénétration digitale, ainsi que d'avoir filmé une fellation imposée par Dominique Pelicot à son épouse endormie, ce qui ferait de lui le coauteur de ce viol.

Jacques C. ne reconnaît que des attouchements, des caresses, et un cunnilingus *« sans la langue »*, car, en cas de pénétration de la langue, cela serait considéré comme un viol. Le président de la cour, Roger Arata, avait averti : en cas de contestation, les images seront diffusées. Alors on est entré chez les Pelicot, jeudi, pour la première fois.

Position de vulnérabilité absolue

Car Dominique Pelicot a tout filmé, tout consigné, tout rangé, dans le dossier « ABUS » retrouvé sur un de ses disques durs. Dans le sous-dossier *« nuit du 24 au 25 février 2020 avec Jacques »* se trouvent trois vidéos : *« cuni et pipe jacques »*, *« jacques doigtage »* et *« pipe moi flou »*. La première dure quatre minutes, les deux autres ne durent que quelques secondes. La cour lance ces vidéos, dont les intitulés veulent bien dire ce qu'ils veulent dire, nous voilà dans la chambre des Pelicot, et c'est aussi terriblement glauque que l'on peut se l'imaginer.

Une chape de silence et de malaise s'abat sur la salle d'audience. Une partie des accusés lève les yeux vers les écrans, l'autre les baisse vers le parquet. Jacques C., bouche bée à la barre, regarde Jacques C., nu sur l'écran, en train de s'affairer autour du corps inerte et de l'entrejambe de Gisèle Pelicot, dont on entend les ronflements.

Pendant quatre minutes, seuls ces ronflements, le grincement du lit, où gît la victime, et les chuchotements des deux hommes qui lui tournent autour se font entendre dans la salle d'audience. Tout à gauche, dans le box des accusés, Dominique Pelicot reste sans réaction face aux images de la fellation que lui prodigue alors Jacques C., et de celle qu'il impose à sa femme endormie, entravant sa respiration. Tout à droite, sur le banc des parties civiles, Gisèle Pelicot ne tient que quelques secondes avant de détourner la tête plutôt que de se voir dans cette position de vulnérabilité absolue.

On laissera à la cour le soin de juger si Jacques C. a introduit ou non un doigt. Une chose est claire : Gisèle Pelicot, sur cette vidéo, est bien la *« poupée de chiffon »* qu'elle avait décrite deux semaines plus tôt à la barre. Si son inertie est aussi flagrante sur les autres vidéos, quel accusé osera prétendre qu'il n'avait pas compris qu'elle était réellement inconsciente ? Deux coaccusés ont vu leur cas étudié jeudi. Plus que quarante-sept. ■

HENRI SECKEL

Les regrets d'un policier jugé pour trafic de drogue dans un centre de rétention

Devant le tribunal, il n'a pas su expliquer pourquoi. *« Je regrette. C'est arrivé au dépourvu »*, bredouille Thomas Q. L'homme de 24 ans comparaissait, jeudi 19 septembre, devant le tribunal de justice de Paris pour avoir, alors qu'il était gardien de la paix au centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes (Val-de-Marne), fourni plusieurs étrangers en résine de cannabis et en téléphones. Des faits qu'il reconnaît et qu'étaie l'enquête pénale. Le gardien de la paix a notamment été vu entrer et sortir, seul, de plusieurs chambres du CRA. Des sachets de cannabis ont été retrouvés dans l'une des chambres, de même que des téléphones avec des messages compromettants que des retenus échangeaient avec lui, mentionnant une *« livraison »*.

C'est le soir, à son domicile, que Thomas Q. a reçu de la drogue, une dizaine de fois, entre juin 2023 et mars 2024, selon ce qu'il a admis. Les dealeurs arrivaient en VTC et fournissaient par l'intermédiaire du policier différents étrangers placés au CRA. Sur chacune de ces transactions, le policier aurait touché une commission de 200 euros. *« Vous expliquez que vous étiez en proie à des difficultés financières »*, rapporte le président d'audience. La naissance de jumeaux, un loyer de 600 euros, alors qu'il s'était séparé de sa compagne (elle-même policière), un crédit à la consommation… *« Il sort beaucoup, fume des stupéfiants »*, a ajouté son avocate, Françoise Pentier.

Thomas Q. touchait un salaire de 1 700 euros net par mois. Il avait été affecté au CRA de Vincennes à sa sortie d'école, en mai 2022. *« Ce qui signifie qu'il était en bas du classement »*, fait remarquer Me Pentier, qui décrit son client comme un jeune immature et timide, fraîchement débarqué de la Martinique.

« Ça ne se reproduira pas »

« Vous paraissez un peu à côté des faits, anesthésié. J'ai l'impression que vous ne prenez pas conscience de ce qu'il se passe, l'interpelle la procureure. *Sans vous ce trafic n'était pas possible. »*

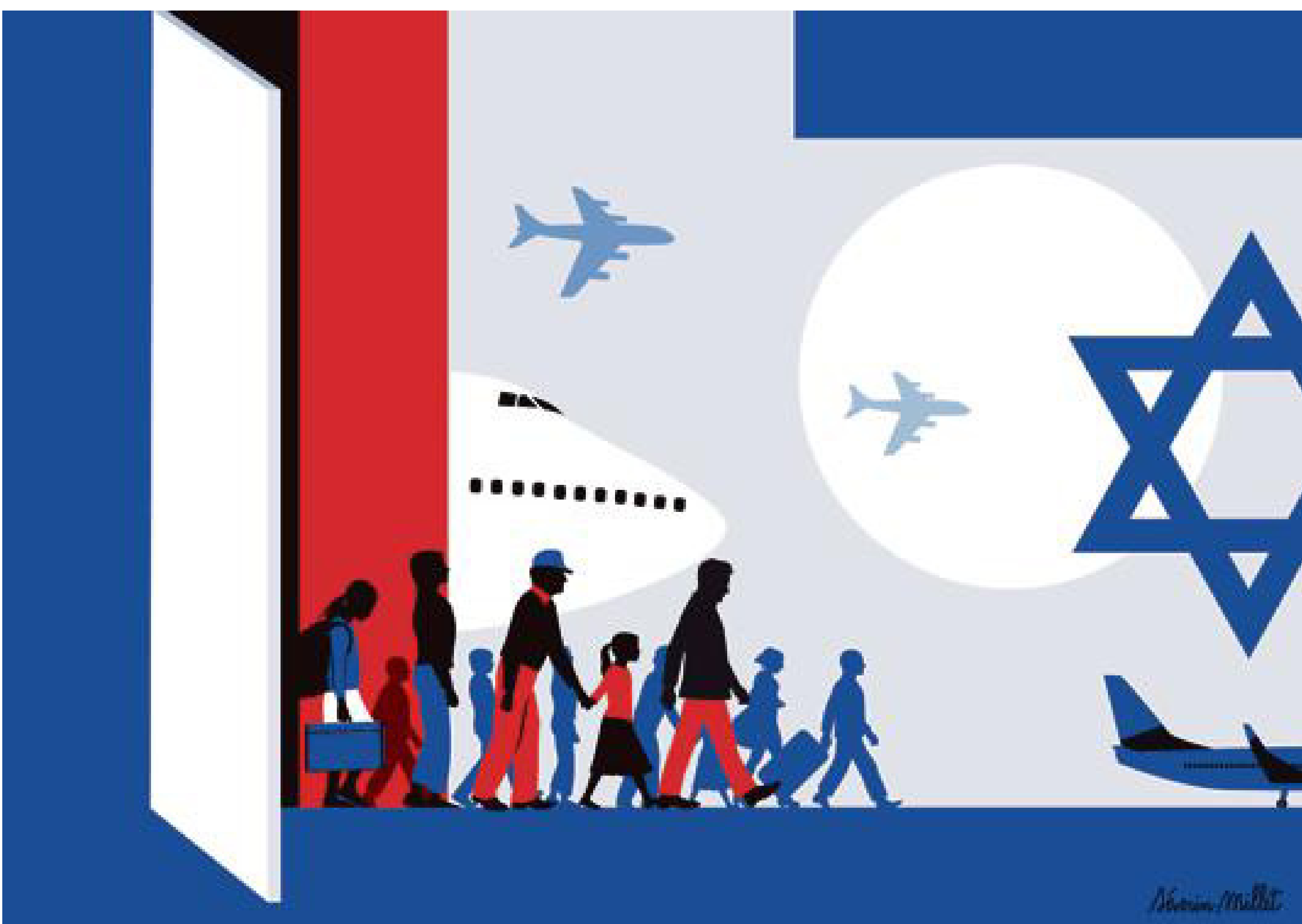
Thomas Q. fait, au contraire, valoir qu'un retenu lui aurait dit : *« Il y en a qui le font déjà. T'inquiète »*, une façon de dire que la corruption des agents n'était pas inédite en ces lieux où les étrangers sans papiers sont placés avant leur expulsion. *« Au CRA, les stupéfiants circulent, comme en prison »*, appuie l'avocate du policier, qui souligne que son client *« paie aussi peut-être le fait qu'il ne s'est pas intégré dans son équipe »*.

D'une voix basse, presque étouffée, Thomas Q. promet que *« ça ne se reproduira pas »*. Il a été suspendu, à titre conservatoire, par son administration. Jeudi, le tribunal l'a condamné à douze mois de prison avec sursis et à une interdiction d'exercer la fonction de policier pendant cinq ans. Aujourd'hui, Thomas Q. travaille dans la restauration rapide, pour 1 300 euros net par mois. ■

JULIA PASCUAL

Les Français juifs face à la montée de l'antisémitisme

Partir ? Rester et s'engager ? Depuis le 7 octobre 2023, certains font leur alya, d'autres rejoignent des collectifs



Shana n'avait jamais imaginé quitter un jour la France, « [son] » pays qu'elle *« aime »*. Elle n'avait jamais imaginé suivre un jour les pas de sa sœur aînée et de son grand frère, partis vivre en Israël il y a plusieurs années, une décision qu'elle n'avait *« jamais comprise »*. La jeune femme de 23 ans, de confession juive, étudiante en droit à Paris, accepte de communiquer son prénom, pas son nom de famille. Depuis le 7 octobre 2023, date de l'attaque terroriste du Hamas en Israël, *« tout a changé »*, explique-t-elle.

Sur l'application Uber, elle s'appelle désormais Marie. Ses parents lui interdisent de prendre le métro le soir, l'appellent sans cesse dès qu'elle met un pied dehors et réclament des textos toutes les heures pour les rassurer sur sa sécurité. *« Même s'il ne m'est jamais rien arrivé »*, concède-t-elle, depuis le 7 octobre, *« l'angoisse et la peur »* ont pris le dessus, *« la montée de l'antisémitisme, les manifestations propalestiniennes, les discours antisémites de certains politiques de La France insoumise* [LFI] *et tous ceux qui y adhèrent »* l'affolent. Les chiffres la paniquent : une hausse de 300 % des actes antisémites au premier trimestre 2024 par rapport à la même période en 2023. *« Je suis psychologiquement très stressée »*, confie-t-elle. Au point de faire à son tour son alya, terme hébreu désignant la « montée » vers Israël. Le départ pour Tel-Aviv est prévu le 6 novembre.

Comme elle, 1 660 citoyens français de confession juive ont décidé de rejoindre l'Etat hébreu entre le 7 octobre 2023 et le 31 août (1 500 depuis le 1er janvier). C'est 50 % de plus que l'année précédente à la même période. Une augmentation à relativiser. L'année 2023 avait enregistré 1 100 départs, soit *« un nombre historiquement bas, probablement le plus bas depuis la création de l'Etat d'Israël* [en 1948] *»*, souligne Emmanuel Sion, le directeur de l'Agence juive pour Israël en France et dans les pays francophones, organe gouvernemental israélien chargé de *« permettre à tous ceux qui le souhaitent de monter en Israël »*. Le nombre d'alyas devrait osciller pour l'année 2024 autour de 2 000. *« Il n'y a donc pas d'explosion des départs, on revient à une moyenne normale en dehors des années qui connaissent des événements dramatiques »*, poursuit le directeur. L'année 2015 avait enregistré 7 892 départs, à la suite de l'attentat de l'Hyper Cacher.

La France fait malgré tout figure d'exception dans le monde, notamment occidental, qui enregistre une baisse globale de 42 % du nombre des alyas depuis le début de l'année 2024. *« Les Français juifs ne fuient pas la France à cause de la montée de l'antisémitisme, ils savent que la France fait beaucoup pour leur sécurité,* assure M. Sion. *Le 7 octobre et les mois qui ont suivi ont été un déclencheur pour ceux qui avaient déjà ce projet en tête et la France a toujours été le pays qui comptait le plus grand nombre d'alyas en Occident. »*

« Davantage de familles »

Ils sont cependant nombreux à y songer aujourd'hui, bien plus que d'ordinaire : ainsi, 5 700 personnes ont ouvert un dossier d'alya auprès de l'Agence juive en France depuis le 7 octobre 2023, contre 1 300 en 2023 à la même période, soit une augmentation de 338 %. *« Nous sommes certainement au début de la vague, l'année 2025 devrait connaître une nouvelle augmentation »*, prédit Emmanuel Sion. En général, 70 % des personnes ayant ouvert un dossier émigrent vers l'Etat hébreu dans les trois ans, selon les statistiques de l'Agence juive.

S'il s'agit le plus souvent de retraités et d'étudiants entre deux cycles, le profil des immigrants a cette année un peu évolué : *« Il y a davantage de familles avec de jeunes enfants qui partent »*, indique le directeur de l'Agence juive, sans préciser leur nombre. Des familles pour qui Israël reste un Etat refuge, malgré l'attaque du Hamas. *« C'est même plus que ça : Israël a été affaibli, elles veulent participer à ce nouveau chapitre »*, explique M. Sion.

D'autant plus que l'image de certaines destinations, historiquement perçues, elles aussi, comme des *« refuges »*, a été largement écornée par l'ampleur des manifestations propalestiniennes qui s'y sont déroulées, les occupations dans les universités et la montée de l'antisémitisme. Ainsi des Etats-Unis. *« Face à la montée de l'antisémitisme dans le monde occidental, les juifs ne savent plus où aller,* affirme Yonathan Arfi, le président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). *Si vous songez à partir, et alors même que le pays est en guerre, Israël s'impose comme le lieu le plus sûr, le lieu où vous ne vous sentirez pas seuls, le lieu où l'antisémitisme est l'affaire de tous. »*

1 660 Français de confession juive ont décidé de rejoindre l'Etat hébreu entre le 7 octobre 2023 et le 31 août

« Il n'y a pas un seul dîner où la question de partir ne vient pas dans la conversation, raconte Sarah Aizenman, 38 ans, ancienne militante au sein de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), aujourd'hui porte-parole du collectif Nous vivrons, créé un peu plus d'un mois après le 7 octobre. *Mais pour aller où ? L'Amérique ne fait plus partie des possibilités, à part peut-être Miami* [Floride]*; sont évoqués le Portugal, le Panama, l'Uruguay... On cherche là où il n'y a pas d'antisémitisme. Mais pour la plupart d'entre nous, on veut rester et se battre, ici. »*

Ce qui marque la communauté juive de France bien davantage que le nombre d'alyas depuis le 7 octobre 2023, c'est le regain d'engagement associatif. Au sein d'organisations déjà existantes ou nouvelles. *« Nous n'avons jamais eu autant de créations de sections »,* indique Samuel Lejoyeux, le président de l'UEJF. A Paris-VIII, à Sorbonne-Nouvelle, aux Beaux-Arts, à Orléans, à Tours, et même une section lycéenne, alors qu'il n'en existait plus depuis les années 2000.

« Génération Arfi »

Dans les jours, les semaines et les mois qui ont suivi l'attaque du Hamas, nombre de structures militantes se sont créées : le Collectif du 7 octobre, Women United for Peace, No Silence, Tous 7 octobre, Nous vivrons, Actions Avocats, Diaspora Defense Forces... *« Un dynamisme comme nous n'en avions pas connu depuis 1967 et la guerre des Six-Jours »*, commente Ariel Goldmann, le président du Fonds social juif unifié (FSJU). Trois sujets dominent leur combat : la libération des otages du Hamas, la lutte contre l'antisémitisme et la défense de l'existence de l'Etat d'Israël, *« dont on a l'impression qu'elle est remise en cause pour la première fois depuis très longtemps*, souligne le président du FSJU. *Ce sentiment est un moteur puissant de l'engagement »*.

Certains appellent cette nouvelle génération d'engagés la « génération Arfi », du nom du jeune président du CRIF, quadragénaire issu des mouvements étudiants militants du début des années 2000, au cours desquelles

« Nous n'avons jamais eu autant de créations de sections »
SAMUEL LEJOYEUX
président de l'Union des étudiants juifs de France

la France a connu une recrudescence de l'antisémitisme au moment de la deuxième Intifada. *« Une période qui nous a tous profondément marqués et qui nous a aussi appris à nous structurer,* témoigne Sarah Aizenman. *On ne peut pas laisser exister la haine antisémite. On doit reprendre notre place, y compris dans la rue, se faire entendre, se faire voir, montrer qu'on ne laissera pas faire. »*

Le collectif Nous vivrons se montre un peu partout : le 15 septembre, à la Fête de *L'Humanité*, pour dénoncer la conférence de l'essayiste et ex-porte-parole des Indigènes de la République Houria Bouteldja ; le 9 juillet, à Paris, avec un mégaphone et une pancarte *« Contre l'antisémitisme, pas de compromis avec les "insoumis" »*, devant l'Assemblée nationale ; fin juillet, lors d'une manifestation contre les Jeux olympiques où LFI était présente. *« Partout où l'antisémitisme surgit, on est là, on sera là »*, résume Sarah Aizenman, dont le collectif compte désormais 700 adhérents.

« Une démarche citoyenne »

« Toute cette génération de trentenaires et de quadras est animée par l'idée d'entrer en résistance, de se montrer, de ne pas se taire, note l'historien spécialiste de l'antisémitisme Marc Knobel. *C'est une démarche politique, mais pas politicienne. »* Même si tous s'inscrivent dans une opposition à LFI, qui alimente, bien davantage que le Rassemblement national, toutes les craintes : la campagne pour les élections européennes du parti de Jean-Luc Mélenchon, centrée sur Gaza, a, aux yeux de la communauté juive, diffusé une haine antisémite décomplexée. *« Mais ces collectifs s'inscrivent avant tout dans une démarche citoyenne »*, insiste Elie Korchia, le président du Consistoire central.

En témoigne le rassemblement #jesuisdebout qui sera organisé le 6 octobre, à Paris notamment, à l'appel de *« toutes les organisations communautaires juives, anciennes et nouvelles, quels que soient nos opinions, nos divergences, nos désaccords »*, indique Sandra Ifrah, 43 ans, porte-parole de Women United for Peace, créé quarante-huit heures après le 7 octobre 2023. Une union inédite, assure-t-elle, pour rendre hommage aux victimes du terrorisme du Hamas, aux otages, morts et encore captifs, pour lutter contre l'antisémitisme et *« manifester notre soutien et notre amour pour Israël, en dehors de toute considération politique »*. *« C'est un devoir citoyen de s'y rendre »*, conclut-elle. ■

LOUISE COUVELAIRE

Hausse des demandes d'asile de Palestiniens en France

LES DEMANDES D'ASILE provenant de Palestiniens sont en forte hausse en France, bien qu'elles demeurent marginales au regard de l'ensemble des demandes de protection (142 000 en 2023). Ainsi, sur les huit premiers mois de l'année, quelque 190 Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie ont requis une protection de la France, contre 67 sur l'année 2023, 31 en 2022, selon les données de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Ces demandes ne proviennent pas nécessairement de Palestiniens qui, pour diverses raisons, ont fui après l'attaque du Hamas du 7 octobre 2023.

En revanche, depuis l'opération militaire israélienne, *« des demandeurs invoquent de plus en plus régulièrement l'aggravation de la situation sécuritaire dans les territoires palestiniens, en premier lieu à Gaza »*, soulignait l'Ofpra, dans son rapport de 2023.

« Situation humanitaire dramatique »

Depuis le début de l'année, 90 % des demandeurs d'asile de Gaza ou de Cisjordanie ont obtenu une protection. La Cour nationale du droit d'asile, qui a examiné une poignée de recours de Palestiniens non protégés par l'Ofpra, a de son côté affiné sa jurisprudence en tenant compte de la situation à Gaza. Par une décision du 12 février, la cour a ainsi jugé que, depuis le 7 octobre 2023, *« la bande de Gaza connaît une situation de violence aveugle d'intensité exceptionnelle »*, susceptible de frapper indistinctement les civils et engendrant une *« situation humanitaire dramatique »*. Ce qui justifie l'octroi d'une protection subsidiaire, attribuée à qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié mais est exposé à des risques de mort ou torture.

Dans une autre décision de jurisprudence du 13 septembre, la Cour a jugé que le statut des Palestiniens bénéficiant d'une protection des Nations unies, par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés palestiniens au Proche-Orient (UNRWA), était voué à basculer en statut de réfugié en France, en raison de l'ineffectivité de la protection de l'UNRWA dans la bande de Gaza. ■

JULIA PASCUAL



Kamala Harris salue des responsables syndicaux, lors d'un meeting de campagne à Detroit (Michigan), le 2 septembre.
SCOTT OLSON/GETTY IMAGES VIA AFP

Kamala Harris peine à rallier les syndicats à sa candidature

La candidate démocrate à la présidentielle, au discours moins ouvriériste que Biden, n'a pas reçu le soutien de l'organisation des Teamsters, les routiers américains

NEW YORK - *correspondant*

C'est un camouflet pour la candidate démocrate à l'élection présidentielle de novembre, Kamala Harris. Le syndicat des Teamsters, les routiers américains, a décidé de ne pas la soutenir à présidentielle. Une première pour une organisation qui appelait à voter systématiquement pour les candidats démocrates depuis l'an 2000. Ce syndicat est connu du grand public pour son président de légende, Jimmy Hoffa, lié à la Mafia et disparu en 1975 sans doute assassiné. Il va surtout peser de ses 1,3 million de membres dans l'élection.

« Malheureusement, aucun des deux principaux candidats n'a été en mesure de prendre des engagements sérieux envers notre syndicat pour garantir que les intérêts des travailleurs soient toujours placés avant ceux des grandes entreprises », a annoncé, mercredi 18 septembre, son président, Sean O'Brien. Ce dernier était particulièrement remonté contre l'administration du président américain, Joe Biden, et le Congrès, qui ont forcé la signature d'un accord pour empêcher une grève dans les chemins de fer, fin 2022, qui menaçait de paralyser le pays.

Le syndicaliste avait été invité cérémonieusement à la convention républicaine de Milwaukee (Wisconsin), en juillet, où il avait remercié l'ancien président et candidat républicain à la présidentielle, Donald Trump, et snobé celle des démocrates à Chicago (Illinois), du 19 au 22 août. Une réunion, lundi 16 septembre, avec Mme Harris n'a pas permis de sauver l'affaire, tandis que M. Trump triomphait. *« Bien que le comité exécutif des Teamsters n'apporte aucune approbation formelle, les membres travailleurs des Teamsters ont été clairs et nets : ils veulent le retour du président Trump à la Maison Blanche ! »*, écrit la porte-parole de M. Trump, Karoline Leavitt. Un sondage à la méthodologie non explicitée et publié par les Teamsters prétend que 59 % de ses membres soutiendraient M. Trump et 34 % Mme Harris. Pour tempérer cette désillusion, Mme Harris a produit dans la soirée une liste de soutiens publics et du caucus noir du syndicat des Teamsters, attestant d'un organisation divisée.

Seize points d'avance

M. Trump aurait peut-être pu décrocher un soutien de M. O'Brien s'il n'avait pas tenu des propos violemment antisyndicats dans sa discussion avec Elon Musk, à la mi-août, vantant les licenciements massifs du milliardaire chez X, sans citer nommément l'entreprise : *« Je regarde ce que vous faites. Vous entrez, vous dites : "Vous voulez démissionner ?" Ils se mettent en grève et vous dites : "Ce n'est pas grave, vous êtes tous dehors" »*, s'était extasié M. Trump. Le patron des Teamsters s'était indigné : *« Licencier des travailleurs parce qu'ils s'organisent, font grève et exercent leurs droits en tant qu'Américains est du terrorisme économique. »*

L'affaire est importante. Mme Harris a absolument besoin de mobiliser les syndicats dans les Etats qui permirent la victoire de M. Trump en 2016, lequel avait fait basculer d'un fil les Etats dits de la « Rust Belt » (« ceinture de la rouille »), le Michigan, la Pennsylvanie et le Wisconsin. Ces dernières années, les syndiqués avaient déserté les rangs démocrates. En 2012, Barack Obama avait une avance de 18 points sur son adversaire républicain Mitt Romney, avance tombée à 8 points pour Hillary Clinton en 2016. M. Biden avait creusé l'écart à 18 points en 2020. Selon un sondage du Pew Research Center publié le 9 septembre, la candidate démocrate recueillerait un score de 57 % auprès des syndiqués contre 41 % pour M. Trump, soit 16 points d'avance. Un chiffre en retrait de 2 points par rapport à M. Biden, qui est insuffisant pour s'assurer la victoire.

Un sondage à la méthodologie non explicitée prétend que 59 % des Teamsters soutiendraient M. Trump et 34 % Mme Harris

Voilà pourquoi Mme Harris s'est rendue auprès des syndicats, lors du week-end précédent le Labor Day, le 2 septembre, qui marque le début du sprint final pour l'élection présidentielle. La candidate est passée par Detroit (Michigan), une ville marquée, en 2023, par une grève victorieuse contre les constructeurs automobiles historiques General Motors, Ford et Stellantis (anciennement Fiat Chrysler), ainsi que par Pittsburgh (Pennsylvanie), où le syndicat d'US Steel se bat contre le rachat de l'entreprise par Nippon Steel.

A Pittsburgh, le 2 septembre, Mme Harris était chaperonnée par M. Biden, natif de la petite ville industrielle de Scranton, en Pennsylvanie, et qui se présente, à juste titre, comme *« le président le plus prosyndicats de l'histoire des Etats-Unis »*. Pendant son mandat, M. Biden s'est efforcé d'éviter une hémorragie des ouvriers vers le mouvement trumpiste. C'est pour cela qu'il fut le premier président à se rendre sur un piquet de grève à Detroit, en septembre 2023, afin de soutenir les ouvriers face aux directions d'entreprise de General Motors, de Ford et de Stellantis.

En dépit de profits record enregistrés à la sortie de la pandémie de Covid-19, ces entreprises sont en difficulté face à la transition énergétique. Mais M. Biden a obtenu le soutien décisif du combatif Shawn Fain, patron du syndicat américain de l'automobile United Auto Workers, que M. Trump courtisait. Dans le Michigan, ce soutien est indispensable pour financer la campagne et aller à la rencontre des électeurs sur le terrain.

« Economie d'opportunités »

De même, M. Biden s'oppose désormais, avec Mme Harris, au rachat d'US Steel par Nippon Steel. Il a emboîté le pas à M. Trump, qui s'est dit contre cette opération dès son annonce, en décembre 2023. M. Biden agit ainsi en contradiction avec son discours qui prétend accueillir positivement les pays alliés. Mais la victoire en Pennsylvanie, qui se jouera sans doute à un cheveu, justifie cette entorse. *« US Steel, une entreprise américaine emblématique depuis plus d'un siècle, va rester une entreprise américaine »*, a promis M. Biden à Pittsburgh. Ce jour-là, il a transmis le flambeau syndical à Mme Harris : *« Elle sera une présidente historique, favorable aux syndicats »*, a-t-il déclaré, en présentant sa vice-présidente.

Mme Harris s'est inscrit dans ses pas. Alors que le taux de travailleurs syndiqués s'est effondré à 10 %, contre 20 % en 1980 et 30 % dans les années 1950, la candidate démocrate a vanté l'*« effet contagion »* des accords syndicaux. *« Vous n'êtes peut-être pas membre d'un syndicat »*, a-t-elle commencé. Mais *« vous feriez mieux de remercier un membre d'un syndicat pour la semaine de travail de cinq jours, les congés maladie, les vacances. Lorsque les salaires des syndiqués augmentent, les salaires de tout le monde augmentent »*, a-t-elle poursuivi.

Plutôt que la lutte dans les usines, la Californienne vante l'ascension sociale

Ce ruissellement des avantages conquis par la lutte syndicale n'est pas si évident lorsqu'on se penche sur les statistiques : les syndiqués ont un salaire médian supérieur de 16 % aux non-syndiqués, même si les deux ont évolué de la même manière depuis deux décennies, selon une étude de la Réserve fédérale américaine de Saint-Louis (Missouri). Les salaires des personnels du privé non syndiqués ont fortement augmenté dans la foulée de la pandémie de Covid-19, sous l'effet de la reprise économique, tandis que ceux des syndiqués ont rebondi, depuis 2023, après de nombreux conflits sociaux. Le nombre de grèves est passé de 433 à 470, entre 2022 et 2023, avec un nombre de salariés impliqués passant de 224 000 à 539 000, selon l'outil de recherche de l'université Cornell.

Mme Harris parviendra-t-elle à convaincre sur le sujet aussi bien que M. Biden ? Le président sortant a un discours ouvriériste. Devant les cols bleus, il apparaît comme l'un des leurs, un Blanc d'origine irlandaise, modeste, portant la mémoire des luttes ouvrières, et qui raconte ses légendes de famille. A Pittsburgh, M. Biden a ainsi rappelé l'histoire de son arrière-grand-père, accusé à tort d'être un membre des « Molly Maguires », des mineurs irlandais réunis en société secrète, alors qu'ils étaient exploités par les propriétaires anglais de mines de charbon en Pennsylvanie, et qui assassinaient parfois leurs contremaîtres après la guerre de Sécession. Invoquant les combats de son père pour la dignité, il répète sans cesse que *« les classes moyennes ont fait ce pays, et les syndicats ont fait les classes moyennes »*.

Mme Harris, une Californienne, n'a pas la même proximité avec ces travailleurs. A Detroit, où elle était seule, son discours a eu une tonalité légèrement différente : celle d'une fille d'immigrés jamaïcain et indien militants de gauche. *« Mes parents étaient dans le mouvement des droits civiques »*, a-t-elle rappelé. Plutôt que la lutte dans les usines, elle a vanté l'ascension sociale : *« Lorsque je serai présidente, nous continuerons à construire ce que j'appelle une "économie d'opportunités", afin que chaque Américain ait la possibilité de posséder une maison, de créer une entreprise et de créer un patrimoine (...). »* Dans un autre discours en Pennsylvanie, lundi 16 septembre, elle évoquait la voisine de sa mère, sa *« seconde maman »*, qui était entrepreneuse : *« Depuis que je suis enfant, je connais le caractère des entrepreneurs. Vous n'êtes pas seulement des chefs d'entreprise, vous êtes des leaders civiques. Vous maintenez la cohésion de la communauté. Et les propriétaires de petites entreprises sont la colonne vertébrale de l'économie américaine. »*

Le ton a changé

Ces différences sont des nuances. Le programme est identique, mais le ton a changé. On l'a constaté à la convention démocrate de Chicago, où les discours de combat du sénateur socialiste du Vermont, Bernie Sanders, qui est de la même génération que M. Biden, et de M. Fain étaient en décalage avec le propos optimiste et rassembleur de Mme Harris. Pour l'instant, elle semble néanmoins en mesure d'attirer les salariés syndiqués, avec l'appui de son vice-président, Tim Walz, ancien enseignant syndiqué du Minnesota.

La question reste ouverte pour les non-syndiqués. Dans cette catégorie, selon le Pew Research Center, les deux candidats font jeu égal (48 % pour Mme Harris, 50 % pour M. Trump), tandis que M. Trump emporterait 55 % des suffrages des Américains n'ayant pas poursuivi d'études après le lycée, contre 42 % pour Mme Harris. Le candidat républicain n'a pas reçu le soutien des grandes centrales syndicales, même s'il a celui des policiers et l'abstention bienveillante des Teamsters.

Pour Mme Harris, d'autres nuages se profilent : la résurgence de conflits sociaux. Elle ignore pour l'instant, à l'instar de M. Trump, la grève lancée vendredi 13 septembre par les salariés de Boeing, qui ont refusé une augmentation de 25 % sur quatre ans. Les grévistes sont amers, habités par le sentiment d'un monde perdu, celui d'une certaine aristocratie ouvrière. Ils ont renoncé à leurs retraites maison, en 2014, sous la menace de la direction, qui ouvrait des usines où les syndicats ne sont pas autorisés en Caroline du Sud, alors que la firme était encore prospère. La Maison Blanche dit surveiller l'affaire *« très sérieusement »*, tandis que la direction menace de mettre ses salariés au chômage. Mais Boeing n'a plus la cote. L'entreprise est en difficulté financière. Surtout, le conflit se situe à Seattle, dans l'Etat de Washington, acquis aux démocrates.

Plus inquiétant, les démocrates attendent la prochaine étape : la possible grève des dockers, qui pourrait commencer le 1er octobre. En paralysant les ports américains de La Nouvelle-Orléans jusqu'à New York, elle pourrait provoquer des pénuries et une hausse des prix qui pourrait affecter la campagne de Mme Harris. ■

ARNAUD LEPARMENTIER

Querelle mortelle chez Wildberries, l'Amazon russe

Le divorce conflictuel entre la milliardaire Tatiana Bakalchuk, à la tête du site d'e-commerce russe, et son époux a tourné à la fusillade, mercredi

MOSCOU - *correspondant*

Ce mercredi 18 septembre, à travers toute la Russie, les quelque 40 000 points de retrait de Wildberries s'activaient comme d'habitude pour assurer leurs livraisons quotidiennes. Jusque dans les villages, le géant russe de l'e-commerce fait partie du décor urbain et des nouvelles habitudes commerciales des Russes avec, vingt ans après sa création, plus de 10 millions de commandes par jour, en Russie et dans plusieurs ex-républiques soviétiques. Mais, ce même jour, dans l'après-midi, une fusillade a semé la panique dans le hall d'entrée du siège moscovite de Wildberries, société symbole du boom de l'e-commerce et de la nouvelle économie du pays.

Lancé par Tatiana Bakalchuk, dynamique enseignante muée en femme d'affaires, Wildberries avait commencé en 2004 loin des cercles politiques et des clans d'oligarques. L'entreprise est aujourd'hui rattrapée par la réalité des conflits d'intérêts politico-économiques et des appétits rapaces autour d'un groupe devenu trop puissant pour être laissé simplement entre les mains de sa fondatrice, désormais femme la plus riche du pays. Sa fortune est estimée à plus de 8 milliards de dollars (plus de 7,2 milliards d'euros). Wildberries, dont la valeur des produits vendus a augmenté de 50 % en un an pour atteindre l'équivalent de 28 milliards de dollars en 2023, est aussi rattrapé par le conflit entre Tatiana Bakalchuk, 48 ans, et son mari, Vladislav Bakalchuk, 47 ans. Après vingt ans de vie et d'affaires communes, la naissance de sept enfants et l'émergence d'une des plus belles *success stories* du business russe, le couple se déchire.

En instance de divorce depuis cet été, les deux époux ont publié des versions radicalement opposées sur les événements qui ont conduit au lourd bilan de la fusillade de mercredi : deux agents de sécurité morts, sept blessés, une trentaine d'interpellations dont celle du mari. Ce dernier a été inculpé, jeudi 19 septembre, pour « meurtre », « tentative de meurtre » et « atteinte à la vie » d'un membre des forces de l'ordre, ont indiqué ses avocats.

L'affaire a été ignorée par les télévisions d'Etat mais a passionné les médias indépendants, reléguant au rang de simple fait divers l'énorme explosion d'un dépôt militaire de missiles et de munitions ciblé pourtant le même jour près de Moscou par les forces ukrainiennes. La fusillade à Wildberries est d'autant plus surprenante qu'elle a eu lieu dans le centre d'affaires installé en face du Kremlin, au cœur d'un des quartiers a priori les plus sécurisés de la capitale.

Vladislav Bakalchuk assure qu'il s'est rendu au siège du groupe pour une réunion prévue sur la construction de nouveaux entrepôts. Tatiana Bakalchuk affirme qu'aucun rendez-vous n'était à l'agenda et accuse son mari de *« tentative infructueuse de prise de contrôle par un raider »*. En pleurs, dans une vidéo publiée sur les réseaux sociaux, elle l'a interpellé : *« Des gens armés ont fait irruption dans notre bureau, ils ont ouvert le feu. Des jeunes gens sont morts. Qu'est-ce que tu fais ? Comment pourras-tu regarder tes parents et tes enfants dans les yeux ? Comment as-tu pu amener la situation à une telle absurdité ? »*

Tatiana Bakalchuk accuse son mari de « tentative infructueuse de prise de contrôle par un raider »

Au contraire, Vladislav Bakalchuk raconte que la sécurité a d'abord *« refusé de* [les] *laisser passer »*, puis *« une fusillade a éclaté »*, les premiers coups de feu venant *« de l'intérieur du bâtiment »*, provoquant *« la panique »* des personnes sur place et dégageant *« de la fumée partout »*. Il est catégorique : *« Il ne s'agit pas d'une fusillade. C'était une véritable exécution. »* Un détail interpelle. Tout en assurant que ses hommes n'étaient pas armés, Vladislav Bakalchuk était venu sous haute protection. Dans son entourage, il y aurait notamment eu des athlètes à l'imposant gabarit, des ex-champions de karaté, de taekwondo et de boxe poids lourds.

Projet approuvé par le Kremlin

Il était surtout accompagné dans le rôle d'avocat par Anas Elmurzaev. Un personnage trouble, car il s'agit de l'ancien procureur de Tchétchénie. Depuis que les Bakalchuk se querellent, en famille et en affaires, le mari est en effet allé chercher des soutiens dans cette république du Caucase russe où sa femme est née. Avec, pour principal protecteur : Ramzan Kadyrov, l'autocratique dirigeant tchétchène. Dans une vidéo cet été, celui-ci a promis de *« ramener* [Mme Bakalchuk] *dans la famille »*.

Vladislav Bakalchuk a pour protecteur Ramzan Kadyrov, l'autocratique dirigeant tchétchène

Le clan tchétchène, réputé pour ses méthodes violentes, serait utilisé pour faire barrage à la fusion de Wildberries avec le groupe de publicité Russ, projet annoncé en juin par Tatiana Bakalchuk. Cette dernière veut créer un nouveau marché numérique et un système de paiement alternatif aux réseaux internationaux, dont les principales banques russes ont été exclues du fait des sanctions occidentales contre Moscou. Après avoir défié Amazon dans l'e-commerce, elle veut remplacer Swift dans les échanges bancaires.

Le projet a été approuvé par le Kremlin, et est soutenu en coulisses par Souleïman Kerimov, oligarque-clé proche des autorités. Pour des raisons encore mystérieuses, Vladislav Bakalchuk s'y oppose. Il possède 1 % de Wildberries (contre 99 % pour son ex-épouse) mais espère faire appliquer le droit russe sur le partage à parts égales des biens acquis pendant le mariage afin de récupérer 50 % du groupe au terme du divorce. Le mari voit donc d'un mauvais œil le projet de fusion orchestré par l'épouse qui conduit à dissoudre l'actionnariat. Vladislav Bakalchuk serait d'autant plus déterminé que, par ailleurs, la rumeur prête à Tatiana Bakalchuk une liaison amoureuse avec... son nouveau partenaire d'affaires, Robert Mirzoyan, le patron de Russ. La saga, qui rappelle l'ambiance mafieuse de la chaotique sortie du communisme dans les années 1990, ne fait que commencer. ■

BENJAMIN QUÉNELLE

Amazon annonce la fin du télétravail en 2025

Les salariés français pourraient ne pas être concernés en raison d'un accord d'entreprise

En observant ces cinq dernières années, nous continuons de penser que les avantages d'être tous ensemble au bureau sont importants », a écrit Andy Jassy, PDG d'Amazon, dans un message interne diffusé lundi 16 septembre. A partir du 2 janvier 2025, les 300 000 employés des services administratifs du géant du e-commerce, qui pouvaient jusqu'alors télétravailler deux jours par semaine (contre trois avant 2023), ne le pourront plus du tout. *« Même nos managers n'étaient pas au courant*, réagit un salarié français d'une filiale étrangère du groupe. *C'est une mesure drastique, difficile à comprendre sur le plan environnemental et social. Des collègues seniors qui habitent très loin de leur lieu de travail commencent déjà à regarder ailleurs. »*

Le géant américain n'est pas le seul à serrer la vis sur le travail à distance : début septembre, le cabinet de conseil PwC a enjoint à ses 26 000 salariés au Royaume-Uni de passer au minimum trois jours par semaine au bureau ou chez leurs clients à partir de janvier 2025. Trois jours par semaine au bureau, c'est aussi ce qu'a imposé Ubisoft, l'entreprise de jeux vidéo, à ses 18 000 salariés, mardi 17 septembre. Ce recul du télétravail est visible dans les entreprises internationales cherchant à réguler une pratique qui s'est approchée, aux Etats-Unis, du 100 % télétravail. En France, la pratique du travail à distance s'est surtout formalisée à la suite de la pandémie de Covid-19, avec des chartes ou des accords d'entreprise. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques, 18,8 % des salariés français ont télétravaillé au moins un jour par semaine en 2023.

Les entreprises qui avaient signé un accord triennal en 2021 sont pour certaines en train de faire leur bilan et de le renégocier. *« Ça n'évolue pas dans une logique de réduction, mais plutôt de pertinence de l'organisation pour mettre fin à un système parfois pas très clair »*, affirme Benoît Serre, vice-président de l'Association des directeurs des ressources humaines et DRH du Boston Consulting Group. *« Nos délégués syndicaux n'observent pas d'accords négociés à la baisse. Il y a parfois des pressions, par exemple sur les assistantes de hauts cadres, mais rien de suffisant pour en faire une généralité*, complète Emmanuelle Lavignac, secrétaire nationale de l'Union générale des ingénieurs cadres et techniciens (Ugict-CGT). *On n'est pas aux Etats-Unis, on n'enlève pas le télétravail du jour au lendemain. »*

Contre-courant

Dans plusieurs pays, le droit devrait, en effet, protéger les salariés d'Amazon d'un recul aussi brutal. En fonction des codes du travail ou conventions collectives locales, rien n'est possible sans l'accord du salarié, la signature d'un avenant au contrat de travail ou la renégociation d'un accord. C'est ce qu'a d'ailleurs répondu la direction d'Amazon France Logistique aux syndicats inquiets, puisqu'un accord à durée indéterminée sur le télétravail a été signé en 2021 pour améliorer *« l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle »*. Pour le moment, la filiale n'a pas pour projet de revenir dessus, même si elle ne l'a pas encore confirmé à l'ensemble des équipes. Un peu plus de 5 % des quelque 18 000 salariés d'Amazon en France recourent au télétravail.

Remettre en cause le nombre de jours va, en tout cas, à contre-courant de la tendance générale. Et ce, alors que le télétravail est devenu un incontournable pour attirer des candidats en quête d'autonomie : selon une étude de l'Association pour l'emploi des cadres publiée en mars 2023, un cadre sur deux envisagerait de démissionner en cas de suppression de cette modalité. ■

JULES THOMAS

PERTES & PROFITS | NIKE

PAR PHILIPPE ESCANDE

Il est temps de changer de baskets

L'affaire a commencé à sentir le roussi en avril pour le PDG de Nike, John Donahoe. Une question de transpiration mal gérée. Les pantalons et les polos fournis sous contrat par la firme ne plaisaient pas du tout aux joueurs de la Major League Baseball. Trop transparents, décolorés par la transpiration, leur nom écrit en trop petit... Aux Etats-Unis d'Amérique, on ne badine pas avec le base-ball et ses joueurs si attentifs à leur élégance. La firme a vite promis de revoir ses costumes, mais le mal était fait.

Il a empiré en juillet quand, à l'occasion de la présentation de ses résultats 2023-2024, le numéro un mondial des chaussures et vêtements de sport a enregistré une croissance annuelle des ventes anémique (+ 1 %) et anticipé une année difficile pour l'exercice fiscal à venir.

La Bourse a un peu plus massacré un titre en chute de 30 % depuis le début de l'année. Résultat, Philip Knight, le fondateur et principal actionnaire de la firme, a montré la porte à son protégé John Donahoe. Il sera remplacé par un vétéran de l'entreprise, parti à la retraite en 2020, Elliott Hill.

John Donahoe, ancien consultant de Bain puis patron d'eBay, est un homme de la tech, pas des baskets. Arrivé en janvier 2020, il a surmonté la crise en mettant le cap sur les ventes directes et en réorganisant, à coups de licenciements, la société. Fini l'organisation par discipline sportive, place à des branches homme, femme, enfant.

Les distributeurs partenaires physiques habituels comme Foot Locker ont été négligés au profit des ventes sur Internet. Le géant, empêtré dans ses sujets de restructuration, a perdu de vue le client, déjà parti ailleurs.

Retour aux fondamentaux pour Nike. Les fameuses Air Jordan, Air Force ou Dunk qui ont fait son succès ne parlent plus aux jeunes, qui se tournent vers des acteurs plus agiles comme Hoka, On ou New Balance. La sneaker, qui représente plus de la moitié du marché mondial de la chaussure, a évolué avec les nouvelles générations. La mode, par définition versatile, impose une intimité avec un client exigeant, et parfois exaspérant quand il veut son nom écrit en plus gros et que l'on ne remarque pas ses taches de transpiration. ■

Les grands ports français perdent deux armateurs de taille mondiale

Les porte-conteneurs géants de Maersk et de Hapag-Lloyd ne desserviront plus directement Le Havre et Marseille-Fos à partir de février 2025

Les deux premiers ports français de conteneurs, Le Havre (Seine-Maritime) et Marseille-Fos, qui dépendent beaucoup des lignes Asie-Europe exploitées par les grands armateurs, viennent de subir une cuisante déconvenue : le danois Maersk et l'allemand Hapag-Lloyd, respectivement numéro deux et numéro cinq dans le monde, ne les desserviront plus directement à partir de février 2025. Regroupés dans une nouvelle alliance baptisée « Gemini Cooperation », qui permettra d'optimiser le chargement de 300 à 340 navires (3,4 millions à 3,7 millions de conteneurs), ils se détournent des deux principales portes d'entrée de l'Hexagone.

Le grand port maritime de Marseille et Haropa Port, l'établissement public regroupant les infrastructures du Havre, de Rouen et de Paris, s'y attendaient depuis l'annonce de la création de Gemini Cooperation, en janvier. Le 10 septembre, les deux armateurs ont publié les détails de leur *« collaboration opérationnelle à long terme »* et la carte de leurs services sur les mers du monde. Une carte *« totalement redessinée »*, selon Vincent Clerc, directeur général de Maersk, notamment pour tenir compte d'une nouvelle donne : le détournement d'une partie des navires par le cap de Bonne-Espérance pour éviter les drones et les missiles des miliciens houthistes du Yémen, qui visent cargos et tankers croisant en mer Rouge.

Seuls des bateaux plus petits (*feeders*) affrétés par Maersk et Hapag-Lloyd accosteront au Havre (deux lignes) et à Fos (une ligne). La perte des escales des géants des mers est un coup dur sur un marché extrêmement concurrentiel. L'alliance Gemini va privilégier les ports où les deux partenaires possèdent des terminaux, ce qui leur permet d'être sûrs de charger et de décharger plus rapidement les navires avec leurs dockers. Hapag-Lloyd assure que l'alliance portera *« une attention particulière à la fiabilité des horaires afin d'augmenter la livraison à temps »*, et que celle-ci atteindra 90 %.

Presque tous les ports européens accusent une baisse de trafic, pénalisés par la faible croissance dans la zone

« Au Havre plutôt qu'à Anvers »

Rester le moins longtemps possible à quai améliore la productivité et donne un avantage compétitif aux armateurs. C'est pour réduire la durée des transits et sécuriser ses opérations que le français CMA CGM, troisième armateur mondial, a investi dans l'acquisition de plusieurs terminaux depuis 2021, notamment à Los Angeles et à Long Beach, en Californie, ainsi qu'à New York et au New Jersey, portes d'entrée stratégiques des marchandises sur le marché américain. Les alliances permettent aussi de mutualiser les capacités sur les lignes secondaires, plus locales, après transbordement.

Les deux grands ports français peuvent se consoler avec le trio asiatique composé du japonais One, du sud-coréen HHM et du taïwanais Yang Ming Marine : réunis dans le cadre de Premier Alliance, relancée et effective en février 2025, ils ne se sont pas détournés de la France, où ils auront deux escales de navires en provenance directe d'Asie.

Le Havre restera aussi la première escale française de CMA CGM. Quant au numéro un mondial, l'italo-suisse Mediterranean Shipping Company (MSC), il va investir près de 1 milliard d'euros dans le port normand pour y tripler progressivement sa capacité de traitement de conteneurs à partir de 2025, au terme d'un accord de 2022 avec la CGT-Ports et docks prévoyant plus de mille embauches et une hausse de la productivité.

« Notre souhait est de faire du Havre le port d'entrée et de sortie de la mer du Nord, assurait David El-Bez, un des patrons de Terminal Investment Limited, la filiale de MSC gestionnaire des terminaux, lors de l'annonce. *Le challenge, c'est que les plus gros porte-conteneurs s'arrêtent ici. Et que les industriels du nord de la France pensent d'abord au Havre plutôt qu'à Anvers. »* Un bon point pour le port normand, puisque MSC va accroître sa position de leader mondial du conteneur avec, à lui seul, près d'un tiers des commandes mondiales de nouveaux navires.

Le trafic de conteneurs des ports français souffre, notamment face à ses puissants concurrents du « range nord-européen » (Anvers-Bruges, en Belgique, Rotterdam, aux Pays-Bas), mais aussi de Tanger (Maroc), d'Algésiras et de Valence (Espagne) à l'entrée de la Méditerranée. En 2023, Le Havre n'a traité que 2,6 millions de conteneurs, loin du record des 3,1 millions de l'année précédente. *« On a perdu cent escales de navires et 200 000 conteneurs en raison des grèves pour les retraites »*, notait Stéphane Raison, alors président du directoire d'Haropa Port. Très loin du trafic de Rotterdam (13,5 millions), d'Anvers (12,5 millions) ou de Hambourg (Allemagne, 7,7 millions).

Un secteur concentré

Presque tous les ports du Vieux Continent accusent une baisse de trafic, surtout pénalisés par la faible croissance dans la zone. *« Le top trois français* [avec Dunkerque] *a souffert dans des proportions supérieures à la moyenne européenne »*, note la société spécialisée Upply dans son bilan mondial 2023. La réforme de 2008, censée accroître leur compétitivité, a aussi eu des effets limités. Quatre conteneurs sur dix à destination ou en provenance de la France transitent encore par des ports étrangers. Il faut dire que les ports ne sont pas en position de force pour négocier les escales avec les armateurs européens et asiatiques, secteur qui s'est concentré depuis vingt ans. Au point que plus de 80 % des marchandises transportées par mer le sont désormais par les huit premières compagnies mondiales.

En outre, la plupart d'entre elles se sont positionnées sur toute la chaîne de valeur (manutention, stockage, transport...), renforçant leur pouvoir de négociation. Ces tendances ont entraîné *« une plus forte dépendance des ports à l'égard des alliances »*, comme celle de Maersk-Hapag-Lloyd ou CMA CGM avec le chinois Cosco et le taïwanais Evergreen, relevait déjà un rapport du Sénat de 2019-2020. En cinq ans, la tendance n'a fait que se renforcer. ■

JEAN-MICHEL BEZAT

ENTREPRISES

La valeur des participations de l'Etat en hausse de 17 % en un an

La valeur totale des participations de l'Etat dans des entreprises a progressé de 17 % en un an, pour atteindre 179,5 milliards d'euros au 30 juin 2024, a annoncé l'Agence des participations de l'Etat (APE), jeudi 19 septembre. Le portefeuille de l'APE était alors constitué pour 50 milliards d'euros de participations dans une dizaine de groupes cotés en Bourse (Airbus, Renault, Safran, Orange, etc.), et pour le reste d'actions de 71 entreprises non cotées, dont EDF ou la SNCF.

FINANCES PUBLIQUES

La dette publique britannique à 100 % du PIB à quelques semaines du budget

La dette du secteur public au Royaume-Uni a atteint en août exactement 100 % du produit intérieur brut (PIB), un niveau inédit depuis les années 1960, mettant la pression sur le nouveau gouvernement travailliste à quelques semaines de son premier budget, selon des chiffres officiels publiés vendredi 20 septembre. La dette publique britannique avait déjà dépassé 100 % du PIB dans des chiffres provisoires publiés en 2023 pour le mois de mai, mais avait, depuis, été révisée à la baisse. Le chiffre publié vendredi est lui aussi une estimation provisoire, a prévenu l'Office national des statistiques du Royaume-Uni. –*(AFP.)*

Média : Axel Springer fait le pari d'un recentrage sur la presse

Le géant allemand se scinde en deux, laissant ses activités de plates-formes numériques d'annonces classées aux fonds KKR et CPPIB

BERLIN - *correspondance*

C'est un nouveau tournant dans l'histoire mouvementée du groupe de média Axel Springer. Quatre ans après être sorti de la Bourse pour s'allier avec le fonds de capital-investissement KKR, l'éditeur allemand a annoncé, jeudi 19 septembre, une nouvelle transformation radicale de ses activités. Le groupe se scinde : d'un côté, les titres de presse (*Bild*, *Die Welt*, ainsi que les sites *Politico* et *Insider*), de l'autre, les activités numériques et d'annonces classées, cédées en majorité à KKR et au fonds de pension canadien CPPIB. La transaction devrait être effective au deuxième trimestre 2025. La valorisation de l'entreprise est établie à 13,5 milliards d'euros.

Le mouvement, évoqué dans la presse depuis des mois, n'en reste pas moins spectaculaire. Depuis le milieu des années 2000, anticipant les défis du numérique pour le financement de la presse, Axel Springer s'est spécialisé dans les plates-formes d'annonces en ligne. Puisque ces activités anciennement associées aux journaux menaçaient de leur échapper, happées par des acteurs numériques spécialisés, le groupe a mené pendant plus de dix ans une large politique d'acquisition de sites. Il en a résulté un large portefeuille de plates-formes numériques, comme le site d'emploi Stepstone et les activités d'annonces immobilières regroupées sous le nom AVIV, où figurent notamment le français SeLoger et l'allemand Immowelt.

Ces plates-formes numériques vont donc être cédées en majorité à KKR et à CPPIB. Axel Springer en conserve cependant une partie, qui pourrait s'élever à 15 %, précise la presse allemande. KKR et CPPIB ambitionnent de mettre en Bourse ce portefeuille d'activités numériques. En attendant, la valorisation du groupe allemand ressort des négociations à 13,5 milliards d'euros, contre 6,8 milliards au moment de la sortie de la Bourse en 2020. Sur cette somme, l'activité liée aux plates-formes numériques est évaluée à 10 milliards d'euros, l'activité média à 3,5 milliards. Axel Springer sort de l'opération avec un chiffre d'affaires resserré à 2,2 milliards d'euros, sans dette, contre presque 4 milliards en 2023. Le groupe revient à sa vocation d'origine, et semble de nouveau croire que la puissance du contenu journalistique payant puisse assurer seule sa pérennité.

Entreprise familiale

Coté entre 1985 et 2020, Axel Springer redevient une entreprise familiale, détenue à 98 % par deux personnes privées : son PDG, Mathias Döpfner, à la tête de l'entreprise depuis 2002, et la famille Springer, dont Friede Springer, 82 ans, la veuve du fondateur. Débarrassés de leurs investisseurs, ils ont tout pouvoir sur la destinée du groupe. Dans un communiqué, Axel Springer a précisé vouloir se concentrer sur *« sa mission la plus importante : façonner l'avenir du journalisme indépendant, soutenu par l'intelligence artificielle (IA) »*. Il nourrit des projets de développement sur le marché anglo-saxon. Ses tentatives pour racheter les journaux britanniques *Financial Times* et *The Times* ont échoué, mais il a considérablement renforcé sa présence aux Etats-Unis.

Grâce au partenariat avec KKR, Axel Springer a racheté le site *Politico* en 2021, pour 1 milliard de dollars (840 millions d'euros de l'époque), incontournable de l'information politique aux Etats-Unis, et détient depuis 2015 la majorité des parts du site *Business Insider*. *Politico* dispose de rédactions à Bruxelles, Paris et Berlin. Parmi les grands titres traditionnels du groupe figure le tabloïd *Bild*, le quotidien le plus lu d'Europe (1 million d'exemplaires par jour et 4 millions de visiteurs uniques par jour), et le quotidien conservateur *Die Welt*, adossé à une chaîne de télévision. Le nouvel ensemble compte aussi la coentreprise Ringier Axel Springer, qui gère des titres de presse majeurs en Pologne.

Mathias Döpfner, 61 ans, milliardaire, tête pensante de toutes les transformations du groupe ces dernières années, ne semble pas vouloir s'arrêter là. L'homme d'affaires est au sommet de son pouvoir. Il exerce une influence considérable sur le paysage médiatique allemand et dispose de relais puissants aux Etats-Unis. Le groupe pourrait ambitionner de racheter de nouveaux titres importants. Selon la presse allemande, il a manifesté son intérêt pour le *Wall Street Journal*. En attendant, il a annoncé que ses médias devaient devenir *« encore plus rapides et plus efficaces »*. Ce qui pourrait inclure de nouvelles mesures de réduction des coûts. En 2023, il avait déjà ordonné la disparition de six rédactions régionales de *Bild* et la suppression de centaines d'emplois dans le groupe, dont le travail devait officiellement être remplacé par l'IA. ■

CÉCILE BOUTELET

Le Monde
SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024



L'usine Tesla de Grünheide (Brandebourg, Allemagne), le 19 mars. JORG CARSTENSEN/DPA PICTURE-ALLIANCE VIA AFP

PLEIN CADRE

En Allemagne, autour de **Tesla**, une réindustrialisation en débat

L'implantation dans le Brandebourg d'une usine d'Elon Musk a généré un dynamisme économique inédit depuis trente ans. Malgré tout, le mécontentement gronde et le populisme prospère

GRÜNHEIDE (ALLEMAGNE) - *envoyée spéciale*

L'endroit a longtemps été délaissé. Une de ces gares rurales abandonnées que l'on aperçoit par la fenêtre d'un train, en imaginant l'époque révolue où les lieux abritaient une vie de village. Tesla a tout changé. Fangschleuse, minuscule arrêt au milieu des forêts de pins du Brandebourg, sur la ligne régionale entre Berlin et Francfort-sur-l'Oder, à 30 kilomètres de la capitale, est devenu en deux ans un des lieux les plus médiatisés de la République fédérale allemande.

La gare est désormais l'un des principaux sites de desserte de l'usine Tesla de Grünheide, inaugurée en mars 2022, où travaillent 12 000 personnes. Cet endroit du Brandebourg, Land rural de 2,5 millions d'habitants entourant la vibrante métropole berlinoise (3,7 millions d'habitants), est devenu le théâtre de quelques-unes des plus grandes controverses et oppositions qui secouent actuellement la société allemande : industrie contre écologie, libéralisme contre régulation, ville contre campagne, Est contre Ouest.

A Fangschleuse, dans le ballet des trains, se croisent quotidiennement salariés de l'usine, syndicalistes, responsables politiques, militants écologistes et activistes locaux. Ceux qui viennent pour travailler sont les plus reconnaissables : ils portent un pantalon noir et une veste griffés du logo rouge Tesla. Plus de la moitié d'entre eux viennent de Berlin. Ils marchent en groupe, parlent souvent d'autres langues que l'allemand et avancent d'un pas rapide vers la navette qui les conduit dans l'immense complexe industriel.

UN SITE PROTÉGÉ

On y croise aussi un jeune permanent d'IG Metall, qui travaille dans la jolie maison de garde-barrière louée par le syndicat allemand. IG Metall en a fait une cellule d'information et de recrutement. *« L'intérêt est grand »*, souligne Markus Sievers, porte-parole du syndicat, qui dénonce une pression forte du constructeur sur les salariés. S'il salue la présence du constructeur dans la région, le premier syndicat indépendant du monde supporte mal qu'Elon Musk refuse toujours de rattacher Tesla à la convention collective de la branche, sur un site en passe de devenir la première usine automobile d'Allemagne.

Et puis il y a Manu Hoyer. La militante de 65 ans, cheveux courts et chiens en laisse, a cofondé la Bürgerinitiative Grünheide, une initiative citoyenne locale qui se bat depuis des mois contre l'extension de l'usine. *« Il y a vingt ans »*, elle a quitté la bruyante Berlin, où elle est née, pour *« le calme du Brandebourg »*, raconte-t-elle. Depuis que Tesla s'est installé, elle accuse le constructeur américain de saccager les lieux avec la bénédiction coupable des autorités. L'abattage des pins, les livraisons par camion, la pollution lumineuse de l'usine ont détruit l'écosystème des environs, estime-t-elle.

Surtout, Tesla est partiellement installé sur un site protégé, visant à préserver la ressource en eau, et les membres du collectif craignent que la consommation d'eau de l'usine ne menace l'approvisionnement de la population et ne pollue la nappe phréatique, dans une région sujette aux sécheresses. En février 2024, Manu Hoyer et ses compagnons ont obtenu une victoire inattendue : un référendum d'initiative populaire organisé dans la commune a rejeté à 65 % les projets de développement du site sur 100 hectares supplémentaires. Le vote n'était pas obligatoire pour les élus, mais il a eu un grand retentissement médiatique.

Tesla, accueilli en acteur triomphal du renouveau de l'Est et de l'automobile en 2020-2022, a dû adapter sa stratégie. Les plans de déboisement ont été réduits. Le projet modifié d'adaptation de la gare de Fangschleuse en site logistique, afin de porter une partie des livraisons et des expéditions de l'usine sur rails, a reçu l'aval de l'assemblée communale. Et le débat sur l'approvisionnement en eau s'est calmé quand la consommation annuelle du constructeur a été publiée : 450 000 mètres cubes en 2023, soit un tiers de la quantité autorisée par les autorités, un volume faible pour une usine de cette taille, grâce à une importante unité de recyclage.

Cela représente une infime portion de ce que la région autorise pour la très polluante mine de lignite de la Lusace voisine, partiellement fermée, mais qui engloutit encore… 150 millions de mètres cubes par an. Tesla, longtemps critiqué pour sa communication, fait désormais plus d'efforts sur le dialogue local et pour répondre aux inquiétudes. Parmi elles, il y a la question des prix de l'immobilier, qui ont explosé dans les environs.

A Fangschleuse, la résistance continue. Depuis fin février, une vingtaine de jeunes activistes occupent les bois à quelques dizaines de mètres de la gare. Ils logent dans des maisons perchées dans les arbres, pour empêcher tout nouvel abattage. Surtout, ils s'opposent à la voiture électrique, qualifiée de *« mensonge écologique »*, et au capitalisme en général. Manu Hoyer continue d'organiser une fois par mois ses *« promenades dans la forêt »*, où les anti-Tesla se rassemblent. Parmi eux, beaucoup viennent de loin. En mai, une manifestation rassemblant près de 1 200 personnes a été critiquée par le ministre de l'économie et du climat, Robert Habeck (Verts) : *« Il y a des limites à la protestation. Personne ne peut avoir un intérêt à une Allemagne sans construction automobile »*, a-t-il déclaré.

> **« C'est la première fois depuis la réunification que des jeunes peuvent rester dans la région et y construire leur vie »**
> ARNE CHRISTIANI
> maire de Grünheide

« UNE IMMENSE CHANCE »

Arne Christiani, 65 ans, le maire sans étiquette de Grünheide (9 300 habitants) depuis 2003, soupire quand on lui parle des opposants à l'usine. *« Si on ne nous croit pas quand nous disons que nous respectons les exigences environnementales, je ne peux rien faire… Beaucoup de ces opposants ne vivent pas ici. »* S'exprimant avec vivacité, il détaille les bénéfices de l'implantation de Tesla, qu'il voit comme *« une immense chance »* pour la commune et ses environs. *« C'est la première fois depuis la réunification que des jeunes peuvent rester dans la région et y construire leur vie, même après leur formation.* (…) *On ne les avait plus pour les pompiers volontaires, plus pour les associations sportives, ni pour l'organisation du carnaval. Maintenant, ils restent et peuvent construire leur vie ici »*, se réjouit-il. En 2023, 6,5 millions d'euros d'impôts ont été versés par le constructeur à la commune. Un parc d'activité va voir le jour, qui doit accueillir des start-up, une école et des petites entreprises. *« C'est un tournant »*, affirme le maire.

« L'implantation de Tesla a changé la donne », confirme Jörg Steinbach, ministre de l'économie (social-démocrate, SPD) du Land de Brandebourg, qui a joué un rôle majeur dans la politique industrielle volontariste qui a convaincu Elon Musk de construire son usine européenne à Grünheide, parmi 300 sites en compétition. Dans le sillage de Tesla, la région a réussi à attirer *« plusieurs milliards d'euros d'investissements supplémentaires*, souligne-t-il. *Au total, en comptant Tesla, presque 20 000 emplois ont été créés depuis 2019. Plusieurs centaines de chômeurs de longue durée ont trouvé un emploi »*. Il y a aussi l'effet sur l'image : *« Brandebourg est devenu un aimant. Beaucoup d'entreprises se disent "si Tesla est là, c'est que cela doit valoir le coup". »*

> **L'effet sur la croissance a été considérable : l'activité économique a progressé de 2,1 % en 2023**

L'effet sur la croissance a été considérable : l'activité économique a progressé de 2,1 % en 2023, après 3,3 % en 2022, hors inflation, des taux bien supérieurs au reste de l'Allemagne, actuellement en stagnation. La région profite aussi du dynamisme de Berlin, qui manque de place. Conséquence : malgré le choc énergétique lié à la guerre en Ukraine, l'économie du Brandebourg a bien résisté à la crise et continue à se développer. Quarante mille emplois supplémentaires sont attendus d'ici à 2030 par la fédération des entreprises du Brandebourg.

Comment expliquer alors l'essor des partis populistes dans la région ? Le parti AfD (Alternative für Deutschland, extrême droite) est crédité de 30 % des intentions de vote, et l'Alliance Sahra Wagenknecht (WSB), plate-forme sociale conservatrice nouvellement créée, pourrait obtenir 13 % des voix dimanche 22 septembre. Malgré son bon bilan économique ces cinq dernières années, la coalition dirigée par le SPD, avec les chrétiens-démocrates et les Verts, pourrait perdre la région.

Pour Jörg Steinbach, le mécontentement n'est pas lié directement à l'économie. Il s'explique au premier chef par les inquiétudes concernant l'immigration et la question scolaire, estime-t-il. Mais il souligne aussi un élément psychologique spécifique à la région : la peur de l'avenir, en dépit d'un niveau de prospérité jamais atteint depuis la réunification. *« Pendant vingt ans, nous avons vécu avec des coûts faibles de l'énergie, sans gros efforts pour faire avancer la décarbonation de notre économie, et sans nous préoccuper suffisamment du défi démographique. Les gens ont peur de ces transformations et sont très réticents à faire des compromis. C'est d'autant plus fort qu'ils ont vécu une période difficile après la réunification et ont davantage besoin de sécurité qu'ailleurs. »*

NOSTALGIE

Les deux partis AfD et WSB jouent précisément sur cette peur du changement, ou cette nostalgie d'une époque révolue, en mobilisant les angoisses sur les réfugiés, le déclin des spécialités anciennes comme le charbon, ou les menaces qui pèsent actuellement sur l'industrie allemande. La réindustrialisation en cours peut-elle être un mirage ? *« A la réunification,* [le chancelier] *Helmut Kohl avait promis des "paysages florissants" à l'Est. Cette promesse ne s'est jamais réalisée, malgré les efforts demandés à la population*, rappelle Klaus Dörre, sociologue à l'université d'Iéna (Thuringe) et expert des questions liées aux travailleurs de l'industrie. *Beaucoup de gens constatent les difficultés actuelles de l'automobile allemande, empêtrée dans le tournant électrique. S'ajoute à cela l'expérience de la pandémie de Covid-19, dont les mesures d'endiguement, souvent mal vécues, n'ont jamais fait l'objet d'un bilan critique par les responsables politiques. Tout cela alimente une méfiance durable envers les élites. C'est un élément spécifique de l'Est. »*

Le maire de Grünheide connaît bien ces tourments, mais regrette aussi que les bonnes nouvelles ne fassent pas l'objet de plus d'attention. D'ici à la fin de son mandat, en 2027, il nourrit un projet : celui de faire de sa ville une *« commune de détente reconnue par l'Etat »*, c'est-à-dire dotée de zones naturelles protégées et réservées aux loisirs. *« Je veux réussir ce grand écart et montrer que c'est possible de le faire à côté de cette usine. C'est cela, ma vision du Brandebourg »*, explique-t-il, dans l'espoir un peu fou d'une possible réconciliation à Grünheide. ■

CÉCILE BOUTELET

Immobilier : de nouvelles règles pour les SCPI

Des mesures offrent plus de souplesse aux sociétés de gestion et accroissent la transparence

Les crises ont parfois du bon, elles ont souvent pour effet de pousser les autorités à faire évoluer le cadre réglementaire. C'est ce qu'il s'est passé cet été pour les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), ces sociétés qui achètent des immeubles pour les louer et reverser les loyers aux épargnants détenteurs de parts.

La flambée des taux d'intérêt, amorcée mi-2022, a ébranlé nombre de SCPI traditionnelles, dans leurs résultats comme dans leurs stratégies d'investissement. A la clé : des baisses en cascade du prix de leurs parts de souscription. Les craintes des épargnants ont aussi engendré une décollecte importante, générant de sérieux problèmes de liquidités.

Cela s'illustre notamment par des files d'attente de plusieurs mois pour les investisseurs souhaitant se délester de leurs parts sur le marché secondaire. A ce jour, cette situation concerne quasi la moitié des SCPI. Si la crise ne semble pas terminée, certains observateurs optimistes estiment que le pire est passé grâce à la détente progressive des taux d'intérêt.

Dans le même temps, le cadre réglementaire des SCPI a évolué, par une ordonnance publiée au *Journal officiel* du 4 juillet. Un chapelet de mesures offrant plus de souplesse et de marges de manœuvre aux sociétés de gestion est susceptible d'avoir un impact positif sur le fonctionnement de ce placement. *« Ce changement intervient après un dérèglement du marché. Pour mémoire, la loi avait été modifiée après une autre grande crise des SCPI dans les années 1990. Maintenant que les taux recommencent à baisser, la période est opportune pour mettre en place de nouvelles règles »*, commente Vincent Martins, directeur général du cabinet d'ingénierie patrimoniale Wakerstone.

Plus de prix minimal

Ce texte oblige les gérants de SCPI à effectuer deux fois par an l'évaluation de leur patrimoine immobilier, et à la publier. A l'habituelle « photographie » du 31 décembre, il faut désormais ajouter celle de fin de premier semestre.

Cette expertise à mi-année n'est pas totalement nouvelle. Elle avait déjà été fortement conseillée en 2023 par l'Autorité des marchés financiers en pleine crise du secteur, afin de faire un état des lieux de la valeur des patrimoines des SCPI. La réalisation de cette deuxième expertise des actifs s'impose tant aux SCPI à capital fixe qu'à celles à capital variable.

« Cette mesure constitue une bonne nouvelle. Plus on dispose d'informations et de précisions sur

UNE ORDONNANCE PARUE AU « JOURNAL OFFICIEL » DÉBUT JUILLET OBLIGE LES GÉRANTS À EFFECTUER DEUX FOIS PAR AN L'ÉVALUATION DE LEUR PATRIMOINE IMMOBILIER ET À LA PUBLIER

la valorisation d'un patrimoine, plus il y a de la transparence et d'éléments d'appréciation pour les porteurs de parts et pour les éventuels candidats investisseurs. Cela influe sur la liquidité, commente Marine Fouré, gérante du fonds d'investissement Darwin. *Reste que ce nouvel état des lieux génère un coût. Aussi, de nouveaux frais d'expertise, désormais récurrents, seront susceptibles d'avoir à terme un impact sur la performance servie par le placement.» « Les SCPI dotées d'une taille critique pourront absorber ces surcoûts, alors que pour d'autres plus petites, ce sera plus difficile »*, nuance Vincent Martins. Le risque ? Une légère minoration de la performance servie.

Autre mesure : les parts unitaires de SCPI seront susceptibles d'être proposées par les sociétés de gestion à partir de 1 euro, car le seuil minimal de souscription de 150 euros a été supprimé du code monétaire et financier. *« Cela va démocratiser l'accès à ce placement. Les SCPI seront à l'avenir aussi accessibles que l'immobilier fractionné, qui consiste à acheter, pour quelques euros, à plusieurs un bien »*, commente Jonathan Dhiver, dirigeant fondateur du site Meilleurescpi.com. Jusqu'à présent, quelques plates-formes permettaient déjà d'accéder aux SCPI pour moins de 150 euros, en fractionnant les parts.

Une autre grande nouveauté concerne la possibilité, pour les gérants de SCPI, de poser des installations permettant la production d'énergie renouvelable. Cela concerne l'achat de matériel, son installation et son exploitation. Est par exemple autorisée la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des immeubles en patrimoine. La SCPI est désormais libre de choisir son scénario, à savoir investir dans des installations de production d'énergie renouvelable (éoliennes, panneaux, etc.) pour revendre elle-même l'électricité produite à des fournisseurs d'énergie ou louer ces mêmes installations.

Souple, cette mesure pourra à terme générer de nouvelles sources de revenus pour les sociétés de gestion. *« Ce nouveau champ d'investissement va permettre une diversification des revenus, ce qui est une bonne nouvelle »*, se réjouit M. Dhiver. Certains observateurs du secteur envisagent un effet d'aubaine, notamment pour les SCPI spécialisées dans la logistique, celles avec des grands entrepôts en patrimoine susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques sur leurs grandes surfaces de toits, mais aussi celles dotées de parc de bureaux et de centres d'activités dans les entrées de ville. Cette nouveauté ouvre une nouvelle voie pour les SCPI engagées sur le terrain de l'investissement socialement responsable et visant l'obtention de ce label.

Le texte institue par ailleurs deux types de parts de SCPI : celles pour des particuliers et celles destinées aux investisseurs institutionnels, comme cela se pratique pour les fonds cotés. *« Cette distinction va permettre aux SCPI de pratiquer une gestion différente des entrées et des sorties de ces deux profils de détenteurs et d'éviter que les institutionnels ne saturent le marché secondaire »*, explique M. Dhiver. ■

LAURENCE BOCCARA

47 %

C'est la proportion de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) affichant des parts en attente de cession sur le marché secondaire, d'après Meilleurescpi.com. Ce chiffre élevé illustre les difficultés rencontrées par les investisseurs souhaitant se désengager de ce placement. Dans le top 5 des véhicules les plus bloqués figurent des acteurs historiques : trois SCPI de La Française REM, une de Perial AM, une d'Amundi Immobilier. La majorité (53 %) bénéficie toutefois d'une fluidité totale du marché de l'occasion ; il s'agit de SCPI plus généralistes et plus récentes.



SOS CONSO

CHRONIQUE PAR RAFAËLE RIVAIS

Quand l'accident survient dans la cour de récréation

Lorsqu'un accident se produit dans la cour de récréation d'une école, qui doit en assumer les conséquences financières ? Telle est la question que pose l'affaire suivante. Le 29 septembre 2016, une élève de 5 ans, A. X., est heurtée de front par un garçon, B. Y., 10 ans, scolarisé en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui, selon le témoignage d'une autre enfant, *« ne regardait pas où il allait »*. Elle tombe à la renverse, sa tête cognant fortement le sol. Elle sera reconnue invalide à plus de 80 %.

Bizarrement, la directrice de l'école fait deux déclarations d'accident : la première comporte un schéma montrant que les enfants se sont percutés de face. La seconde ne permet pas de comprendre ce qui s'est passé. De plus, la directrice note que cinq enseignants étaient présents, sans préciser combien se trouvaient dans la cour.

Un professeur des écoles, M. Z., indique à la police qu'ils étaient deux pour surveiller cent quarante élèves. Il admet n'avoir rien vu, *« du coin de la cour dans lequel il se trouvait »*, avec sa collègue. En 2017, les X. assignent la société La Sauvegarde, qui couvrait la responsabilité civile de B. Y., ainsi que l'Etat français, en la personne de la rectrice. En effet, le code civil dit que les *« instituteurs »* sont responsables *« du dommage causé par leurs élèves* (...) *pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance »*.

LES ENSEIGNANTS AVAIENT UNE « OBLIGATION DE SURVEILLANCE RENFORCÉE »

Le tribunal judiciaire d'Alès juge que la *« faute »* du garçon est à l'origine de l'accident, et condamne La Sauvegarde à payer, seule, une provision de 100 000 euros. L'assurance fait appel, en soutenant qu'il y a eu *« défaut de surveillance de l'Etat »*, caractérisé par la présence de deux enseignants seulement pour cent quarante élèves.

Le 20 juin, la cour d'appel de Nîmes note que *« le fait que deux déclarations d'accident ont été successivement établies par cette directrice* (...) *ne laisse pas d'interroger »*. Elle juge que même si les enseignants n'étaient que deux dans la cour, ils avaient une *« obligation de surveillance renforcée »*, du fait que des élèves présentant un *« fort écart d'âge »* étaient mélangés, et que ceux de classe ULIS doivent *« bénéficier d'un accompagnement spécifique »*. Elle conclut que La Sauvegarde doit être garantie de sa condamnation par l'Etat.

Me Marc Geiger, avocat des X, aurait pu saisir un tribunal administratif et invoquer une *« mauvaise organisation du service »*. Il ne l'a pas fait, car ce type de juridiction *« sous-estime de manière éhontée le préjudice des victimes »*. Quand il ne *« rejette pas leur requête »*. Comme l'a fait par exemple celui de Strasbourg, le 21 mars, à propos d'un enfant handicapé, scolarisé en ULIS, ayant eu deux dents cassées après le jet d'un caillou, pendant que son auxiliaire de vie scolaire était aux toilettes. ■

ASSURANCE-VIE

Une option méconnue face à un besoin d'argent temporaire

En cas de besoin rapide de liquidités et face à un compte courant insuffisamment alimenté, le réflexe consiste souvent à piocher dans son épargne (retirer de l'argent de ses livrets ou d'une assurance-vie, vendre des actions) ou à souscrire un crédit à la consommation.

Il existe toutefois une troisième voie moins connue, accessible aux détenteurs de contrats d'assurance-vie : l'avance. *« Cette solution s'apparente à un crédit octroyé par la compagnie d'assurances au titulaire du contrat. L'épargne investie dans l'enveloppe n'est pas touchée »*, explique Loïc Le Foll, directeur de l'épargne patrimoniale du Groupe AG2R La Mondiale Ainsi, dans le cadre d'une avance, les sommes ne sont pas désinvesties et continuent de fructifier. De plus, *« l'opération ne génère pas de fiscalité (c'est le cas lors d'un rachat partiel), ni de frais de dossier (certains sont parfois facturés pour un crédit bancaire) »*, souligne Patrick Thiberge, directeur général de MeilleurTaux Placement.

Pour autant, cette option *« ne figure pas dans tous les contrats, notamment dans les plus anciens »*, souligne Jérôme Rusak, conseiller en gestion de patrimoine du cabinet L & A Finance. *« Et si la clause a été acceptée par le bénéficiaire désigné par le titulaire, ce dernier devra obtenir son autorisation pour demander l'avance »*, souligne Simon Mallette, associé de Gefinéo, cabinet de gestion de patrimoine.

Avance ou retrait, deux logiques différentes

Modalités de l'opération pour un besoin de 30 000 euros, sur un contrat d'assurance-vie de 50 000 euros ouvert fin septembre 2018

Scénarios	❶ l'avance	❷ le retrait partiel
Fonds demandés à l'assureur	30 000 €	31 414 €
Montant de la « flat tax »	–	– 1 414 €
Fonds obtenus après la « flat tax »	30 000 €	30 000 €
Coût de l'avance (4 %) sur un an	– 1 200 €	–
Avance due	– 30 000 €	0
Assurance-vie un an après	50 000 €	18 586 €
Performance (6 %) du contrat l'année après l'opération	3 000 €	1 115 €
Epargne un an après	53 000 €	19 702 €

Infographie *Le Monde* — Source : AG2R La Mondiale

Le recours à l'avance s'avère pratique pour un épargnant ayant vite besoin de cash et qui sait qu'il aura un décalage de trésorerie. C'est le cas du contribuable obligé de régler un reliquat d'impôt à une date butoir sachant que dans quelques mois une rentrée d'argent est prévue (un héritage, une prime). Ou du propriétaire immobilier devant financer des travaux de rénovation pour un bien immobilier promis à la revente.

Un prêt « in fine »

Les paramètres de l'avance varient selon les assureurs, avec quelques éléments communs. D'abord, les conditions d'octroi ne tiennent pas compte de l'âge du demandeur, ni de son niveau d'endettement, comme c'est le cas pour une demande de crédit. Il n'y a d'ailleurs aucune justification d'usage de la somme à donner. De plus, le délai d'obtention des fonds est rapide, avec un déblocage souvent en quelques semaines, alors que le versement des fonds est bien plus long pour un retrait partiel sur son assurance-vie. La durée de remboursement est plus courte que celle d'un crédit. *« L'assureur accepte de prêter pour un "besoin temporaire de liquidités", avec un remboursement qui va d'un à trois ans, voire quatre »*, indique M. Mallette. La durée est parfois renouvelable. Et il s'agit presque toujours d'un prêt « in fine », remboursable, en capital et en intérêts, à l'échéance.

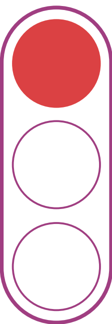
Le montant de l'avance est très calibré. *« Il n'excède généralement pas 80 % du montant d'une épargne placée en totalité dans un fonds en euros* [les supports garantis de l'assurance-vie], *et 60 % d'une somme investie en unités de comptes* [les supports non garantis] *»*, précise M. Thiberge. Car l'assureur joue la sécurité et se couvre en cas de baisse des marchés financiers. De plus, il existe souvent un montant minimum, 2 000 euros ou 5 000 euros, selon les contrats et les compagnies.

Enfin, le taux d'intérêt se détermine *« sur la base de la rémunération brute du fonds en euros de l'année + 1 %, ou sur le taux moyen des emprunts d'Etat + 1 %. Le plus élevé des deux taux sera appliqué »*, précise M. Le Foll. Le mode de calcul varie à la marge selon les assureurs. A ce jour, l'avance est tarifée entre 3,80 % et 4,20 %. Cette facturation reste malgré tout moins coûteuse que la souscription d'un prêt personnel non affecté, facturé entre 5 % et 7 % et bien au-delà pour les autres crédits à la consommation.

Pour que l'avance soit financièrement gagnante, mieux vaudra se faire prêter une somme investie dans la poche unités de compte, sa performance est en principe supérieure à celle du fonds en euros, qui sert de référence pour fixer le taux de l'avance. En cas de décès ou de non-remboursement de l'avance en cours, l'assureur récupérera la dette sur la base des sommes logées dans le contrat. ■

L. BO.

CLIGNOTANT



FINANCEMENT PARTICIPATIF

Baisse drastique de la collecte

Après une année 2023 marquée par le premier recul de collecte de son histoire (– 11 %), le financement participatif affiche une collecte à nouveau en baisse au premier semestre 2024, de 25 % (par rapport à la même période de 2023), selon le baromètre Forvis Mazars-Collège Financement participatif de France FinTech, publié le 17 septembre. Si le taux de pertes définitives reste quasi nul pour les prêts consentis dans le secteur des énergies renouvelables, il s'est aggravé pour les prêts aux acteurs immobiliers, atteignant 2 % à 4 % (il se situait entre 0 % et 2 % pour l'année 2023).

QUESTION À UN EXPERT

Les mesures fiscales peuvent-elles être rétroactives ?

PIERRE FERRON, *ingénieur patrimonial chez Edmond de Rothschild*

Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, le 9 juin, nombre de contribuables se demandent si des mesures décidées par le futur gouvernement pourraient s'appliquer à leurs revenus 2024. La question se pose en réalité chaque année car le barème de l'impôt sur le revenu d'une année n'est défini qu'à la fin de celle-ci. Ainsi, pour les revenus de 2024, taux et seuils seront fixés dans la loi de finances pour 2025. Le prélèvement à la source sur certains revenus n'est qu'un acompte. Si la pratique est bien établie pour les revenus soumis au barème progressif, qu'en est-il pour ceux imposés à la « flat tax » de 30 %, qui s'applique à divers revenus patrimoniaux ? Dividendes et intérêts sont imposés à leur versement, tandis que les plus-values sur actions le sont l'année suivant leur réalisation. Si la loi de finances pour 2025 modifiait ou supprimait la « flat tax » à compter du 1er janvier 2024, cela affecterait les revenus touchés cette année. Cela vaut aussi pour les retraits effectués sur les assurances-vie en 2024, pour les contrats souscrits après septembre 2017. En revanche, les droits de donation et de succession acquittés avant une nouvelle loi sont définitifs. Et si la loi modifiait l'impôt sur la fortune immobilière ? Un changement de la base de cet impôt ne pourrait pas s'appliquer avant 2025 (en fonction du patrimoine au 1er janvier 2025).

Jean-Marc Théolleyre, le maître de la chronique judiciaire

Pascale Robert-Diard

Un frêle jeune homme se présente, en octobre 1945, au siège du journal, rue des Italiens, curriculum vitae en poche. Théolleyre Jean-Marc. Né le 31 juillet 1924 à Lyon. Licencié en lettres classiques. Entré dans la Résistance en 1942, zone sud de Toulouse, « réseau action » du Comité d'organisation des parachutages et atterrissages. Arrêté le 29 novembre 1943. Incarcéré à Bayonne et à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), à Bordeaux, puis transféré au camp de Compiègne (Oise). Déporté à Buchenwald le 29 janvier 1944. Libéré le 11 avril 1945. Célibataire. Il a une adresse chez un logeur, boulevard du Montparnasse, et un numéro de téléphone, LIT. 24-86.

Son nom a été soufflé au patron, Hubert Beuve-Méry, par un prestigieux parrain, Rémy Roure, qui vient de rejoindre *Le Monde* comme éditorialiste politique. L'ancien journaliste du *Temps*, résistant, compagnon de la première heure du général de Gaulle, répond de ce garçon de 21 ans, qu'il a connu en déportation. Théolleyre est pris à l'essai. Il enfourche son vélo, traverse Paris, hume l'air de ces premiers mois de paix et rapporte au journal de courts billets. *« Il a le vibrato »*, conclut le patron.

Quarante-quatre ans plus tard, le 23 juin 1989, tout ce que le monde judiciaire compte de magistrats capés, de ministres ou d'anciens ministres, dont Robert Badinter, d'avocats célèbres et de discrets artisans se presse sous les arches de pierre du restaurant du Palais de justice de Paris, sur l'île de la Cité, à la réception donnée par le journal en l'honneur du départ à la retraite de Jean-Marc Théolleyre. Soudain, le brouhaha se tait, l'assemblée s'écarte et tend l'oreille. Au centre du cercle, ils ne sont plus que deux. Le dos voûté, la voix sourde, Beuve fait face à « Théo ». Pendant près d'une demi-heure, il parle, sans notes, de leur long compagnonnage. Hubert Beuve-Méry s'éteint six semaines plus tard, le 6 août, à 87 ans. Le vieux « patron », qui ne sortait plus guère de chez lui, avait tenu à faire une exception pour rendre hommage à l'ancien jeune homme devenu le plus respecté des chroniqueurs judiciaires.

Lire ou relire les papiers de « Théo », c'est traverser près d'un demi-siècle d'audiences, parcourir le pays, du nord au sud et d'est en ouest, et pousser les portes de ses cours d'assises, de sa Cour de sûreté de l'Etat, de ses tribunaux correctionnels et militaires. S'asseoir face au box de Marie Besnard, Pauline Dubuisson, Marguerite Marty, Gaston Dominici, des médecins et des gardiens du camp du Struthof, des auteurs du massacre d'Oradour-sur-Glane, de Raoul Salan, de Bastien-Thiry et de Klaus Barbie. Partir en Algérie, à Madagascar et jusqu'à Jérusalem, au procès d'Adolf Eichmann. Entendre requérir la peine capitale et résonner les voix de Maurice Garçon, Albert Naud, Henry Torrès, Emile Pollak, René Floriot, Paul Baudet ou Jean-Louis Tixier-Vignancour. Découvrir les premières plaidoiries de Gisèle Halimi, Jacques Vergès, Georges Kiejman, Thierry Lévy, ou encore Robert Badinter et Henri Leclerc. Partager jusqu'au bout de la nuit l'attente d'un verdict, guetter la réponse à la question sur les « circonstances atténuantes », dont dépend la vie ou la mort de celui ou de celle qui est accusé, et accompagner la longue marche vers l'abolition. Voir la justice trembler, combattre, faillir, s'élever, s'égarer et, parfois, réparer.

Au *Monde*, Jean-Marc Théolleyre est la chronique judiciaire. Avant lui, elle avait une place, mais pas de ton. Dans les colonnes du maigre journal, né le 18 décembre 1944, les comptes rendus du procès du maréchal Pétain, en juillet et août 1945, suivis de ceux du chef de la milice, Joseph Darnand, puis de l'ancien chef du gouvernement de Vichy, Pierre Laval, ne sont pas signés. Longs, quasi exhaustifs, ils s'apparentent à un strict et austère travail de greffier. A l'inverse, le journaliste Henry Magnan, qui suit en mars et avril 1946 le procès de Marcel Petiot, jugé pour vingt-sept meurtres, commente plus qu'il ne chronique.

Le premier grand pas est franchi par une femme, Jacqueline Branet, qui signe sous le pseudonyme de Camille Anbert. A la rigueur du compte rendu, elle ajoute la juste distance et l'art du portrait. De 1946 à 1950, elle signe de nombreux récits de procès, dont le plus fameux – trois mois de débats enfiévrés – est celui de l'affaire Kravchenko, du nom de ce dissident communiste poursuivi en diffamation, en 1949, par l'hebdomadaire du Parti communiste, *Les Lettres françaises*, pour avoir dénoncé l'existence du goulag. Mais l'année suivante, Jacqueline Branet s'éloigne des tribunaux, puis du journal.

Premier arrivé à l'audience, dernier parti, « Théo » a, de la fin des années 1940 à juin 1989, consigné avec une juste distance les scènes de prétoire. Des plus grands faits divers – Marie Besnard, Gaston Dominici, Pauline Dubuisson – aux procès de tortionnaires, ses comptes rendus ont porté au plus haut cet exercice journalistique si particulier

UNE PLUME QUI NOTE TOUT

Au printemps 1950, *Le Monde* dépêche un autre de ses jeunes journalistes, André Fontaine, 29 ans, pour couvrir le procès hautement sensible de René Hardy, alias Didot, soupçonné d'avoir permis l'arrestation des chefs de la Résistance, dont celle de Jean Moulin, en éventant le secret de leur réunion à Caluire, près de Lyon. La principale charge retenue contre lui est la déposition écrite d'un certain « Klaus Barbier », qui affirme avoir retourné Hardy. C'est la première fois que le nom – mal orthographié – de l'ancien chef de la Gestapo à Lyon est évoqué dans un prétoire. Hardy est acquitté. *« L'affaire Hardy est terminée, il faut maintenant s'occuper de Barbier. Le procès du résistant n'aura pas été inutile s'il permet à la justice française de demander enfin compte de ses crimes au tortionnaire »*, conclut André Fontaine. Quand, trente-sept ans plus tard, Klaus Barbie est enfin jugé pour crimes contre l'humanité devant la cour d'assises du Rhône, à Lyon, Fontaine est directeur du *Monde*. On y reviendra.

Pendant ce temps, au gré des besoins d'une maigre rédaction, Jean-Marc Théolleyre papillonne, apposant sa signature aussi bien sous d'austères comptes rendus de congrès que sous des critiques littéraires et théâtrales ou des instantanés de la vie parisienne. A l'aube des années 1950, les palais de justice lui offrent un ancrage. « Théo » s'y arrime et ne va plus le lâcher.

Un feuillet, deux au plus, dans un coin de page, sous la rubrique « Les tribunaux » et voilà que, sous sa plume, affleurent les visages et les voix des Emile, Henri, Yvonne, Roger, Gaston, André, Andrée, Jean, Jeanne, Simone, Fernand, Suzanne, Lucien, Lucienne, Madeleine, Monique, Raoul, Fernando ou Maria. Un monde rugueux de casquettes et de bleus de travail, de mouchoirs en tissu et de tabliers, de « femmes en cheveux » ou portant mantille, de forts des Halles et de vendeuses des quatre-saisons, de « bonnes à tout faire » et de paroissiennes outrées, de soldats désœuvrés, de modistes, d'escrocs et de commis voyageurs, d'alcool, de coups, de violences et de crimes que l'on appelle encore « passionnels ».

LIRE OU RELIRE LES PAPIERS DE « THÉO », C'EST VOIR LA JUSTICE TREMBLER, COMBATTRE, FAILLIR, S'ÉLEVER, S'ÉGARER ET, PARFOIS, RÉPARER

Sur ces laborieux, ces paumés et ces grands blessés de la vie, qui constituent la cohorte des accusés, l'ancien déporté à la profonde foi catholique, dont les phalanges raccourcies témoignent des tortures infligées par la Gestapo, pose un regard doux, jamais complaisant, mais bienveillant. Pour ces êtres de chair et de sang, il éprouve la même fraternité qu'un Georges Simenon, un Jean Meckert ou un Henri Calet avec leurs « petites gens » de papier.

« Théo » note tout. Il donne à voir, à entendre et à éprouver. *« On ne voyait que sa tête, qui semblait posée sur le rebord du box, pleine de cette attention primaire et médusée qu'ont si souvent les accusés lorsqu'ils entendent violer les recoins de leur âme. » « Toute petite, serrée dans un manteau sombre à boutons de métal, les mèches de la chevelure barrant le front comme des plumes d'oiseaux mouillées. » « Il a le cheveu blanc et soigné, une peau couleur saumon, des bottines de cuir fin et fauve et l'œil heureux de l'homme qui vient de jouer un bon tour. » « Elle se tient debout, dans sa robe vieillotte de tulle noir, un chapeau à aigrette noir également vacillant sur son crâne, car elle s'anime, piaffe, crie, mime. » « Trente ans, une silhouette de faux maigre, un de ces visages où les sourcils et les cheveux font alliance pour réduire le front, une voix de faubourg. » « Elle a un bon visage parfaitement ovale dans un foulard bleu ciel, noué à la façon dont les caricaturistes dessinent les patients de dentistes après l'extraction. » « Ils s'appellent Guériot et Forin. On dirait deux gosses. Mal habillés, sans cravate. Ils se tiennent debout, les mains croisées sur le ventre en signe d'humilité. On les questionne, et ils reconnaissent tout. Ils étaient gardiens de la paix. Ils sont devenus voleurs. »*

Un jour de mars 1952, une fidèle lectrice du *Monde*, en particulier de sa rubrique « Les tribunaux », Marguerite Duras, découvre l'histoire d'Amélie Rabilloud.

« Sous la morne lumière de la salle des assises de Versailles, Amélie Rabilloud vient d'entrer. Elle n'a rien pour elle que son insignifiance. Tout est médiocre, pauvre, ingrat : les cheveux au teint de cendre, le regard passif sous des paupières épuisées, la joue sans relief, et, sous la peau jaunâtre, contre l'oreille, ce muscle qui périodiquement se contracte comme un tic. Dès l'entrée, on devine que cette accusée sera maladroite, qu'elle ne saura pas répondre, que sous ce crâne affolé une seule idée simpliste doit tournoyer. Car ce que l'on reproche à Amélie Rabilloud, ce que l'on voudrait comprendre dans son crime, ce n'est pas tant l'assassinat de son mari, mais le fait qu'elle ait ensuite dépecé le cadavre et soit allée en égarer les morceaux dans les égouts et les terrains vagues de Savigny-sur-Orge. Mais cela, elle est bien incapable de l'expliquer clairement. »

Le texte inspire à Duras une pièce de théâtre, *Les Viaducs de la Seine-et-Oise* (1960), interprétée par Madeleine Renaud, puis, quelques années plus tard, un roman, *L'Amante anglaise* (Gallimard, 1967). *« C'est dans la chronique de Jean-Marc Théolleyre que j'ai appris l'existence du crime d'Amélie Rabilloud. Le génial chroniqueur du* Monde *disait qu'Amélie Rabilloud, inlassablement, posait des questions pour essayer de savoir le pourquoi de ce crime-là, qu'elle avait commis. Et qu'elle n'y était pas parvenue »*, écrit-elle en préface du roman.

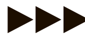
RÉCITS D'UNE JUSTICE BRUSQUE

Avec les magistrats, le regard de « Théo » est plus exigeant. L'époque est encore celle *« où le monde des juges, si peu habitué à être critiqué, s'enferme dans son cénacle, réagit en écorché à la moindre observation, crie à la cabale et en appelle à son ministre comme l'on saisirait un bureau des pleurs »*, écrira-t-il plus tard dans son livre *L'Accusée. 45 ans de justice en France, 1945-1990* (Robert Laffont, 1991). Là aussi, le chroniqueur judiciaire ne commente pas, il montre. La brusquerie d'un interrogatoire, l'indifférence ou l'inhumanité d'un juge, la balance inégale de la justice entre les forts et les faibles. « Théo » emmène ses lecteurs dans ces audiences que l'on n'appelle pas encore des comparutions immédiates et où les jugements sont rendus à la chaîne, comme ce 5 janvier 1952.

« Vous reconnaissez ? [Un des deux prévenus] bredouille quelque chose que l'on ne comprend pas. — *Bien. Témoins ? — On m'a dit…*, commence le premier. — *N'avez rien vu ?*, coupe le président. — *Non, mais… — Pouvez vous asseoir. Témoin suivant. — N'avez rien vu ? — Non, mais… — Pouvez vous asseoir. » La parole est aux avocats.* [Nouvelle interruption du président] *« Finissons-en. Vous demandez l'indulgence du tribunal ? »* [A un autre avocat] *« Et vous ? Quelques mots, hein ! — Quelques minutes, Monsieur le président. — Non, non, quelques mots. — Il y a un point important… — Mais non, mais non. »* [Le président se tourne vers les prévenus, deux chiffonniers qui se sont battus]*: « Levez-vous. Trois mois, 9 000 à chacun. Affaire suivante. »*

Au cœur de l'été, « Théo » veille encore sur cette justice expéditive. On est en juillet 1960.

« Lieurain Jean, vols ; Barbarey Henriette, recel. » L'homme est dans le box des détenus. La femme prend place au banc des prévenus libres, un bébé de 2 mois sur les bras. Le bébé dort. Le président regarde et dit sèchement : *« C'est le fruit de vos œuvres à tous les deux ? »* Lieurain reconnaît tout. Il a volé trois fois. La première, des vivres : sardines, beurre, potage, sucre ; la seconde, des bouteilles de gaz





Pauline Dubuisson, accusée d'avoir tué son ex-petit ami Félix Bailly, et son avocat Paul Baudet, lors de son procès aux assises de la Seine, à Paris, le 20 novembre 1953. KEYSTONE-FRANCE/GAMMA RAPHO

pour ce que le rapport de police appelle lui-même la « masure », où vit le couple. Pas de gaz, pas d'électricité, pas d'eau, pas de chauffage. Le président s'adoucit un peu. Mais il y a un troisième vol, de jouets, celui-là, commis la nuit de Noël 1959 : des poupées, des ours en peluche, des trains. *« Alors, dit le président, non seulement l'utile mais encore l'inutile. »*

Et puis, il y a les « grandes » affaires : Marie Besnard, accusée d'être *« l'empoisonneuse de Loudun »*, dont « Théo » suit scrupuleusement les trois procès, en 1952, en 1954, puis en 1961. A la veille du premier, les lecteurs du *Monde* ont droit, pendant deux jours, à une pleine page d'enquête distanciée. *« A travers la sécheresse des rapports, on arrive à reconstituer l'étrange fresque d'une famille où Marie Besnard prend naturellement la première place. On y retrouve les gestes de tous les jours, les propos les plus anodins mêlés aux préoccupations mal avouées et aux passions les plus tenaces. Le commérage côtoie la réalité et, souvent, la brouille. C'est pourtant de cette matière première pour roman noir qu'est sorti un acte d'accusation »*, écrit-il le 19 février 1952. Chronique après chronique, il relève les failles du dossier qui vaut à Marie Besnard de comparaître pour douze meurtres, souligne les contradictions des expertises et la suffisance de ceux qui les ont réalisées, et s'étonne de la foi accordée par la justice aux rumeurs les plus malveillantes.

Lorsqu'il retrouve l'accusée, en novembre 1961, devant la cour d'assises de la Gironde, à Bordeaux, les appareils photo des reporters de *Paris Match* et de *Détective*, ainsi que les caméras des firmes Pathé et Actualités françaises – caméras qui la mitraillaient et la filmaient en contre-plongée lors des deux premiers procès, offrant de son visage un aspect terrifiant –, ont été bannis des prétoires. *« Elle est à la même place qu'il y a sept ans. Le manteau est toujours noir, mais d'astrakan, assorti d'un col de fourrure fauve. La mantille également noire, qui fit sa réputation, a été délibérément laissée de côté. Seule la teinture apprête ses cheveux sagement coiffés, qui mettent en valeur un front pâle et bombé et font quelque peu oublier les flétrissures d'un visage qui s'est amenuisé et, finalement, y gagne. La forte femme d'autrefois est devenue une aïeule. »*

Le 13 décembre 1961, douze ans, quatre mois et dix-neuf jours après son « inculpation », comme on disait alors, Marie Besnard est acquittée. « Théo » rend hommage à ses trois avocats, Jacqueline Favreau-Colombier, Henry du Cluzeau et René Hayot, présents à ses côtés depuis le premier jour : *« Un pareil combat les a tous profondément marqués. Ils sont allés au-delà du rôle normal et banal du défenseur. »*

DÉRIVES DU SYSTÈME

Ce n'est pas la première fois que « Théo » voit sa confiance en la justice vaciller. Au procès de Pauline Dubuisson, jugée en novembre 1953 par la cour d'assises de la Seine pour avoir tué son jeune amant, Félix Bailly, l'humanité du chroniqueur bute autant contre les excès de la plaidoirie de Me René Floriot, partie civile – *« Il y a dans cet homme du Fouquier-Tinville dès qu'il quitte le banc de la défense »* –, que contre *« l'acharnement et la férocité »* de l'avocat général Raymond Lindon, requérant la peine de mort contre une accusée qualifiée de *« femme horrible »*, de *« ravageuse »* et de *« monstre »*. Mais il est bouleversé, et ne s'en cache pas, par l'admirable humble plaidoyer de Paul Baudet.

Au terme d'une demi-heure de délibéré, Pauline Dubuisson est déclarée coupable d'assassinat et condamnée aux travaux forcés à perpétuité. *« Ainsi, en trente minutes, magistrats et jurés ont pensé qu'ils avaient tout compris, tout deviné de cette fille qu'ils ont vue en tout et pour tout pendant trois après-midi, entre deux gendarmes. Justice est faite... »*, écrit amèrement Théolleyre.

Il éprouve la même gêne l'année suivante, en novembre 1954, au procès de Gaston Dominici, accusé du meurtre d'un couple d'Anglais, Anne et Jack Drummond, et de leur fille Elizabeth, à proximité de sa ferme de la Grand'Terre, dans la commune de Lurs (Alpes-de-Haute-Provence). Aux yeux de « Théo », comme à ceux de l'écrivain Jean Giono, qui assiste au procès – et en tirera, en 1955, un livre fameux, *Notes sur l'affaire Dominici* –, le match est par trop inégal entre le paysan de 77 ans, *« qui entrouvrait à peine la bouche et donnait visiblement des signes de faiblesse »*, et le président de la cour, *« magistrat dans la force de l'âge, connaissant toutes les roueries du métier »*, dont l'interrogatoire l'accablait. *« Un procureur, un accusateur public n'eût pas fait mieux. »*

LE RESPECT QU'IL SUSCITE CHEZ SES PAIRS LUI VAUT DE RECEVOIR, EN 1959, LE PRIX ALBERT-LONDRES POUR L'ENSEMBLE DE SES CHRONIQUES JUDICIAIRES

En tête de son dernier article, qui rend compte du verdict de condamnation à mort prononcée par la cour d'assises des Basses-Alpes, à Digne – Dominici sera gracié en août 1957 et libéré en juillet 1960, à 84 ans –, « Théo » pointe la dérive d'un système judiciaire *« qui confirme la religion de l'aveu, cette solution de facilité, et montre, une fois de plus, que les présomptions peuvent prendre valeur de preuve »*.

Quelques mois plus tard, en janvier 1955, à l'occasion du procès de Marguerite Marty, accusée d'avoir empoisonné l'épouse de son amant et jugée par la cour d'assises des Pyrénées-Orientales, à Perpignan, le chroniqueur judiciaire avait déjà relevé une autre dérive, celle de la violence des méthodes policières lors des premiers interrogatoires des mis en cause et la tentation des juges de s'affranchir des règles du code de procédure pénale, au mépris des droits de la défense.

Cette bataille de principe importait davantage à « Théo » que les éclats de prétoire entre les stars du barreau réunies à Perpignan : René Floriot et Emile Pollak, le *« magicien marseillais »*, au banc de la partie civile, Maurice Garçon en défense, aux côtés d'un jeune avocat de la ville. Marguerite Marty est acquittée. « Théo » salue une décision où *« les principes l'ont emporté. Le courage aussi »*. Car, poursuit-il, *« s'il est une affaire où la preuve n'était pas rapportée, s'il est une affaire qui puisse rassembler à elle seule toutes les faiblesses d'un système judiciaire, c'était bien l'affaire Marguerite Marty. C'est ce qui donne toute son importance à cet acquittement. Il dépasse le cas particulier. En désavouant tous ceux qui avaient construit l'accusation au mépris de la stricte observation des lois, il prend la valeur d'un avertissement et d'une révolte devant un laisser-aller qui a fini par devenir une habitude »*. L'avertissement est entendu : en 1959, une profonde réforme du code de procédure pénale est engagée sur la garde à vue, la détention préventive et les droits de la défense.

Au mitan des années 1950, Théolleyre est déjà un chroniqueur judiciaire respecté. On le lit à la chancellerie, et les magistrats et les avocats qui le voient s'asseoir au banc de la presse, premier arrivé à l'audience, dernier parti, savent qu'il sera aussi exigeant avec eux qu'il l'est avec lui-même. Tous ont le vif souvenir de ces deux mois de janvier et février 1953, durant lesquels, chaque jour dans *Le Monde*, les comptes rendus du procès du massacre d'Oradour-sur-Glane, dans la Haute-Vienne, devant le tribunal militaire de Bordeaux, occupaient une parfois deux pages entières, aux caractères serrés, dans le journal. Là encore, ils avaient été précédés de deux longs avant-papiers, rappelant à la fois l'histoire de ce massacre – 642 habitants, dont 207 enfants – perpétré par les soldats du régiment Der Führer de la division SS Das Reich, le 10 juin 1944, quatre jours après le débarquement allié en Normandie, et les enjeux éminemment politiques d'un procès qui allait, pour la première fois, évoquer publiquement le sort des « malgré-nous », ces Alsaciens et ces Mosellans incorporés de force dans les armées allemandes et la SS.

L'« INDÉMAILLABLE »

Inlassablement, minutieusement, « Théo » rend compte. Il installe ses lecteurs à ses côtés dans la *« minuscule salle en hexagone, ouvrant sur une voie étroite et populeuse, où les tramways traînent leur bruit de ferraille,* [qui] *ressemble à un bain turc désaffecté ou encore à un cirque en miniature »* et où *« le jour tombe de bizarres fenêtres, de goût oriental »*. Il consigne les échanges, rapporte la singularité de chaque accusé – dont beaucoup étaient âgés de 17 à 20 ans au moment des faits –, expose la douleur des rares survivants. De chacun, il se fait l'interprète rigoureux, équilibré et, une fois de plus, profondément humain. Au journal, les chefs de service s'arrachent les cheveux sur la longueur de ses papiers, dictés dans la nuit aux sténos, et si construits, si structurés, qu'ils ne parviennent pas à les couper. Théolleyre y gagne un surnom, l'« Indémaillable », qui ne le quittera plus.

Le respect qu'il suscite chez ses pairs lui vaut de recevoir, en 1959, le prix Albert-Londres pour l'ensemble de ses chroniques judiciaires. L'ironie du sort veut que, au moment où il reçoit cette consécration, Théolleyre ne signe plus dans *Le Monde* depuis deux ans. L'envie de voir ailleurs et la générosité du salaire offert par la direction du *Figaro littéraire*, puis par celle de *Paris-Journal*, ont eu raison de l'austérité imposée par Beuve à ses troupes. Bon prince, le journal consacre un article chaleureux au lauréat. « Le Monde *est particulièrement heureux du choix du jury Albert-Londres. Il adresse à son ami et ancien collaborateur ses affectueuses félicitations »*, peut-on lire en dernière page le 15 mai 1959. L'échappée de « Théo » est d'ailleurs de courte durée. A la fin de l'année, il retrouve la rue des Italiens et le chemin des prétoires.

Un autre rendez-vous judiciaire avec l'histoire l'attend. La guerre d'Algérie bat son plein. Des deux côtés de la Méditerranée, on poursuit, on emprisonne, et on juge devant des tribunaux militaires ou devant la Cour de sûreté de l'Etat. Les procès s'enchaînent, Théolleyre est partout. Vient d'abord, de septembre à octobre 1960, celui des combattants du Front de libération nationale (FLN) et de leurs soutiens en métropole, les « porteurs de valises » regroupés au sein du « réseau Jeanson », du nom du professeur de philosophie qui l'animait. Vingt-six accusés, six musulmans et dix-sept métropolitains (professeurs, artistes, étudiants) défendus par Gisèle Halimi, Jacques Vergès, Roland Dumas, Robert Badinter, Mourad Oussedik, et soutenus par Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Marguerite Duras, André Malraux, François Mauriac, Vercors, Edmond Michelet, Claude Lanzmann et, surtout, Paul Teitgen, ancien secrétaire général à la préfecture d'Alger, tous cités par la défense à la barre des témoins. Un mois de folie, de colère, d'insultes, de portes claquées, de « défense de rupture », de batailles sur l'expression « guerre d'Algérie » – utilisée par la défense et vigoureusement censurée par le président au profit de l'officielle et pudique dénomination d'« événements d'Algérie » –, de retours tonitruants et de révélations sur un sujet tabou : le recours à la torture par l'armée française en Algérie.

Un mois plus tard, en décembre, toujours devant le tribunal militaire, s'ouvre le procès dit « des barricades d'Alger », celui « des insurgés » de l'autre côté, partisans de l'Algérie française, citant à la barre des témoins le général Massu. De mai à juin 1961, c'est au tour des généraux Maurice Challe et André Zeller,









De haut en bas et de gauche à droite : Gaston Dominici arrive à la cour d'assises des Basses-Alpes, le 18 novembre 1954. BRIDGEMAN IMAGES
Au procès de Klaus Barbie, défendu par Jacques Vergès, à Lyon, en 1987. PETER TURNLEY/CORBIS/VCG VIA GETTY IMAGES
Marie Besnard au tribunal de Poitiers, le 22 février 1952. KEYSTONE/GAMMA-RAPHO
L'Alsacien Paul Graff, jugé à Bordeaux pour le massacre d'Oradour-sur-Glane, le 6 janvier 1953. STRINGER/AFP
Jean-Marc Théolleyre, dans les années 1960.

puis du commandant Renaud Denoix de Saint Marc, de comparaître sous l'accusation d'organisation ou de participation à l'insurrection en Algérie. Pour rendre compte de ces audiences, qui déchirent l'opinion publique et occupent l'essentiel du débat politique national, Théolleyre est rentré de Jérusalem, où il était parti depuis deux mois couvrir le procès d'Adolf Eichmann, l'Obersturmführer chargé par Hitler d'organiser la « solution finale ».

La diffusion dans la salle d'audience d'une partie de la centaine d'heures d'interrogatoire du criminel de guerre, réalisé par la police israélienne après la capture du dignitaire nazi, sidère le chroniqueur judiciaire. Ses réponses, souligne Théolleyre, sont celles *« d'un homme qui se dérobe, d'un accusé banal »*, le même mot terrible qu'emploiera la philosophe Hannah Arendt, envoyée spéciale du *New Yorker*, dans son récit du procès, publié en 1963 : *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*. Le correspondant du journal, André Scémama, prend le relais. « Théo » replonge dans le fracas algérien.

PARENTHÈSE LÉGÈRE

Les procès liés à l'insurrection en Algérie s'étirent jusqu'au printemps 1962. Mais, avant d'affronter la nouvelle tempête judiciaire que promet la comparution de Raoul Salan, l'ex-délégué général et ex-commandant en chef des forces en Algérie, Théolleyre est envoyé, fin janvier, suivre une audience autrement légère, mais tout aussi symbolique de ces années 1960. Elle oppose les réalisateurs Roger Vadim et François Truffaut, le premier accusant l'autre de diffamation à propos du tournage du film *La Bride sur le cou*, dont l'actrice principale est Brigitte Bardot. Et la voilà, justement, qui entre dans la salle, en soutien à son ex-mari, éclipsant par sa seule présence la brochette de réalisateurs partisans de Truffaut, parmi lesquels Claude Chabrol, Alain Resnais, Jean-Luc Godard ou Claude Sautet. « Théo » ne goûte guère la star : *« La voici avec son petit visage de madone vulgaire, sous le heaume blond d'un chignon à l'ordonné désordre. Tout ce bruit, a-t-on dit, serait né d'un de ses caprices. A la barre, la capricieuse se révèle femme de tête et passablement rosse. »*

Retour aux choses graves. Pendant dix jours, le procès Salan monopolise l'actualité. Les lecteurs du *Monde*, qui achètent les dernières éditions de l'après-midi, peuvent lire non seulement le compte rendu de l'audience de la veille, mais aussi celui de la matinée. De son banc, « Théo » retranscrit quasiment l'intégralité des débats sur des feuillets de papier qu'un jeune confrère ou un coursier viennent récupérer pour les dicter aux sténos du journal depuis la cabine téléphonique de la salle de presse du palais. Ainsi du réquisitoire d'anthologie prononcé par l'avocat général André Gavalda, requérant la peine de mort contre l'accusé *« sans que le mot lui-même ait été prononcé »*, relève Théolleyre, suivi de la plaidoirie tout aussi légendaire de Tixier-Vignancour, arrachant aux juges militaires les circonstances atténuantes en faveur de Raoul Salan, qui le faisaient échapper au peloton d'exécution.

Un an plus tard, en mars 1963, les cinq heures de plaidoirie du même Tixier-Vignancour ne parviendront pas à sauver la tête de Jean Bastien-Thiry, le polytechnicien et chef du commando OAS qui avait perpétré, le 22 août 1962, l'attentat du Petit-Clamart contre le général de Gaulle. *« Ces gens-là tirent comme des cochons »*, avait confié le soir même à Georges Pompidou, son premier ministre, le président de la République sorti miraculeusement indemne, ainsi que son épouse, du mitraillage de sa voiture.

La réputation de rigueur du chroniqueur judiciaire du *Monde* est alors si grande que, lors d'un procès où la greffière ne retrouvait pas trace dans ses notes d'un incident d'audience, le président s'était adressé aux parties : *« Convenons que l'article de M. Théolleyre fera foi. »* De ces années de fureur politico-judiciaire, le journaliste garde, lui, un souvenir douloureux. Il l'expose dans un livre publié en 1966, *Ces procès qui ébranlèrent la France* (Grasset). *« Atteinte à l'intégrité du territoire, complot ou attentat contre la sûreté de l'Etat : les tribunaux militaires ont condamné en vingt ans "au nom du peuple français" aussi bien les partisans de l'indépendance que, par la suite, les opposants à cette indépendance »*, relève-t-il. Mais il s'indigne surtout de la passivité des juges face à ceux qui, procès après procès, dénonçaient la torture en Algérie.

« THÉO » S'INDIGNE DE LA PASSIVITÉ DES JUGES FACE À CEUX QUI, PROCÈS APRÈS PROCÈS, DÉNONÇAIENT LA TORTURE EN ALGÉRIE

« [Ce recours à la torture] *qu'un gouvernement a fini par admettre, comment se fait-il que des juges, confrontés quotidiennement avec le fait, n'aient pas été les premiers à le dénoncer ? Serait-ce le courage qui fit défaut ? Tant qu'il s'agit de l'assassin de la rentière ou du mari jaloux et meurtrier, le juge est indépendant à peu de frais. C'est une tout autre histoire lorsque juger ne consiste plus seulement à décider de la culpabilité d'un individu isolé, mais à prendre position dans un conflit qui engage le destin de toute une population. »*

UNE NOUVELLE PAGE

Le 10 novembre 1966, « Théo » signe dans les colonnes du journal la nécrologie de son parrain en journalisme, Rémy Roure. L'allusion est discrète, mais présente, au *« block 31 »* du camp de Buchenwald où, écrit-il, Rémy Roure était *« celui qui, sous les coups, dans les travaux exténuants, savait d'un mot, d'un sourire, insuffler au camarade en détresse la volonté de vivre encore et de croire aux promesses de l'espérance »*.

Mai 68 ouvre une nouvelle page, les références changent. Chez les magistrats, les avocats, la génération formée et éprouvée par la guerre s'efface au profit d'une autre, qui ne l'a pas connue. Au journal, Beuve vient de passer la main à Jacques Fauvet, la rédaction s'enrichit de nouvelles plumes. « Théo », la cinquantaine venue, est tenté de prendre du champ et de laisser ses brillants cadets, parmi lesquels Pierre Georges, Françoise Berger, ou Philippe Boggio, régaler à leur tour les lecteurs de la chronique régulière des audiences correctionnelles. En outre, ses relations avec Philippe Boucher, chargé du suivi de l'institution judiciaire et à la pointe des combats syndicaux chez les magistrats, sont tendues. Théolleyre demande à être nommé correspondant du journal à Lyon, où il retrouve la variété des sujets qu'il avait tant aimée à ses débuts, dont celle de la chronique littéraire. Mais la justice, toujours, le tire par la manche.

Il y a d'abord ce combat, qu'il n'a jamais abandonné, en faveur de l'abolition de la peine de mort. Sa foi catholique et celle gardée dans l'humanité en dépit des épreuves subies dans sa jeunesse, ajoutées à sa longue connaissance des errements judiciaires, font de lui un farouche opposant à la peine capitale. Les débats à n'en plus finir sur une « peine de substitution » ne lui semblent que faux prétexte et atermoiements. *« Avant d'abolir l'esclavage, s'est-on demandé par quoi on allait le remplacer ? Avant d'abolir la torture, s'est-on demandé par quoi on allait la remplacer ? »*, s'irrite-t-il dans son livre, publié en 1977 chez Tema, *Tout condamné aura la tête tranchée*.

Et puis, il y a cette brusque irruption du passé qui survient sous les traits de l'ancien criminel nazi Klaus Barbie. Arrêté à La Paz, en Bolivie, le 25 janvier 1983, l'Allemand de 70 ans est transféré en France et incarcéré à la prison de Montluc, à Lyon. Dès lors, « Théo » ne va plus le lâcher. Article après article, il suit l'instruction du dossier qui mènera l'ex-chef de la Gestapo de Lyon jusqu'à sa comparution pour « crimes contre l'humanité » devant la cour d'assises du Rhône.

Lorsque le procès s'ouvre, le 11 mai 1987, Jean-Marc Théolleyre a 64 ans. Il en avait 20 quand il a quitté Lyon pour rejoindre la Résistance, alors que Klaus Barbie, de dix ans son aîné, allait bientôt diriger la répression contre ses chefs lyonnais, et déporter des milliers de juifs, parmi lesquels les quarante-quatre enfants d'Izieu, dans l'Ain, raflés le 6 avril 1944.

Chaque jour, pendant neuf semaines, le petit homme cravaté, à l'allure discrète, un vieux cartable à la main, grimpe en avance les marches du palais de justice de Lyon, rejoint sa place, noircit des centaines de pages de carnet de ses doigts raides et déformés, avant de filer à l'hôtel pour écrire sa chronique jusqu'au bout de la nuit. A l'autrice de ces lignes, alors stagiaire à l'édition Rhône-Alpes du journal, l'austère et doux Théolleyre avait proposé de l'accompagner. ■

PASCALE ROBERT-DIARD
(AVEC SANDRINE LECONTE
À LA DOCUMENTATION)

Les actrices ont le beau rôle dans le théâtre privé

Isabelle Carré, Sandrine Bonnaire et Isabella Rossellini s'emparent d'un répertoire exigeant et offensif


Isabella Rossellini, dans « Le Sourire de Darwin », au Théâtre national de Nice, en avril 2022. VIRGINIE LANÇON

SCÈNE

En lettres capitales, au fronton des théâtres privés parisiens, claquent les noms d'actrices qui ne sont pas là pour amuser la galerie, en jouant les épouses trompées ou les soubrettes écervelées. Isabelle Carré, Sandrine Bonnaire et Isabella Rossellini : ces comédiennes popularisées par le cinéma, extirpent les spectacles de leurs ornières commerciales pour les élever à hauteur d'une exigence intime offensive. Elles n'incarnent pas des potiches, mais des figures exemplaires, puissantes par la pensée, efficaces par l'action, assumant le pire comme le meilleur d'elles-mêmes. Ces actrices distillent au cœur d'un théâtre privé, peu coutumier du fait, une dose certaine de féminisme. Elles le font d'autant mieux qu'à leurs côtés œuvrent des complices metteuses en scène (Catherine Hiegel), autrices (Géraldine Martineau) et/ou directrices de lieu (Rose Berthet).

A la tête du Théâtre de l'Atelier, à Paris, depuis 2022, Rose Berthet veut renouveler le public en mélangeant sang neuf et valeurs sûres. *« On ne sait jamais ce qui va marcher, mais on essaie de minimiser les risques »,* explique-t-elle. Comment ? En confiant à une star au talent très fédérateur (Fabrice Luchini) la première partie de la soirée. Puis en poursuivant, la nuit venue, par des projets plus risqués. Aux *Illusions perdues*, d'après Balzac, spectacle actuellement proposé par Pauline Bayle, succéderont, mi-octobre, les représentations de *L'Amante anglaise*, de Marguerite Duras, avec Sandrine Bonnaire en tête d'affiche.

« Projets plus périlleux »

Si la billetterie générée par Fabrice Luchini ne finit pas dans les caisses de L'Atelier (l'acteur, qui loue la salle, garde pour lui les bénéfices), sa notoriété est un atout publicitaire : *« Son succès me permet de programmer des projets plus périlleux »*, confie Rose Berthet, dont l'ambition est de défendre la création et de promouvoir la parité. *« Les lignes bougent. La reprise de spectacles créés dans le théâtre public – c'est le cas des* Illusions perdues *– donne aux œuvres une chance supplémentaire d'être vues. Les jeunes générations sont sensibles à des propositions qui ne reposent plus seulement sur les comédies de boulevard et le divertissement. »* Antoine Courtois, propriétaire du lieu, lui laisse les mains libres. *« Il me fait confiance, et je n'ai pas de cahier des charges »*, se félicite la directrice, à qui incombe tout de même la tâche de ne pas faire de déficits.

Sueurs froides garanties. Car il n'existe pas de recette imparable pour capter un public tenté par une offre culturelle parisienne pléthorique. Rose Berthet a beau être volontariste, il lui arrive de naviguer à vue : *« Notre jauge est de 560 places. Nous comptons sur le bouche-à-oreille, mais nous ne savons jamais pourquoi un spectacle démarre fort, ou pas. »* Avec prudence, elle annonce seulement trente dates de représentation pour *L'Amante anglaise*. Si les gens sont au rendez-vous, ce nombre grimpera à soixante. La présence de Sandrine Bonnaire suffira-t-elle à doubler la mise ? *« Je ne cherche pas, avant tout, une vedette de cinéma*, se défend Rose Berthet, *mais il est vrai que le nom de Sandrine peut rassurer. »*

Mise en scène par Jacques Osinski, l'ancienne égérie de Maurice Pialat endosse le rôle de Claire Lannes, épouse sans aspérité apparente, mais qui, apprend-on, a assassiné sa cousine de sang-froid, avant de la découper en morceaux. Un parcours 100 % durassien et une responsabilité pour l'actrice autour de laquelle s'est monté le projet : *« J'ai l'obligation que ça marche »*, admet celle qui, à 23 ans, faisait ses premiers pas d'interprète, en 1990, au Théâtre de Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Elle jouait dans une pièce de Brecht (*La Bonne Ame du Se-Tchouan*), mise en scène par Bernard Sobel. Souvenir vif d'un *« grand monsieur, exigeant, marginal et viscéral »*, qui a laissé des traces. *« La viscéralité est précisément ce que je cherche dans un personnage. »* Victime d'un trac irrationnel qui surgit quand elle s'en croit enfin débarrassée (il se manifeste parfois, déplore-t-elle, *« à la vingtième représentation »*), l'actrice apprend *L'Amante anglaise* sur le bout des doigts : *« Je suis un bon petit soldat. L'oubli d'un seul mot peut me déstabiliser. »*

La prose de Duras ne lui facilite pas le travail. La parole de Claire Lannes a beau être concrète et immédiate, l'héroïne donne aussi l'impression de *« raconter n'importe quoi »*. Il s'agit donc de faire entendre la logique souterraine d'une femme dont la vision du monde tranche avec l'ordinaire. *« Claire parle de tout : politique, écologie, maltraitance exercée par un mari qui ne la comprenait pas. »* Est-elle folle ou pas ? Parce que cette question n'a pas de réponse ferme et que les égarements de la normalité lui rappellent Sabine, sa sœur autiste, Sandrine Bonnaire a accepté le rôle comme on accepte une mission : celle qui consiste à défendre la dignité d'une femme reléguée en enfer.

« Vive notre sexe, et que crèvent ceux qui en disent du mal ! », renchérirait sans doute Isabelle Carré. Cette réplique existe bel et bien dans *La Serva amorosa*, de l'Italien Carlo Goldoni, une comédie que joue cette actrice lumineuse au Théâtre de la Porte-Saint-Martin, à Paris. Reprenant le rôle de Coraline, interprété en 1992 par Catherine Hiegel (qui, aujourd'hui, met en scène la pièce), Isabelle Carré adopte le caractère trempé d'une domestique clairvoyante. *« Goldoni est le premier à avoir fait d'une servante une héroïne »*, s'enthousiasme-t-elle sans hésiter sur le panégyrique : *« Elle est intelligente, elle comprend les êtres, elle se sert de tout. Elle me fascine. C'est une Scapin avec une jupe et des larmes. »*

> **« Goldoni est le premier à avoir fait d'une servante une héroïne. C'est une Scapin avec une jupe et des larmes »**
> ISABELLE CARRÉ à l'affiche de « La Serva amorosa »

Des larmes, c'est vrai, mais aussi et surtout un sens opportun de la stratégie, qui permettra à l'intuitive Coraline de sauver du désastre son benêt de maître. La comédienne ne s'était encore jamais produite à la Porte-Saint-Martin. Grand plateau, salle à l'italienne, lustres dorés : rien ne l'effraie. Ce qui la touche, en revanche, c'est cette attente inaltérable d'un public dont elle voudrait, en plus de l'émouvoir, *« réveiller la conscience »*, grâce à une comédie qui, même écrite en 1752, saura alimenter les *« luttes militantes et féministes »*.

Les clichés restent

Nouvelle venue au théâtre La Scala, à Paris, Isabella Rossellini s'y présente telle qu'elle est : une septuagénaire bien dans sa peau qui, à 55 ans, avait repris des études en éthologie. Un cheminement qui, mine de rien, en dit long sur son désir de ne pas être l'esclave du désir fluctuant des cinéastes. La fille d'Ingrid Bergman et de Roberto Rossellini, mannequin pour la marque Lancôme et visage marquant de *Blue Velvet* (1986), de David Lynch, ne triche pas avec ses rides. Elle ne compose pas davantage avec son âge lorsqu'elle monologue sur le plateau. Avec *Le Sourire de Darwin*, conférence animée sur l'expression des émotions chez les hommes et les animaux, elle paie de sa personne : *« Je me joue moi-même, en tant qu'éthologue qualifiée. Ceux qui s'attendent à me voir apparaître en robe à paillettes seront déçus. Je ne porte pas de vêtements haute couture, mais un costume de chimpanzé ! »* C'est sous cette parure (entre autres facéties de chiffons) qu'elle disserte sur l'empathie ou l'origine de l'espèce, et coud les liens entre ses multiples facettes : comédienne et scientifique, artiste mais savante.

Sarah Bernhardt (1844-1923) aurait apprécié ces émancipations féminines qui contaminent (pour le meilleur) les scènes du théâtre privé. Géraldine Martineau consacre un texte et un spectacle (*L'Extraordinaire Destinée de Sarah Bernhardt*) à cette tragédienne, dont la vie trépidante lui a donné le tournis : *« Je suis tombée amoureuse d'elle, de son humour, son panache et sa liberté. »* Il lui a fallu se battre pour imposer au Théâtre du Palais-Royal, à Paris, une comédienne que personne n'imaginait dans les habits de la « Divine ». *« J'ai choisi Estelle Meyer, et me suis heurtée au fait qu'elle n'était pas une tête d'affiche,* décrit-elle. *Certains m'ont même affirmé qu'elle n'avait pas le physique adéquat. »* Troublée par ces remarques, Géraldine Martineau n'a pas lâché : *« On reprochait aussi son apparence à une Sarah Bernhardt jugée trop maigre pour les canons de l'époque. »*

Les siècles passent, les clichés restent, mais le théâtre les combat pied à pied. Aujourd'hui plus que jamais, pour avoir brûlé chaque feu rouge qui se présentait devant elle, la tragédienne est une source d'inspiration. Entrepreneuse, directrice de lieux, communicante avant l'ère des publicitaires modernes, patriote revendiquée luttant contre un antisémitisme venimeux, elle ne dépare pas dans ce XXIe siècle chahuté par un mouvement #metoo qui bouleverse les équilibres femmes-hommes. *« Grâce à elle, j'ai vu plus grand, et j'ai osé demander plus »*, s'exclame Géraldine Martineau. Voir plus grand, demander plus : si ce n'est pas un mot d'ordre, ça y ressemble. ■

JOËLLE GAYOT

Georges-Henri Pingusson et ses églises de lumière

En Moselle, pour les Journées européennes du patrimoine, quatre lieux de culte modernistes sont à découvrir

ARCHITECTURE

Les lieux de culte auront été l'angle mort du mouvement moderne. Ce courant qui a révolutionné l'architecture au début du XXe siècle en s'appuyant sur les qualités du béton armé a accompagné la bascule des sociétés occidentales dans l'ère des masses, porté par l'illusion qu'avec le progrès les hommes n'auraient plus besoin de Dieu. Mais Dieu ne se laissait pas enterrer facilement et on a continué, ici et là, à construire des églises, et ces commandes ont souvent été pour les architectes des occasions de s'affranchir d'un certain nombre de dogmes. Les églises réalisées par Le Corbusier (1887-1965) à Ronchamp, en Haute-Saône (1955), ou à Firminy, dans la Loire (1973), en sont des exemples éloquents, puisqu'elles matérialisent la rupture du pape du mouvement lui-même avec la religion de l'orthogonalité.

Georges-Henri Pingusson (1894-1978), un de ses brillants disciples, a lui aussi trouvé dans les lieux de culte un terrain d'expérimentation fertile, et ce d'autant plus qu'il était catholique pratiquant. Nommé architecte en chef de la reconstruction en Sarre, puis en Moselle, après la seconde guerre mondiale, ce grand admirateur d'Alvar Aalto (1898-1976) s'est saisi de la situation de quatre petites églises détruites par les bombardements pour développer quatre projets d'une grande originalité.

Situées à Metz et dans ses environs, ces églises, que l'on pourra découvrir au fil d'un circuit en minibus lors des Journées européennes du patrimoine, les 21 et 22 septembre, sont le point d'orgue d'un événement Pingusson qui sera également un des temps forts des Journées nationales de l'architecture (les 18, 19 et 20 octobre) et de la Biennale du réseau des maisons de l'architecture, dont le programme a initialement été conçu (du 14 au 17 novembre), à Nancy et à Metz. Cet événement comprend, en outre, une exposition consacrée aux travaux de l'architecte qui permettra de resituer cet archipel religieux dans une œuvre profuse dont les bâtiments les plus célèbres sont l'Hôtel Latitude 43 (1932), à Saint-Tropez (Var), chef-d'œuvre de style « paquebot », et le Mémorial des martyrs de la déportation (1962), bunker encaissé, creusé dans le sol de l'île de la Cité, à Paris.

Œuvres totales

Le Centre d'intervention et de secours (1965-1978) sera aussi ouvert à la visite. Reconnaissable à sa tour de séchage, édifice moderniste sculptural qui le signale dans la ville, ce petit village fortifié situé en plein centre de Metz a été édifié autour d'une caserne de pompiers, pour les héberger ainsi que leurs familles. Il est aujourd'hui désaffecté, ses bâtiments dégradés, et la question de sa conservation fait débat, alors qu'un projet d'écoquartier doit se développer sur le site.



L'église Saint-Martin-l'Evêque, à Corny-sur-Moselle.
LOUIS PANZANI

Aucune des églises de Pingusson ne ressemble à une autre, mais elles sont toutes structurées par un cheminement vers la lumière et ont été pensées comme des œuvres totales où l'architecture englobe tout, du design des meubles à la peinture des vitraux, aux sculptures et au travail paysager.

Premier projet lancé, l'église Saint-Martin-l'Evêque (1957-1960), à Corny-sur-Moselle, se compose d'un bâtiment de faible hauteur et d'un campanile qui en signale la présence au loin. Elle se distingue par la texture et la couleur de sa façade, alliage atypique de béton rose et de pierre locale, et par sa forme circulaire d'une grande audace pour l'époque, si l'on considère que les principes de l'architecture religieuse étaient encore dictés par la tradition (le concile de Vatican II, qui changera la donne en la matière, a lieu de 1962 à 1965). Une relative pénombre règne à l'intérieur, qu'irradie en douceur une lumière indirecte – filtrée, lorsqu'elle est latérale, par les vitraux d'Arthur Schouler (1927-1984), artiste local, et les blocs de cristal teintés insérés entre les pierres sur tout un pan de mur ; rasante quand elle vient d'en haut et qu'elle s'engouffre dans la fente créée par une légère surélévation du toit de la rotonde.

On retrouve ce plan centré à Boust, en Moselle, dans l'église Saint-Maximin (1960-1962), où l'atmosphère est radicalement autre. Il y a d'abord ce vitrail circulaire bleu nuit, sublime – réalisé par le peintre italien Silvano Bozzolini (1911-1998) –, qui perce la façade sur toute sa circonférence. Il y a le plafond en béton plissé comme une tente bédouine, qui donne au lieu une allure foraine.

A Metz, le Centre d'intervention et de secours, conçu par l'architecte entre 1965 et 1978, sera ouvert à la visite

Et puis ces drôles de rébus colorés sculptés dans le corps de l'autel (martinet, dés, pince...) ; la petite grotte percée, elle aussi, d'un beau vitrail qui ouvre sur le majestueux petit couloir de l'entrée, où les fonts baptismaux ont été creusés dans le sol ; le design ésotérique du mobilier de la crypte, son autel en forme d'étoile désaxée, la mystérieuse pyramide posée en son centre...

Moins surprenante, mais très belle, l'église Saint-Pierre de Metz (1962), dans le quartier de Borny, reprend, elle, le plan de celle qu'elle est venue remplacer. Elle se distingue par les vitraux abstraits de Jacques Le Chevallier (1896-1987), maître verrier qui concevait à la même époque les premiers vitraux non figuratifs de Notre-Dame. Ces grandes lames verticales qui percent la façade sur toute sa hauteur scandent un parcours qui va en s'ouvrant vers le chœur, et baignent l'espace d'une lumière colorée magique.

Plus fascinante encore, l'église de la Nativité-de-la-Vierge (1961-1963), à Fleury (Moselle), se déploie sur deux niveaux. Une coursive en pente permet de passer de l'un à l'autre, mais c'est véritablement la lumière qui les relie. Toujours indirecte, elle filtre par une fente qui court tout autour du plancher, vient lécher la surface des murs... On n'en perçoit jamais la source. C'est là une renversante interprétation de la quête de lumière divine qui guide, depuis la nuit des temps, l'architecture des églises. ■

ISABELLE REGNIER

Le Musée précaire Albinet, vingt ans d'art au cœur de la cité

Dali et Warhol dans la cité ! Il y a vingt ans, l'artiste Thomas Hirschhorn faisait événement à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) : au cœur de la cité Albinet, où se trouvait – et se trouve encore – son atelier, il faisait venir dans un « musée précaire » des chefs-d'œuvre du Musée national d'art moderne (MNAM). Pour les abriter, durant douze semaines, une modeste cabane, au pied des grands ensembles. Pour les accompagner, des jeunes du quartier, formés à la médiation par l'institution.

Son Musée précaire Albinet est, depuis, devenu un modèle des projets liant art et société. Marcel Duchamp, Kasimir Malevitch, Piet Mondrian, Joseph Beuys, Le Corbusier, Fernand Léger, tous les artistes embarqués dans cette initiative hors norme avaient pour point commun l'utopie. Et c'est bien d'utopie qu'il s'agissait. *« Nous voulions affirmer que l'art peut avoir un impact dans le quotidien des gens, même de ceux qui ont bien d'autres problèmes que l'art »*, se souvient aujourd'hui le plasticien suisse. Ateliers pour enfants, ateliers d'écriture, conférences d'histoire de l'art, repas dominicaux entre voisins, il avait tout structuré en rituels, *« pour permettre à la communauté de venir et d'avoir une expérience sensible »*.

Pionnier de l'art dans l'espace public, Thomas Hirschhorn avait déjà mis au point ce type d'intervention, d'Avignon à Cassel, en Allemagne. Mais cet anniversaire est particulièrement cher à son cœur. Samedi 21 septembre, avec l'équipe des Laboratoires d'Aubervilliers, centre d'art à l'initiative du projet, il organise une *« célébration critique »* de l'événement, de 10 heures à 22 heures, au « city stade » de la rue Albinet. *« Hier comme aujourd'hui, nous devons montrer que l'art peut exister en dehors de son écrin, que l'artiste se doit de sculpter le champ social »*, clame Yvane Chapuis, qui dirigeait alors les Laboratoires et a travaillé des années avec animateurs sociaux, politiques, habitants, pour préparer la mise en place du Musée précaire. *« Aubervilliers avait besoin de cette intensité. Ce Musée précaire, c'est une œuvre, pas une opération. »*

En témoignent le colossal catalogue, édité en 2005 par Xavier Barral, et cette journée du 21 septembre, *« pour se réjouir, se revoir, et surtout que les gens racontent comment l'expérience a changé, ou pas, leur vie*, résume l'artiste. *Il s'agit de réaffirmer qu'une œuvre d'art "précaire" dans l'espace public peut dépasser le statut d'objet, exister en dehors de sa matérialité, et créer sa propre mémoire, sa légende, ses moments de grâce et son mystère »*.

L'ARTISTE THOMAS HIRSCHHORN A LANCÉ CE PROJET À AUBERVILLIERS EN 2004

Icône du Centre Pompidou à Paris, le *Carré noir*, de Malevitch, fera à nouveau le voyage vers Albinet, *« pour nous inspirer et nous protéger »*. *« Le Musée précaire est devenu une des œuvres les plus emblématiques du XXIe siècle*, assure Jeanne Brun, directrice adjointe du MNAM. *On caricature souvent nos musées comme des lieux de préservation absolue de nos trésors dans nos murs, mais il est essentiel pour nous, au Centre Pompidou, de rappeler que l'art, ce que nous partageons de plus fragile et sacré, doit être auprès de tous, ici et maintenant ; qu'il doit être une force de transformation de la société. »* ■

EMMANUELLE LEQUEUX

La sneaker, la chaussure qui a conquis le globe

Rythmé et dense, le film analyse ce phénomène de la culture urbaine

CULTUREBOX
SAMEDI 21 - 21 H 00
DOCUMENTAIRE

On ne dit plus « basket » pour désigner les chaussures des basketteurs, ni « tennis » pour celles des joueurs de tennis, mais « sneaker », un mot anglais qui regroupe les deux, depuis que les chaussures de sport se sont émancipées des stades pour être portées en ville, au bureau, à l'école ou dans les soirées.

Il y a ceux qui le savent, les *« 15, 30 et 40 ans »*, auxquels le réalisateur Sébastien-Abdelhamid Godelu s'adresse pour partager sa passion pour *« la sneaker culture »*. Et les autres, qui ne doivent pas se détourner pour autant du film, tant cet exemple de révolution vestimentaire est révélateur des évolutions de nos modes de consommation.

« Je m'appelle Stan Smith. Tout le monde pense que je suis une chaussure », déclare ainsi avec humour un vieux tennisman américain en survêtement dans une vidéo. Tout un symbole : le meilleur joueur mondial du début des années 1970 reste en effet dans les mémoires surtout depuis qu'Adidas a donné son nom à une tennis blanche.

Jordan 3 et Air Max

A partir de 1992, le tennis passe le flambeau au basket-ball et à sa Dream Team de NBA, le championnat national américain. La sneaker entre dans une autre dimension lorsqu'un marketeur de Nike, Sonny Vaccaro, parie sur un certain Michael Jordan : à la sortie de la Jordan 1, Nike double son chiffre d'affaires. *« Les Noirs ne regardaient pas le tennis, mais ils regardent le basket : on leur offre un* life style *»*, explique l'universitaire Maximilien N'Tary-Calaffard.

Pour décrypter les dessous de ces accords, le film donne ainsi la parole à un panel impressionnant d'intervenants, qui va de fans incollables et inconnus au joueur Giannis Antetokounmpo en passant par Tony Bignell, vice-président performance Nike basketball et ingénieur sur le modèle Nike Shox.

Parmi les personnalités médiatiques, Mouloud Achour, présentateur de « Clique », sur Canal+, ou encore le youtubeur Inoxtag. *« C'était devenu une addiction »*, reconnaît le créateur de contenus, dont le documentaire *Kaisen* sur son ascension de l'Everest dépasse les 20 millions de vues.

Egalement au commentaire, le réalisateur s'autorise quelques « pauses » – le mot s'affiche à l'écran – bienvenues, tant le film est dense, avant d'être à nouveau happé par les histoires : sur le rôle du cinéaste Spike Lee dans l'élaboration de la Jordan 3 ; sur celui de l'acteur Will Smith, chaussé de Jordan 5 dans la série *Le Prince de Bel Air* ; sur l'« effet cour de récré » dans le succès de l'Air Max, la chaussure avec la bulle d'air qui fait pschitt…

Un documentaire en forme de tourbillon, jusqu'au premier déclic : des sneakers à 949 euros qui s'écoulent au rythme d'une centaine par jour. Ceux qui influent sur les ventes, Kanye West en tête, n'appartiennent plus au monde du sport. La culture laisse place au business et la passion à la consommation de masse (la hype). Apparaissent le *« recel »* (reventes) et les *« raffles »* (prononcer « rafels »), des tirages au sort en ligne dans lesquels on gagne… rien, juste le droit d'acheter.

Conséquence, *« tu crois avoir la dernière paire, mais ce n'est jamais la dernière paire »*, dénonce la créatrice et designeuse Aude-Julie Alingue. *« Je sais maintenant comment les marques font »*, ajoute-t-elle en pointant la responsabilité des consommateurs. Des consommateurs désormais avertis. ■

CATHERINE PACARY

***Sneakers Empire,** documentaire de Sébastien-Abdelhamid Godelu (Fr., 2024, 71 min), rediffusion lundi 23 septembre à 21 heures sur Culturebox (nom de France 4 en soirée) et en replay sur France.tv.*

Image extraite du documentaire « Sneakers Empire ». CULTUREBOX

Le Havre d'Auguste Perret, de l'art de la reconstruction préfabriquée

L'architecte pionnier du béton armé a mis en œuvre ses idées novatrices et contestées pour ressusciter la ville rasée par les bombardements

MUSEUM TV
SAMEDI 21 - 16 H 30
DOCUMENTAIRE

La ville du Havre, fondée par François Ier en 1517 à l'embouchure de la Seine, a connu une deuxième vie après la seconde guerre mondiale. Quelque 150 hectares au cœur du centre-ville furent détruits par les bombardements de 1944.

Ce documentaire raconte comment la cité fut reconstruite, repensée même, en 1945, par Auguste Perret (1874-1954). Avec un matériau-clé : le béton. Pionnier en la matière, cet architecte de renom, prestigieux enseignant alors en fin de carrière (il a 70 ans), a redessiné le plan de la ville en combinant les structures historiques existantes avec les nouvelles idées de l'urbanisme et de l'architecture d'après-guerre.

Célèbre pour avoir édifié, au Raincy (Seine-Saint-Denis), une église surnommée « la Sainte-Chapelle du béton armé », et à Paris, le Théâtre des Champs-Elysées et le palais d'Iéna, *« Perret était un grand défenseur de l'esthétique du béton*, souligne Vincent Duteurtre, architecte en chef du Havre. *Il soignait la finition comme on le fait pour les matériaux les plus prestigieux, le marbre ou la pierre. »*

Par-delà le discours sur sa mise en œuvre artisanale et plastique théorisée par l'architecte, le béton armé permet de construire des bâtiments de grande hauteur, et la préfabrication est imbattable pour réduire les coûts et les délais de construction. Car il y a urgence. La grande ville portuaire doit redémarrer et illustrer la capacité de la France libérée à se reconstruire. Perret se voit chargé de la réédification ex nihilo du centre-ville.

Son plan d'urbanisme orthogonal, rythmé par un maillage carré de 6,24 mètres de côté – la portée maximale d'une poutre en béton armé –, donne au Havre une allure révolutionnaire pour cette ville qui deviendra, soixante ans plus tard, l'*« exemple exceptionnel de l'architecture et de l'urbanisme de l'après-guerre »*.

C'est en ces termes que l'Unesco consacre le grand œuvre d'Auguste Perret, en inscrivant en 2005 au Patrimoine mondial de l'humanité – aux côtés de la cathédrale de Chartres, du château de Versailles, de la Cité de Carcassonne… – la ville normande, riche de l'église Saint-Joseph (en béton), d'une maison de la culture dessinée par Oscar Niemeyer et du MuMa, le Musée d'art moderne André-Malraux.

Pourtant, aujourd'hui, l'audace du chantre du béton armé *« ne fait pas l'unanimité »*. Des espaces verts ont été déployés pour adoucir un centre-ville grisâtre, aux allures de cité HLM.

Mais les Havrais et Havraises interrogés demeurent partagés ; entre celle, dubitative, qui *« ne trouve pas ça… grandiose »* et celui, enthousiaste, qui dit avoir *« toujours aimé ce genre d'architecture »*. ■

PASCAL GALINIER

***Le Havre d'Auguste Perret. La ville béton** (Fr., 2017, 26 min).*

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 24 - 222
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur **jeux.lemonde.fr**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II								■				
III							■					
IV			■									
V									■			
VI								■			■	
VII				■		■					■	
VIII							■			■		
IX				■								
X												

HORIZONTALEMENT

I. Attaquer du bout des ongles. **II.** Sur les tables de la Botte. Pli confidentiel. **III.** Chez Verdi, pas chez Shakespeare. Dépassa les limites dans la descente. **IV.** Armé chez Biden. Grosse unité en informatique. **V.** Inscrirons pour mémoire. Point matinal. **VI.** Font les fonds à fond. Dans les comptes de l'entreprise. **VII.** Passa. A gardé son naturel. **VIII.** Nettoyer les étoffes. Sur les planches avec BB. Personnel. **IX.** Maréchal d'Empire, condamné par les Bourbons. Etat américain. **X.** Feraient circuler les infos de la main à la main.

VERTICALEMENT

1. manifestation à la porcherie
2. Couper les cheveux en quatre.
3. Salut chez César. Echangea familièrement. **4.** Finir la partie avant la fin.
5. Firent preuve de beaucoup d'indulgence. **6.** Termine sa course dans le gave de Pau. Crie comme un porteur de bois. **7.** En fuite. Soutient dans l'angle. Tête de brave. **8.** Devenu PLU dans les communes. Nettoya en profondeur. **9.** En dehors du clergé. Me fis entendre. **10.** Soutient la maçonnerie à l'ouverture. Personnel.
11. Ecussonnes. Lettres du Tonkin.
12. Relançât l'affrontement.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 24 - 221

HORIZONTALEMENT I. Philosophale. **II.** Lomé. Aurores. **III.** Arpion. Epées. **IV.** Ile. Ugolin. **V.** Normal. Atèle. **VI.** CGS. Testa. Iu. **VII.** Hé. Mère. Lynx. **VIII.** Armèrent. OE. **IX.** Nie. An. Afgan. **X.** Territoriale.

VERTICALEMENT 1. Plain-chant. **2.** Horlogerie. **3.** Impers. Mer. **4.** Lei. Me. **5.** Ouaterai. **6.** Sanglèrent. **7.** Ou. Sen. **8.** Prélat. Tar. **9.** Hôpital. Fi. **10.** Arène. Yoga. **11.** Lee. Linéal. **12.** Essieux. Ne.

SUDOKU
N°24-222

				8				6
			3		4			
	1							
		3			2	7		8
		6			1			4
	3	8		7				9
	9	1	2		3		5	
	5			1	8	4		2

8	7	2	1	3	6	4	9	5
1	4	6	7	5	9	8	3	2
9	3	5	8	2	4	6	7	1
2	6	9	4	7	8	5	1	3
3	1	4	2	6	5	7	8	9
5	8	7	9	1	3	2	6	4
7	2	8	5	9	1	3	4	6
6	5	1	3	4	7	9	2	8
4	9	3	6	8	2	1	5	7

Très difficile
Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Réalisé par Yan Georget (https://about.me/yangeorget)

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) de 9 heures à 18 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71 71. Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr ; Emploi : www.talents.fr/

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0727 C 81975 ISSN 0395-2037

M publicité
Directrice générale
Elisabeth Cialdella

ACPM
PRINTED IN FRANCE

67-69, avenue Pierre-Mendès-France 75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26

L'Imprimerie, 79, rue de Roissy, 93290 Tremblay-en-France
Midi-Print, Gallargues le Montueux

Origine du papier : UK, France.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources controlées.
Eutrophisation : PTot = 0,0083 kg/tonne de papier

Le Monde
SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024

La nouvelle jeunesse de la **dissuasion nucléaire**

Rupture stratégique majeure, la guerre en Ukraine à l'ombre de la bombe atomique a relancé les débats sur le rôle de cette arme dans les relations internationales alors que s'ébauche une nouvelle guerre froide

Envahir l'envahisseur, il faut oser. Surtout quand ce dernier dispose d'un important arsenal nucléaire et que l'on n'a pas soi-même la bombe. Pour limitée qu'elle soit, avec l'occupation de quelque 1 500 kilomètres carrés du territoire russe, l'incursion commencée, le 6 août, sur Koursk par les forces ukrainiennes constitue un tournant dans la guerre en Ukraine, mais aussi dans l'histoire du nucléaire.

Dans la grammaire de la dissuasion telle qu'elle s'est forgée depuis 1949, après que les Soviétiques se sont à leur tour dotés de l'arme atomique, celle-ci est censée protéger le territoire du pays qui la détient. L'escalade aurait pu être vertigineuse. Le Kremlin a fait le choix de minimiser la portée de l'opération ukrainienne, pourtant première attaque de troupes étrangères en Russie depuis 1945 – si l'on met de côté les incidents à la frontière russo-chinoise en 1969.

Le mot français « dissuasion » vient du latin *dissuadere*, c'est-à-dire convaincre l'autre partie par une parole ferme, voire menaçante, de renoncer à l'action qu'elle projetait. Son équivalent anglais, *deterrence*, est issu du latin *terrere*, « effrayer ». Le message doit à la fois montrer la détermination de celui qui le lance, tout en restant suffisamment flou pour que l'attaquant ne puisse pas calculer les conséquences exactes de tel ou tel acte. Pour être efficace, la dissuasion suppose un subtil dosage de clarté et d'ambiguïté calculée, où les non-dits et l'implicite comptent au moins autant que l'explicite.

« Aucun Etat doté d'armes atomiques n'a jamais prétendu que la moindre incursion armée sur son territoire déclencherait la foudre nucléaire », tempère Bruno Tertrais, directeur adjoint de la Fondation pour la recherche stratégique, en rappelant que *« la géographie, ça compte »* et que *« pénétrer de 100 kilomètres en territoire russe, ce n'est pas comme pénétrer de 100 kilomètres en territoire israélien »*. De fait, la doctrine nucléaire russe affirme que l'arme suprême ne sera utilisée qu'en cas de menace existentielle sur l'Etat. Celle de la France évoque les intérêts vitaux de la nation. Pour toutes les puissances qui en sont dotées, la bombe est l'arme ultime.

La guerre en Ukraine ne s'en déroule pas moins à l'ombre du nucléaire. Menaçant, le président russe a rappelé que son pays était une puissance nucléaire, incitant les autorités françaises à remonter le niveau d'alerte. Un mois après le début de l'invasion russe, le 21 mars 2022, *Le Télégramme* annonçait qu'un troisième sous-marin nucléaire lanceur d'engins quittait l'île Longue et que, pour la première fois depuis la fin de la guerre froide, trois des fleurons de la force de frappe française seraient simultanément en mer. Au même moment, les Etats-Unis renforçaient, pour la première fois depuis la fin de la guerre froide, le nombre de leurs ogives nucléaires hébergées dans cinq pays de l'OTAN (Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Turquie) dès les années 1950.

GRAND BOULEVERSEMENT

Ce contexte a donné une nouvelle jeunesse aux réflexions sur la dissuasion. *« En quatre-vingts ans d'histoire du nucléaire, il n'y a eu que deux ou, au maximum, trois moments semblables de grands débats sur son sens, ses risques, ses limites et les moyens qu'elle implique, mais aussi comment elle peut rester opérante dans une multipolarité nucléaire »*, analyse Camille Grand, ancien secrétaire général adjoint de l'OTAN. Le responsable des études de défense au Conseil européen pour les relations extérieures souligne *« qu'un monde où les traités de désarmement sont caducs, où les mesures de transparence entre puissances nucléaires ont disparu alors qu'elles modernisent leurs arsenaux et où l'on s'interroge sur la crédibilité de la dissuasion élargie garantie par les Etats-Unis à leurs alliés n'est plus le monde d'hier, même si, à la fin des fins, les fondamentaux de la dissuasion n'ont pas changé »*.

Ce grand bouleversement implique également de réfléchir sur la dissuasion française et son rôle en Europe pour protéger les intérêts vitaux de nos voisins, sans pour autant que cet élargissement implique un quelconque partage de la décision d'emploi. Celle-ci appartient au chef de l'Etat français, seul détenteur, en ultime ressort, du feu nucléaire : un pouvoir jupitérien unique en son genre au sein de l'Union européenne.

AU REGARD DU DROIT INTERNATIONAL, L'ARME ATOMIQUE N'EST PAS ILLÉGALE, CONTRAIREMENT AUX ARMES CHIMIQUES OU BIOLOGIQUES

« Quiconque aujourd'hui réfléchit sur les guerres et la stratégie élève une barrière entre son intelligence et son humanité », relevait déjà Raymond Aron pendant la guerre froide dans *Penser la guerre, Clausewitz* (Gallimard, 1976). C'est à nouveau vrai alors que *« nous vivons le plus important moment de tension depuis la chute du mur de Berlin, avec une recrudescence nette du fait nucléaire dans les rapports de force »*, comme le rappelle Héloïse Fayet, chercheuse au Centre des études de sécurité de l'Institut français des relations internationales.

Les experts ont longtemps estimé que les armes nucléaires servaient avant tout à une sanctuarisation défensive du territoire et des intérêts vitaux des pays qui en sont dotés. L'« opération spéciale » menée par la Russie depuis le 24 février 2022 marque le basculement dans une sanctuarisation agressive. *« C'est une rupture stratégique d'autant plus inquiétante qu'elle est le fait de l'une des deux principales puissances nucléaires, qui se comporte à la manière des Etats voyous, les "proliférants" qui veulent se doter illégalement de cette arme. C'était le scénario que l'on redoutait par exemple avec l'Irak, ou actuellement avec l'Iran, s'ils se dotaient de l'arme atomique »*, explique Camille Grand.

La Russie, en outre, était l'un des piliers du système international sur le contrôle de l'atome mis en place avec le traité de non-prolifération de 1968, quasi universel avec ses 191 Etats-parties. Fondé sur trois principes (non-prolifération, désarmement, usages pacifiques de l'atome), il est considéré comme la pierre angulaire de la sécurité collective sur le nucléaire. *« Le risque est maintenant de voir se généraliser l'utilisation par des puissances autoritaires désinhibées de leur arsenal nucléaire à des fins révisionnistes : imposition du fait accompli, changement de statu quo politique et territorial à l'ombre du nucléaire, outil de leur confrontation avec les démocraties »*, rappelle Mélanie Rosselet, ancienne directrice de l'analyse stratégique du Commissariat à l'énergie atomique, dans *Démocratie(s) et dissuasion* (Odile Jacob, 384 pages, 18,50 euros). Des notions telles que celles d'escalade pour la désescalade, d'intérêts vitaux, de réponse graduée, d'asymétrie d'intérêts, d'articulation entre le conventionnel et le nucléaire, etc., sont à nouveau en débat.

Pour autant, *« la grammaire de la dissuasion est d'une grande constance et ses règles n'ont guère changé depuis que la bombe est devenue opérationnelle »*, estime François Heisbourg, conseiller spécial à l'Institut international des études stratégiques de Londres. Même les dirigeants de pays voyous qui ont réussi à acquérir la bombe savent que ce n'est pas une arme comme une autre. Les diverses doctrines nucléaires, y compris celle de la Corée du Nord, ont d'ailleurs nombre de points communs.

TRIPLE CRÉDIBILITÉ

La sanctuarisation agressive russe montrerait-elle finalement que *« le nucléaire ne dissuade que le nucléaire »*, selon l'expression de Nicole Gnesotto, vice-présidente de l'Institut Jacques Delors ? *« L'échec de la dissuasion se manifeste par le fait que la Russie a osé, en deçà du nucléaire, attaquer un pays européen sans crainte de représailles militaires »*, note la spécialiste des questions stratégiques. La Russie s'est lancée dans cette guerre en sachant qu'elle ne serait pas bombardée par l'OTAN, comme la Serbie en 1999. Mais c'est aussi parce qu'elle dispose d'un arsenal nucléaire que l'Alliance atlantique s'est engagée à fond dans le soutien militaire à Kiev.

Grâce à la dissuasion, le conflit a été ainsi limité au théâtre ukrainien, au moins jusqu'ici, même si le risque d'un dérapage en raison d'un mauvais calcul ou d'une erreur d'appréciation est toujours bien réel. Pour le conjurer, des canaux discrets de contact direct entre Washington et Moscou demeurent. Ainsi, à l'automne 2022, craignant que la Russie, alors en grande difficulté sur le terrain, n'ait recours à des armes nucléaires tac-

« L'hypothèse d'un échec doit nécessairement être prise en compte »

POLITISTE ET DIRECTEUR ADJOINT de la Fondation pour la recherche stratégique, Bruno Tertrais est auteur de nombreux ouvrages sur la sécurité internationale. Son dernier livre s'intitule *Pax atomica ? Théorie, pratique et limites de la dissuasion* (Odile Jacob, 208 p., 20,90 €).

Quelles sont les spécificités de la doctrine nucléaire française ?

On ne le sait pas toujours, mais la culture nucléaire militaire française a été forgée par des hommes formés dans le cadre de l'OTAN, à commencer par les généraux Gallois et Beauffre, qui comptent au nombre des pères de la force de frappe. Des notions volontiers présentées comme spécifiques à la France telles que la menace de « dommages inacceptables » envers un agresseur sont en fait américaines. La notion de dissuasion « minimale », ce que nous appelons « stricte suffisance » – un arsenal maintenu au niveau juste nécessaire – est une invention britannique, tout comme l'idée selon laquelle la dissuasion fonctionne « du faible au fort ».

Il n'y a que trois concepts spécifiquement français. Tout d'abord « l'ultime avertissement », qui date des années Pompidou et a été consolidé sous Mitterrand. Il s'agissait d'éviter le « tout ou rien », en envisageant, si nécessaire, une attaque limitée sur des objectifs militaires. La spécificité française consiste à dire qu'il n'y aurait qu'une seule frappe avant la riposte massive. Est également française l'idée qui consiste à envisager, depuis le milieu des années 1990, toutes les armes comme « stratégiques », quelles que soient leurs caractéristiques. Enfin, nous parlons de mise en cause des « intérêts vitaux », pour qualifier notre seuil d'emploi. Ces deux dernières idées sont aujourd'hui reprises outre-Manche et outre-Atlantique, car les doctrines s'influencent les unes les autres.

La dissuasion peut-elle être éthique ?

Le débat sur la dissuasion et son éthique commence dès 1942, au sein de l'équipe de Robert Oppenheimer *[physicien américain considéré comme l'inventeur de la bombe atomique]*, lorsque l'arme nucléaire n'était encore qu'un projet. Est-il moral d'envisager des destructions apocalyptiques pour éviter une guerre ? Doit-on menacer des populations civiles à cette fin ?

A ces questions, les pays qui se sont dotés de la bombe ne donnent pas tous la même réponse. Les Etats-Unis et la France estiment, pour des raisons morales, juridiques et stratégiques, que l'on ne doit pas menacer les populations civiles en tant que telles. Les Etats-Unis ont pris cette position dès les années 1970, alors que la France ne l'a fait qu'en 2014, en précisant ne menacer que des centres de pouvoir. Longtemps, dans le discours français, on a parlé d'« armes de non-emploi », mais cette expression était ambiguë, car, pour que la dissuasion fonctionne, il faut que l'adversaire soit convaincu qu'elle pourrait être utilisée.

L'arme nucléaire est-elle acceptée par le droit international humanitaire ?

On peut débattre à l'infini de la compatibilité de la dissuasion avec les principes du droit international, comme la proportionnalité de la riposte ou sa nécessité. Les Etats-Unis ont inséré des juristes dans les équipes de planification nucléaire. Les Français sont plus réservés, mais ils ont toujours inscrit leur dissuasion dans le cadre de la légitime défense. En outre, ils se sont déclarés en accord avec l'avis rendu par la Cour internationale de justice, en 1996 : celle-ci avait estimé qu'elle ne pouvait se prononcer sur la licéité de la menace d'emploi ou de l'emploi de l'arme nucléaire dans des circonstances extrêmes de légitime défense, dans laquelle l'existence même de l'Etat serait en jeu.

La dissuasion est un pari rationnel, mais que se passe-t-il si l'autre partie ne l'est pas ?

Dans son dernier discours à la Chambre des communes en 1955, Winston Churchill *[le premier ministre britannique d'alors]* s'inquiétait déjà des limites de la dissuasion en disant qu'« elle ne fonctionne pas avec Hitler dans son bunker ». L'interrogation est légitime. Mais tout dirigeant, fût-il un dictateur sanguinaire, a une part de rationalité, même éloignée de celle qui nous anime. Vladimir Poutine *[le président russe]* est « déraisonnable » au regard de notre vision du monde, mais pas « irrationnel » au regard de la sienne. Pour dissuader, il faut comprendre la rationalité adverse. J'estime, en outre, que la dissuasion fonctionne autant sur la peur que sur l'intérêt. Etre menacé de subir des dommages inacceptables incite à la prudence…

Et si ça ne marche pas ?

L'hypothèse de l'échec doit nécessairement être prise en compte. C'est l'équivalent de ce que les astrophysiciens appellent un trou noir : on ne peut pas voir ce qu'il s'y passe. Personne ne peut prétendre savoir ce qu'il y aurait après une troisième utilisation de l'arme nucléaire. Un rejet massif et l'entrée dans une nouvelle ère de coopération internationale ? Ou une escalade dangereuse et peut-être mortelle pour l'humanité ? Faut-il punir celui qui brisera le tabou nucléaire, même si nos intérêts vitaux ne sont pas atteints ? Je reste optimiste. Nous en sommes aujourd'hui à quatre-vingts ans de non-emploi. Les théoriciens de la guerre froide eux-mêmes seraient surpris… Celui qui se risquerait à rompre avec cette tradition prendrait une responsabilité immense devant l'histoire. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MARC SEMO


OLIVIER BONHOMME

depuis que la partie se joue désormais à trois, avec la Chine.

L'heure est donc à un réarmement nucléaire rapide et puissant. Les pays dotés modernisent leurs arsenaux. C'est vrai aussi bien côté américain que côté russe : ces deux pays détiennent 90 % des armes nucléaires de la planète. Encore loin derrière, la Chine entend, quant à elle, doubler son arsenal.

Si la France n'est pas en reste, elle demeure fidèle à son principe de stricte suffisance, avec un peu moins de 300 ogives, pour être à même d'infliger à tout moment la riposte promise à l'agresseur. Elle est, avec le Royaume-Uni, la seule puissance nucléaire européenne, et, à la différence de ce dernier, sa force de frappe est indépendante de l'OTAN. La France est revenue en 2009 dans le commandement intégré de l'Alliance, qu'elle avait quitté en 1966, mais pas dans le Groupe des plans nucléaires. Mais quel pourrait être son rôle dans la protection du Vieux Continent si les Etats-Unis s'en désengagent progressivement pour se tourner vers l'Asie ? *« Les intérêts vitaux de la France ont clairement une dimension européenne, ce qui nous confère une responsabilité »*, a plusieurs fois déclaré Emmanuel Macron, ces dernières années, accentuant une évolution déjà amorcée par ses prédécesseurs.

ULTIME RESSORT

François Hollande rappelait déjà, en 2015, que *« la France ne conçoit pas sa stratégie de défense de manière isolée, même dans le domaine du nucléaire »*. Nicolas Sarkozy et, auparavant, Jacques Chirac se situaient dans une perspective similaire. Et, en 1964, de Gaulle assurait déjà que *« la France devait se sentir menacée dès que les territoires de l'Allemagne fédérale ou du Benelux seraient violés »*. Si le débat n'est donc pas nouveau, il prend une nouvelle acuité, d'autant qu'il touche aux fondements mêmes de la vision française de la force de frappe.

tiques à des fins d'intimidation, l'administration Biden lança un avertissement solennel menaçant en rétorsion de détruire tous les centres de commandement russes – avec des frappes conventionnelles, toutefois, de manière à éviter l'escalade vers un conflit atomique. Pour être crédible, la riposte nucléaire ne doit pas être la seule option.

« La dissuasion par représailles repose sur la crainte de l'agresseur que son attaque déclenchera des dommages inacceptables pour lui, sans rapport avec les enjeux du conflit », écrit le diplomate Nicolas Roche, expert reconnu du nucléaire et des questions stratégiques, dans son livre *Pourquoi la dissuasion* (PUF, 2017). Le principe de la dissuasion est inscrit dans la démesure de la puissance de destruction de l'arme nucléaire. C'est aussi sa limite, car qui pourrait avoir intérêt à déclencher une apocalypse où tous seraient perdants ?

Le principe suppose une triple crédibilité : *« Une crédibilité politique, avec la détermination du président de la République élu au suffrage universel, une crédibilité technique – têtes nucléaires et autres capacités militaires – et une crédibilité opérationnelle, celle des forces la mettant en œuvre. »* C'est vrai au premier chef pour la doctrine française avec sa capacité de frappe se basant sur une force aérienne d'avions porteurs de missiles, et surtout sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins tapis au fond des océans, qui doivent lancer la frappe de riposte à même de causer des *« dommages inacceptables »*.

La dissuasion n'a pourtant pas été dès le début consubstantielle au nucléaire. Même après que l'URSS se fut également dotée de la bombe, en 1949, celle-ci était considérée au début, aussi bien à Washington qu'à Moscou, comme une super-arme conventionnelle. Ce n'est qu'au milieu des années 1950 que s'opéra une véritable prise de conscience d'une *mutually assured destruction*, dont l'acronyme, MAD (« fou », en anglais), est explicite. *« Il est irrationnel de se menacer d'anéantissement total réciproque, mais cela s'inscrit dans le projet rationnel de faire comprendre à l'adversaire qu'il est absurde d'en arriver là »*, explique François Heisbourg.

PRINCIPE DE STRICTE SUFFISANCE

L'équilibre de la terreur a ainsi empêché tout affrontement direct entre les deux blocs en Europe – même si les conflits périphériques, notamment en Asie et en Afrique, ont fait des millions de morts pendant les quarante années d'une guerre froide qui ne fut pas partout froide. A plusieurs reprises, l'humanité a frôlé de très près la catastrophe nucléaire, par exemple en 1962, lors de la crise des missiles entre les Etats-Unis et Cuba. Elle a été évitée *« autant grâce à la chance qu'à une bonne gestion »*, reconnaissait, en 2020, William Perry, ancien secrétaire d'Etat à la défense américain. Les risques sont encore majeurs aujourd'hui.

« Le retour du nucléaire se déroule dans un monde qui n'est plus bipolaire et qui est celui de la prolifération », relève Mélanie Rosselet, évoquant, à l'instar de nombre d'experts, *« un troisième âge nucléaire »*. Le premier a commencé avec Hiroshima, le 6 août 1945, et s'est achevé avec la fin de la guerre froide. Le deuxième, après la chute du mur de Berlin, en novembre 1989, fut celui des politiques de désarmement, de la réduction des arsenaux et des grandes illusions sur les dividendes de la paix. Le troisième se caractérise par les risques toujours plus grands d'une prolifération incontrôlée et d'une multiplicité d'acteurs.

Aux cinq puissances dotées de la bombe et reconnues comme telles par le traité de non-prolifération (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Russie, Chine) se sont ajoutés Israël, l'Inde, le Pakistan, la Corée du Nord et peut-être bientôt l'Iran. Au regard du droit international, l'arme nucléaire n'est pas illégale, contrairement aux armes chimiques ou biologiques. Un traité d'interdiction des armes nucléaires signé par une centaine d'Etats est certes entré en vigueur en janvier 2021, après des années de mobilisation des sociétés civiles et d'ONG – en particulier la coalition réunie au sein de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, récompensée par un prix Nobel de la paix en 2017. Mais aucun pays détenteur de l'arme atomique n'est partie à ce texte.

LA FORCE DE FRAPPE NUCLÉAIRE DE LA FRANCE EST INDÉPENDANTE DE L'OTAN

« Loin d'être l'"axe du monde" qui en assurerait la stabilité, les armes nucléaires, rendues attrayantes aux pays prédateurs par le discours sur la dissuasion nucléaire, sont l'"axe du mal" dont le monde doit se libérer », avertissait, le 4 mars, une tribune collective au *Monde* signée notamment par le philosophe Jean-Pierre Dupuy, auteur de *La Guerre qui ne peut pas avoir lieu* (Desclée de Brouwer, 2019). Si elle apparaît plus urgente que jamais, l'abolition de la bombe semble impossible. *« On ne désinventera pas l'arme nucléaire »*, note ainsi François Heisbourg, et il est fondamental que les démocraties continuent à en détenir en ces temps de piraterie nucléaire et de la brutalisation générale des relations internationales.

D'autant qu'il n'y a plus vraiment de mécanisme international de régulation. Les traités américano-soviétiques qui, dans les dernières années de la guerre froide, avaient encadré, limité et supprimé une partie des arsenaux nucléaires ont été dénoncés, à l'exception du New Start sur les armements stratégiques, qui arrive à échéance en 2026 – la Russie y a néanmoins *« suspendu »* sa participation depuis février 2023. Et un nouvel équilibre est rendu plus difficile à trouver

Ebauchée sous la IVe République puis reprise et amplifiée par le fondateur de la Ve, la force nucléaire tricolore s'assumait certes pleinement comme une composante de la sécurité de l'Occident. Mais de Gaulle voulait une autonomie de moyens et de décision, estimant que les Etats-Unis ne s'engageraient pas nécessairement dans un conflit nucléaire direct avec l'URSS uniquement pour protéger des intérêts européens. Paris conserve le contrôle total de son arsenal de dissuasion.

La question la plus délicate reste celle du partage, et en premier lieu celle de la décision d'emploi. *« Pour de Gaulle, la décision d'employer l'arme nucléaire était une décision de pure souveraineté, car elle engage la survie de la nation, et elle ne se partage donc pas »*, rappelle Nicolas Roche. C'était vrai alors, et cela le reste. Le chef de l'Etat décide seul, en ultime ressort, du feu nucléaire, s'il estime que les intérêts vitaux du pays sont en jeu. « La dissuasion, c'est moi », pourrait dire le chef de l'Etat. Comment imaginer qu'une telle décision puisse dépendre d'un compromis au Bundestag ou d'une instance européenne ? *« La fonction présidentielle est sacralisée par la capacité à appuyer sur le "bouton rouge". La dissuasion est le cœur même du régime politique français »*, écrivent Jean Guisnel et Bruno Tertrais, dans *Le Président et la bombe* (Odile Jacob, 2016).

La dissuasion exercée par une puissance du Vieux Continent est certes plus crédible car plus directement concernée que celle venant d'un protecteur plus lointain. Mais le scepticisme demeure, notamment en Europe de l'Est, en raison du caractère quelque peu changeant des positions françaises. Les nouvelles incertitudes politiques n'arrangent pas les choses et, comme le reconnaît Camille Grand, *« fragilisent l'offre française »*. ■

MARC SEMO

Le Monde
SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024

Diane Foley Dix ans après l'assassinat de mon fils par l'EI, je porte le message de sa vie au monde

Le journaliste James Foley, décapité par l'organisation Etat islamique en 2014, a payé de sa vie la politique américaine de l'époque, affirme sa mère, qui rappelle que le dialogue, même avec l'ennemi, peut s'avérer une arme puissante

Il y a un peu plus de dix ans, le 19 août 2014, mon fils le journaliste James Foley a été sauvagement assassiné par l'organisation Etat islamique, alors qu'il se trouvait en Syrie. Les images de sa décapitation ont déferlé sur Internet, avec une violence, qui a pétrifié les Américains. Sa combinaison orange est devenue emblématique. Et, comme pour tant d'autres personnes enlevées et prises en otage ces dernières années, notre gouvernement a considéré sa mort comme un simple dommage collatéral. Moi, j'ai refusé de voir les choses comme cela.

Au cours des dix années qui se sont écoulées depuis la perte de Jim, j'ai appris que de la douleur peuvent naître l'espoir et le changement. Je me suis efforcée de porter le message de sa vie au monde. Les responsables politiques et la population commencent à l'entendre. Même ses assassins l'ont entendu. C'est un message que, j'en suis convaincue, nous devons tous continuer d'écouter: pour être moral, il faut avoir du courage, et il faut dire les choses tout haut. Etre américain n'est pas un crime. Etre journaliste n'est pas un crime. Avoir foi en la possibilité d'un changement non plus n'est pas un crime – nous pouvons nous faire écouter de nos responsables politiques, nous pouvons ramener chez nous les êtres qui nous sont chers. Même en ces temps de fracture criante, l'espoir est permis.

Le jour où mon fils est mort, j'ai ressenti presque plus de rage envers le gouvernement américain qu'envers ses assassins. Des membres du Conseil de sécurité nationale et d'autres dirigeants avaient menacé de poursuites notre famille, comme plusieurs autres, si nous avions ne serait-ce que tenté de réunir la rançon qui aurait permis d'acheter sa liberté. J'ai été ahurie de voir les gouvernements de France, d'Espagne, d'Italie négocier pour sauver la vie de leurs citoyens alors que nos hommes et nos femmes étaient purement et simplement abandonnés à leur sort.

> MON FILS A ÉTÉ ABANDONNÉ DANS LE DÉSERT, MAIS SA MORT A POUSSÉ LE GOUVERNEMENT À EFFECTUER UN PAS VERS LE CHANGEMENT

Jim était allé en Afghanistan, en Libye et en Syrie, pour rendre compte non seulement de la détresse de la population, mais aussi des conditions de vie de nos soldats. Il a été capturé et torturé pour avoir fait son travail de journaliste et pour avoir défendu la démocratie. L'histoire nous enseigne qu'un pays informé est un pays qui peut exiger de ses dirigeants qu'ils fassent leur devoir. Alors que Jim était un citoyen américain, qu'il effectuait son travail, avec le soutien de la population américaine, nous avons reçu très tôt ce message clair, implacable, venu de tout en haut, du bureau Ovale: il n'y aura aucune négociation pour sa libération, jamais. Les Américains, nous a-t-on dit, ne discutent pas avec les terroristes.

Jim a payé de sa vie cette politique cruelle, obstinée, mal avisée. La vérité, c'est que le dialogue, même avec l'ennemi, peut s'avérer une arme puissante. Une vérité que nous, Américains, avons largement ignorée. Un mois après sa mort, j'ai créé la Fondation James W. Foley. Notre mission était de convaincre le Congrès, le clergé, les journalistes que notre pays devait accorder la priorité au retour de ses citoyens tenus captifs à l'étranger.

Trois mois après la mort de Jim, le président Obama a ordonné au Centre national de lutte contre le terrorisme américain de réexaminer entièrement sa politique sur les otages et de s'entretenir avec toutes les familles concernées. Ce fut la première fissure dans l'intransigeance du gouvernement. Finalement, une nouvelle politique a été mise en place, pour faire rentrer chez eux les Américains qui avaient été capturés. Et le retour des otages s'est accéléré. Sous les gouvernements Obama et Trump, plus de cinquante otages ont été rapatriés depuis vingt-deux pays.

Dans le « brouillard de la guerre »

A ce moment-là, j'avais abandonné mon travail d'infirmière et je continuais d'aller frapper aux portes. Mon fils avait été abandonné dans le désert, la tête grotesquement posée sur le dos, mais sa mort et celle de ses compagnons d'infortune avaient poussé notre gouvernement à effectuer un pas vers le changement.

Il reste beaucoup à faire, et les blessures ne sont pas fermées. De mon côté, j'ai eu l'occasion de rencontrer un des assassins de mon fils. Alexanda Kotey, né britannique, a été capturé en Syrie, déchu de sa nationalité et envoyé aux Etats-Unis. Il a eu la possibilité d'être traduit en justice devant un tribunal. Il a plaidé coupable de « prise d'otage ayant entraîné la mort », de « complot en vue d'assassiner des citoyens américains à l'étranger » et de « complot en vue de fournir un soutien matériel à des terroristes ».

Dans le cadre de la négociation de peine, ses victimes et leurs familles ont été autorisées à lui parler. En octobre 2021, je me suis donc rendue dans un tribunal de Virginie. Dans une grande salle aveugle, Alexanda Kotey, en combinaison verte à manches courtes, les chevilles entravées, était assis à une table. Pendant deux journées, puis lors d'une autre journée six mois plus tard, j'ai fait la connaissance de cet homme, qui avait torturé mon fils et écrit ses dernières paroles, celles que Jim avait été contraint de prononcer, devant une caméra, quelques instants avant d'être décapité. Je n'ai pas éprouvé de haine envers lui. Au contraire, j'ai ressenti de la peine pour lui et pour ce monde si malade que nous nous détruisons les uns les autres, nous et nos familles: il allait être incarcéré dans un établissement de haute sécurité et ne reverrait probablement plus jamais ses trois enfants en dehors des murs d'une prison.

Alexanda Kotey m'a regardée et a exprimé une certaine tristesse. Il était désolé, m'a-t-il dit, pour ce qui était arrivé à Jim. Il ne s'est pas clairement repenti pour ses actions, commises, a-t-il expliqué, dans le *« brouillard de la guerre »*, mais cela m'importait peu à l'époque. J'ai pu le voir et lui parler de l'existence de l'homme à qui il avait pris la vie: Jim Foley, un journaliste dont l'esprit avait changé le monde.

Au moment de partir, j'ai tendu la main à l'homme responsable de toute cette douleur. Il m'a lancé un regard. Je ne le savais pas à l'époque, mais toucher ma main enfreignait les principes islamiques. Il m'a tout de même tendu la main, et nous nous sommes dit au revoir. Il m'avait confié que je lui rappelais sa propre mère. En ces temps de tragique division nationale, ce sont les personnes ordinaires qui peuvent nous donner la force d'essayer de comprendre notre humanité, cette humanité profondément ancrée en nous, que nous partageons tous. ■

Traduit de l'anglais par Valentine Morizot

Diane Foley *est présidente fondatrice de la Fondation James W. Foley, qui défend les otages américains à l'étranger et promeut la sécurité des journalistes. Elle a écrit, avec Colum McCann, « American Mother » (Belfond, 208 p., 21,90 €)*

Vincent Duclert Le sort du Caucase arménien est indissociable de celui de l'Ukraine ou de la Géorgie

Un an après l'annexion de la république autoproclamée du Haut-Karabakh par l'Azerbaïdjan, les Arméniens, qui vivent toujours sous la menace de leur voisin, ont besoin de toute l'aide que la France peut leur apporter, met en garde l'historien

Il y a un an, le 19 septembre 2023, l'Azerbaïdjan lançait une offensive militaire éclair et massive, aboutissant à l'occupation totale de ce qui restait de la république autoproclamée du Haut-Karabakh (ou Artsakh). Celle-ci avait déjà été amputée de territoires historiques, après une première victoire azerbaïdjanaise, à l'automne 2020. Depuis la fermeture du corridor de Latchine, décidée unilatéralement par l'Azerbaïdjan, le 12 décembre 2022, les Artsakhiotes étaient par ailleurs enfermés dans des frontières hermétiquement closes, une opération orchestrée avec la complicité de la Russie poutinienne, pourtant garante d'accords signés entre les belligérants.

Ce blocus, mis en place en vue de briser la résistance des Artsakhiotes, eut pour conséquence de précipiter les cent vingt mille habitants dans un état de famine absolue. A la fin de l'été 2023 survinrent les premiers décès.

Le traumatisme et la terreur suscités par cet épisode expliquent que pas un n'accepta de demeurer dans sa patrie, le 19 septembre 2023, quand l'armée azerbaïdjanaise et la tyrannie de Bakou déferlèrent sur la république autoproclamée du Haut-Karabakh. Les méthodes du dictateur Ilham Aliev, cette destruction massive par la faim et l'effroi qui s'ensuivit, tinrent toutes leurs promesses – au prix d'un retour vers l'entreprise génocidaire.

Arme du génocide

Même si l'extermination par la faim n'alla pas jusqu'à son terme, puisque interrompue par l'offensive terrestre, un objectif de destruction complète fut bien enclenché par l'Azerbaïdjan. Et le fait d'engager un tel processus relève de l'acte de génocide: un génocide existe fondamentalement par sa préparation, celle-ci fondant la possible prévention du crime avant sa commission définitive. C'est le sens de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide des Nations unies, voulue en 1948, par Raphaël Lemkin (1900-1959).

Par l'emploi de cette arme du génocide, l'épuration ethnique de la république autoproclamée du Haut-Karabakh fut parfaitement réussie. La population arménienne, hantée par sa survie même, se réfugia en République d'Arménie. L'Artsakh cessa d'exister, démographiquement, humainement. L'occupant en effaça rapidement toutes les traces civilisationnelles, monuments historiques, lieux de culte, symboles politiques, noms de rues et de lieux, menant ainsi une entreprise de destruction proprement métaphysique: les Arméniens n'auraient jamais existé dans le Haut-Karabakh selon Bakou. Les dirigeants artsakhiotes furent forcés de dissoudre toutes leurs institutions. Plusieurs d'entre eux disparurent dans les prisons secrètes azerbaïdjanaises, dont le philanthrope et ancien ministre Ruben Vardanian, livré par les Russes à ses geôliers.

> LES ARMÉNIENS INCARNENT LA RÉSISTANCE DE L'HUMAIN AUX GUERRES DE TYRANNIE ET AUX GÉNOCIDES SANS FIN. IL NE FAUT PAS LES ABANDONNER

C'est au tour maintenant de la République d'Arménie d'être en grand péril, à commencer par le sud du pays: parce que Bakou souhaite créer une continuité territoriale avec l'exclave azerbaïdjanaise du Nakhitchevan, la grande province arménienne du Siounik, limitrophe, est menacée d'amputation et, à terme, d'annexion. Ce ne sera qu'un début. La vie des Arméniens du Caucase, pour une part issus des survivants du génocide perpétré en 1915 dans l'Empire ottoman, est clairement en danger. Nous n'avons pas craint d'écrire, il y a un an, que les guerres du Caucase commencées en 2020 et accélérées en 2022-2023 constituaient la poursuite du génocide des Arméniens et ce, à l'initiative d'un Etat négationniste, l'Azerbaïdjan, soutenu par un autre Etat négationniste, la Turquie. Les dirigeants des deux pays n'ont du reste jamais caché leur proximité idéologique avec les Jeunes-Turcs unionistes, au pouvoir à Constantinople, en 1915.

Linceul de silence

Le gouvernement démocratique d'Arménie résiste comme il le peut, avec le soutien affiché de la France et l'aide, plus mesurée, des Etats Unis et de l'Europe. Le sort du Caucase arménien est pourtant indissociable aujourd'hui de celui de l'Ukraine sous le feu russe, ou de celui de la Géorgie elle-même menacée par la Russie. Erevan est contraint d'échanger de l'espace contre du temps, afin de se réarmer et de consolider ses alliances. Mais, en abandonnant à l'Azerbaïdjan des villages frontaliers stratégiques, l'Arménie accroît encore sa vulnérabilité… Que peut-elle faire? Et que pouvons-nous faire pour elle?

Il faut sauver les Arméniens, qu'enveloppe aujourd'hui un linceul de silence. Le 19 septembre 2023 et les jours suivants, la presse et les médias révélèrent l'épuration ethnique au Haut-Karabakh, à 4000 kilomètres de Paris, grâce à quelques journalistes et photographes sur le terrain, dont Faustine Vincent, pour *Le Monde*, et Jean-Christophe Buisson, pour *Le Figaro Magazine*.

Puis survinrent l'attaque terroriste du Hamas sur Israël et la guerre de Benyamin Nétanyahou contre les Palestiniens, et la situation sur le front ukrainien s'aggrava… Les Arméniens disparurent des radars. Il est pourtant possible de rester solidaire de leur sort, sans renoncer aux autres combats des démocraties, parce que ce peuple en danger de mort écrit l'histoire de l'humanité. Les Arméniens incarnent la résistance de l'humain aux guerres de tyrannie et aux génocides sans fin. Les abandonner, c'est renoncer au monde tel que nous l'espérons, libre et protecteur.

Il n'est jamais trop tard pour agir, par des actes concrets autant que par une prise de conscience chez nos contemporains. Dénoncer les Etats meurtriers qui se mettent hors-la-loi internationale, appeler nos gouvernants à faire preuve de courage, faire vivre en exil les paysages et la société d'Artsakh, poursuivre dans la reconnaissance juridique et historique du génocide de 1915, afin de révéler tout ce qu'a signifié l'écrasement du Haut-Karabakh, il y a un an… Voilà notre tâche actuelle! ■

Vincent Duclert *est historien, chercheur et ancien directeur du Cespra (EHESS-CNRS). Il est l'auteur d'« Arménie. Un génocide sans fin et le monde qui s'éteint » (Les Belles Lettres, 2023)*

Election présidentielle au Venezuela : le dilemme occidental

ANALYSE

Ne pas reconnaître la victoire de Nicolas Maduro à la présidentielle du 28 juillet sans pour autant décréter que le candidat de l'opposition, Edmundo Gonzalez, est le président élu : c'est le difficile numéro d'équilibriste auquel sont confrontés la plupart des pays occidentaux face à la crise postélectorale au Venezuela.

Jeudi 19 septembre, le Parlement européen a voté une résolution non contraignante proposée par la droite et l'extrême droite reconnaissant Edmundo Gonzalez comme *« président légitime et démocratiquement élu du pays »*. Pour l'heure, aucun pays européen n'a fait ce pas. Si, en Espagne, les deux Chambres ont aussi voté une résolution en ce sens, elles n'ont pas été suivies par le premier ministre, Pedro Sanchez.

A part une quarantaine de pays d'Amérique, d'Asie et d'Afrique, menés par la Russie et la Chine, qui ont, à l'inverse, salué Nicolas Maduro comme le gagnant du scrutin, dans le reste de la communauté internationale, la majorité des pays, Etats-Unis en tête, reconnaissent les *« preuves accablantes »* de la victoire dans les urnes du candidat de l'opposition, exilé à Madrid depuis le 8 septembre. Mais, hormis l'Argentine et le Panama, personne n'utilise le terme de « président élu ».

Les communiqués du Conseil de l'Union européenne (UE) se contentent de noter que *« des copies des procès-verbaux des bureaux de vote publiées par l'opposition* (...) *indiquent qu'Edmundo Gonzalez Urrutia aurait remporté l'élection présidentielle avec une large majorité »*. Début août, Washington précisait que prendre acte de sa victoire ne signifiait pas le reconnaître comme président élu. De fait, le Parlement européen a refusé de voter, jeudi, une phrase qui exigeait de l'UE et des pays membres de le faire.

La différence est subtile, mais de taille. Cela impliquerait, à partir du 10 janvier, jour de l'investiture, de nouer des liens diplomatiques, politiques, commerciaux avec un gouvernement en exil. *« En Europe, pratiquement personne ne veut le faire, car ils ne veulent pas commettre la même erreur qu'avec Juan Guaido »*, explique une haut diplomate espagnole.

« Enorme pression »

En 2019, alors que Nicolas Maduro était investi pour un deuxième mandat après une réélection déjà contestée, l'opposition déclarait un *« vide de pouvoir »* et proclamait *« président par intérim »* celui qui dirigeait alors l'Assemblée nationale : Juan Guaido. A peine dix minutes plus tard, le président américain, Donald Trump, annonçait qu'il reconnaissait le jeune député comme le président légitime. Emmanuel Macron et une soixantaine de dirigeants, dont ceux des autres pays européens, lui emboîtaient le pas.

« En 2019, le gouvernement américain avait exercé une énorme pression sur les Européens pour qu'ils reconnaissent Guaido, et pour faire tomber le régime de Maduro, retrace la diplomate espagnole. *Cette décision a été favorisée par le contexte régional, avec la Colombie, le Brésil et le Chili qui étaient gouvernés par la droite. Mais le "gouvernement" de Guaido, malgré ses ambassadeurs, ses représentants auprès des organismes internationaux, c'était du carton-pâte. »*

HORMIS L'ARGENTINE ET LE PANAMA, PERSONNE N'UTILISE LE TERME « PRÉSIDENT ÉLU » POUR EDMUNDO GONZALEZ

Une vision partagée par un diplomate français : *« C'était une incongruité totale »*, estime-t-il, insistant sur le fait que la France *« ne reconnaît jamais les gouvernements, mais les Etats, et cela est la base de la coexistence pacifique, comme l'avait rappelé le ministre français des affaires étrangères Michel Jobert en 1973, après le coup d'Etat au Chili »*. Le fait de n'avoir pas coupé les ponts avec le régime de Pinochet avait notamment permis d'accueillir à l'ambassade de Santiago des centaines d'opposants et de les exfiltrer en France.

L'expérience Guaido a fait long feu. *« Elle n'a produit aucun des effets escomptés comme la mise en place d'un gouvernement de transition ou des élections libres »*, rappelle Santiago Rodriguez, professeur d'histoire politique à l'université de Carabobo. Dès janvier 2021, l'UE faisait comprendre qu'elle reconnaissait en Guaido un membre important de l'opposition, mais évitait de l'appeler « président par intérim » comme elle l'avait fait jusque-là.

En novembre 2022, Emmanuel Macron s'était adressé à Nicolas Maduro, croisé dans les couloirs de la COP27, en Egypte, en lui donnant du *« président »*, actant ainsi la fin de l'expérience Guaido, entré entre-temps en disgrâce après des soupçons de corruption touchant son entourage. Aujourd'hui, le contexte international est différent de celui de 2019. Washington ne cherche plus à expulser Nicolas Maduro par la force. Si le Chili, la Colombie et le Brésil, désormais gouvernés par la gauche, ne reconnaissent pas non plus sa victoire, Brasilia et Bogota cherchent une solution négociée à la crise.

Une vague de reconnaissance d'Edmundo Gonzalez ne serait pas plus souhaitable que la *« grave erreur diplomatique »* qu'a été celle de Juan Guaido, car cela fermerait *« toute possibilité d'une transition négociée »*, considère Santiago Rodriguez. *« Cela ne doit se faire que si cela a un impact réel sur la possibilité d'un retour de la démocratie au Venezuela*, abonde l'analyste politique Nicmer Evans. *Mais si cela doit compliquer davantage la situation, il faudra se poser la question de reconnaître un gouvernement de facto, et trouver d'autres mécanismes de pression. »*

Si rien ne change d'ici au 10 janvier, M. Maduro *« entamera son troisième mandat constitutionnel et une nouvelle étape d'incertitude commencera »*, souligne M. Rodriguez. Et les pays ne reconnaissant pas sa victoire n'auront pourtant pas d'autre choix, pense le diplomate français, que de prendre acte de sa nouvelle investiture, comme l'a fait Paris de la réélection contestée de Nayib Bukele au Salvador, le 4 février, ou de celle de Vladimir Poutine, le 17 mars. ■

ANGELINE MONTOYA (SERVICE INTERNATIONAL)

LE CONTEXTE EST DIFFÉRENT DE CELUI DE 2019. WASHINGTON NE CHERCHE PLUS À EXPULSER MADURO PAR LA FORCE

VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT LIBANAISE

LIVRE

Sur les présentoirs des librairies, où commence à éclore une série d'ouvrages consacrés à l'attaque du 7 octobre 2023 en Israël et à la guerre de Gaza, dont on célébrera bientôt le premier anniversaire, le livre du journaliste franco-libanais Marwan Chahine, intitulé *Beyrouth, 13 avril 1975. Autopsie d'une étincelle* (Belfond, 560 pages, 22 euros), pourrait intriguer. A quoi bon retracer la genèse d'une vieille guerre, celle qui a ensanglanté le pays du Cèdre entre 1975 et 1990, quand un autre territoire côtier, plus au sud, est enseveli sous les bombes ?

Au regard des quarante mille morts de la bande de sable palestinienne, le propos de cet ancien correspondant de *Libération* au Caire (reconstituer l'attaque, le 13 avril 1975, d'un bus de fedayins palestiniens par des miliciens chrétiens libanais, massacre inaugural de la guerre civile libanaise) pourrait sembler déplacé. Mais c'est tout le contraire : son livre est un récit vagabond formidablement attachant. Entremêlant la grande et la petite histoire, au carrefour de l'enquête, de l'essai et de l'autobiographie, il en dit long, non seulement sur le Liban, mais aussi sur le Moyen-Orient, cette région saoulée de violences, souvent prisonnière de ses mythes et de ses martyrs.



BEYROUTH, 13 AVRIL 1975. AUTOPSIE D'UNE ÉTINCELLE
de Marwan Chahine, Belfond, 560 p., 22 €

« Une guerre des mémoires »

Sur l'affaire de l'autobus criblé de balles, appelé le « Bosta », devenu l'emblème de la guerre civile, au point qu'il fut exposé en public en 2011, chaque camp a sa version, figée dans le marbre. Un guet-apens, arguent les Palestiniens, qui accusent les Kataëb (Phalanges), la principale formation maronite de l'époque, d'avoir délibérément déclenché le conflit. Un acte de représailles spontané, soutiennent de leur côté les chrétiens, qui font valoir que juste avant l'arrivée du bus dans le quartier d'Aïn El-Remmaneh, dans le sud de Beyrouth, leur leader, Pierre Gemayel, aurait échappé de peu à des tirs de fedayins.

« Il n'y a pas de mémoire de la guerre au Liban, mais une guerre des mémoires », souligne Marwan Chahine, alors qu'il s'aventure sur ce champ de mines. Entêté et passionné, l'auteur s'immerge dans la presse de l'époque, exhume les rapports de police et part sur les traces des témoins et des protagonistes du drame qui seraient encore vivants, plus de quarante ans après les faits. Un jeu de piste, raconté d'une plume alerte, à travers la banlieue chrétienne pauvre et les camps de réfugiés palestiniens de Beyrouth, terrains de recrutement, dans les années 1970 et 1980, des *abadaye* (hommes de main), le prolétariat de la guerre civile.

Cette recherche débouche sur des pages saisissantes. Il y a la rencontre avec « Abou Z. », un vieux séducteur édenté et unijambiste, qui se vante d'avoir achevé tous les blessés du bus un par un, un *« grand-papa gâteau qui crache des torrents de fiel »*. Il y a aussi, dans le camp de Chatila, un rendez-vous avec un responsable du Front de libération arabe, groupuscule palestinien, dont le bureau miteux, décoré d'un portrait de Saddam Hussein, *« raconte mieux que n'importe quel essai de sciences politiques le triste destin du nationalisme arabe »*.

A force de collecter les pièces du puzzle du « Bosta », Chahine déterre des non-dits – par exemple le fait que la moitié des vingt-deux morts du bus étaient des Libanais – et démonte des légendes. Il établit qu'au moment où les premiers coups de feu éclatent dans Aïn El-Remmaneh, Pierre Gemayel n'est déjà plus là, et réfute aussi la thèse d'une attaque planifiée. En soulevant chaque pierre l'une après l'autre, il redonne sa cohérence à un événement *« ni réellement intentionnel ni tout à fait accidentel, au croisement de l'ordre et du chaos, du hasard et de la nécessité, avant tout une tragédie »*.

L'amnésie érigée en religion d'Etat

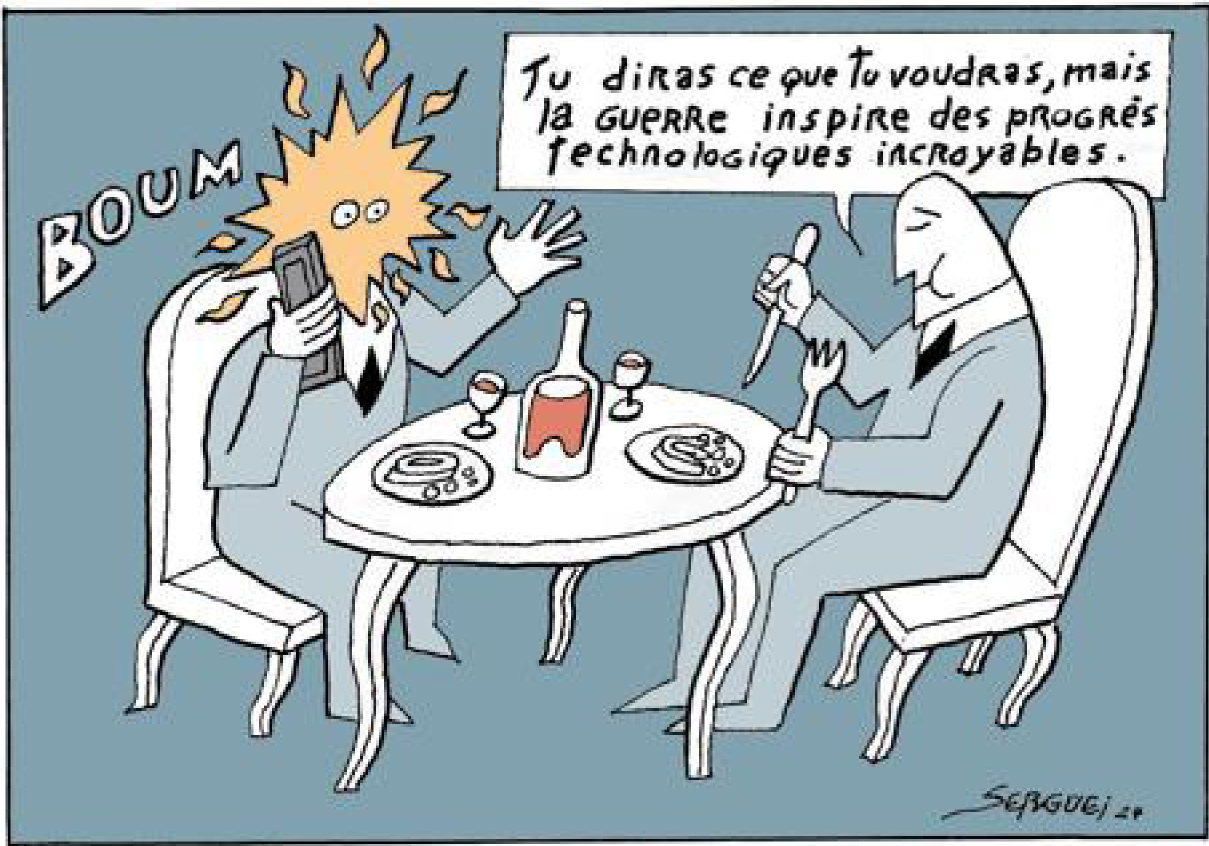
Cependant, Marwan Chahine n'est pas dupe des limites de son entreprise d'établissement des faits. Les *« curetons de la mémoire »*, très peu pour lui. De sa quête, qui devait durer deux semaines et s'est étalée sur près d'une décennie, l'auteur ne cache ni les ressorts intimes – sa volonté de *« mettre des mots sur les silences »* de son père, parti du Liban en 1976 – ni les impasses et les faux-semblants.

Plutôt qu'en limier infaillible, il se dépeint en cousin levantin de Woody Allen, névrosé, trop sensible, un *« gentil traînard »*, qui peine à résister au pouvoir d'envoûtement de Beyrouth et s'égare plus d'une fois dans une obsession proche de la chasse aux fantômes. Dans ce pays à l'identité nationale vacillante, qui a érigé l'amnésie en religion d'Etat, il se cogne au *« pas tout à fait faux »*, trébuche sur le *« presque vrai »* et réalise que la vérité n'est pas hermétique au rapport de force. Son décorticage de la mécanique funeste du 13 avril 1975 est aussi une réflexion sur la manière dont s'écrit l'histoire.

« Une vérité historique ne se fonde pas sur des faits, fussent-ils avérés, écrit Marwan Chahine, désenchanté et lucide. *Seul le désir de vivre ensemble pousse à trouver une version de compromis, véridique ou non. Et dans ce Liban éreinté, ce n'était plus du tout d'actualité. »* Son livre est un fascinant voyage au bout de la nuit libanaise, peuplé de fêlés et de paumés. Une *« plongée dans les entrailles d'un pays malade »*. ■

BENJAMIN BARTHE

Tristes inventions | PAR SERGUEI



OLMSTED, ARCHITECTE DE LA NATURE

LA REVUE DES REVUES

Le paysage est un objet hybride, à la fois territoire matériel et espace rêvé, étendue de nature et fait culturel. Cette dualité est au cœur de la revue *Les Carnets du paysage*, une coédition Actes Sud-Ecole nationale supérieure de paysage qui, depuis 1998, propose une exploration extensive des réalisations, des idées, des œuvres et des projets consacrés au paysage, en France et à l'étranger.

Pour son quarante-cinquième numéro, c'est Frederick Law Olmsted (1822-1903), concepteur de Central Park, à New York, aux côtés de Calvert Vaux, qui est mis à l'honneur. Homme d'un siècle de bouleversements, il multiplie les projets d'avenues et de quartiers résidentiels pour renouveler les paysages des métropoles d'Amérique du Nord. Mais Olmsted était avant tout un *« architecte du paysage »*, activité *« qui relevait aussi bien de la planification, du génie écologique que de l'ingénierie sociale »*, analyse le paysagiste Alexis Pernet. Pour lui, le paysage permet *« d'influer sur le psychisme de la personne sans que celle-ci en soit forcément consciente »*, explique ainsi Catherine Maumi, professeure en histoire et cultures architecturales et qui a participé à faire connaître l'œuvre de l'Américain.

L'« impermanence » des paysages

Ce volume s'attarde aussi sur le contexte dans lequel Olmsted développe sa pensée. Liée au courant de l'hygiénisme, son œuvre laisse une grande place aux enjeux de salubrité, d'aménagement urbain et de flux de transport – avec des conséquences sociopolitiques parfois critiquables.

Dans un article passionnant, l'historienne Sonja Dümpelmann explique que la pensée et l'entretien des paysages – les plantations, par exemple – étaient surtout effectués par des esclaves noirs au XIXe siècle. En développant des formations *« d'architecture du paysage »*, Olmsted a contribué à en exclure les populations noires et indigènes puisque le *« jardinage »* était désormais classé *« dans la catégorie des beaux-arts et réservé à une élite »*.

La revue présente des projets artistiques et scientifiques contemporains qui posent d'autres regards sur l'identité du paysage. Une équipe de chercheurs explore leur *« impermanence »*, à travers des photographies de l'archipel du Svalbard, situé dans l'Arctique, où l'environnement se transforme sous l'action du réchauffement climatique et de l'exploitation minière. De même, le philosophe Guillaume Monsaingeon propose un entretien avec Nicolas Porte, *« repéreur »* pour des films, qui cherche à réconcilier le paysage rêvé du réalisateur et le paysage réel du territoire, afin d'atteindre la *« convergence des imaginaires »*. ■

MANON DUBOC

« Les Carnets du paysage », Sur les pas d'Olmsted, *n° 45, octobre 2024, Actes Sud-Ecole nationale supérieure de paysage, 160 p., 19 €*

Le Monde
Le Carnet

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes

soit par e-mail : carnet@mpublicite.fr
(en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDL)

soit sur le site : https://carnet.lemonde.fr

L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

carnet@mpublicite.fr
https://carnet.lemonde.fr

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Sarzeau. Orsay.

Denise Beaumont,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants
Et ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

André BEAUMONT,
ENS Saint-Cloud 1943,
professeur honoraire
à l'université d'Orsay,

survenu le lundi 16 septembre 2024, à la veille de ses cent un ans.

Un dernier hommage lui a été rendu ce vendredi 20 septembre, à 16 heures, au cimetière Parc de la Grée, à Sarzeau (Morbihan).

Le Bureau international de l'édition française (BIEF),
Le Syndicat national de l'édition,

font part du décès de

Jean-Guy BOIN,
économiste,
ancien directeur général du BIEF,
ancien chef de bureau du livre
au ministère de la culture,
ancien directeur commercial
de La Découverte.

Ils s'associent à la douleur de ses proches.

(*Le Monde* du 19 septembre).

Clermont-Ferrand. Saint-Priest. Saint-Martin-d'Hères. Choulex.

Joseph Brunet-Jailly et Martine,
Agnès Calvet,
Cécile Brunet-Jailly et Jean-Pierre Fouilleul,
Christine et Jacques Descombes,

ont la grande tristesse d'annoncer le décès de leur frère bien aimé,

Jean-Baptiste BRUNET-JAILLY,

survenu le 15 septembre 2024,
à Saint-Pierre-le-Déchausselat,
à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Jean-Baptiste Brunet-Jailly était un spécialiste de langue et civilisation suédoises. Il a traduit en français de nombreux romans d'auteurs suédois en vue, dans les années 1980 à 2000, et trois ouvrages écrits en latin aux 9e, 12e et 16e siècles portant sur les pays du Nord : en particulier, la monumentale « *Description des peuples du Nord* » de l'évêque Olaus Magnus, publiée à Rome en 1555, et jamais traduite intégralement en français depuis lors. Sa traduction, véritable édition scientifique, est parue l'an dernier chez Droz en 3 volumes comptant plus de 2000 pages. L'ouvrage comporte les reproductions des très nombreuses vignettes gravées sur bois dans les années 1550 à Rome et même de la carte marine accompagnant l'original.

L'absoute aura lieu en l'église de Saint-Pierre-le-Déchausselat, située à 11 km des Vans par D350, le 24 septembre, à 9 h 30, suivie à 13 heures, de la crémation au crématorium d'Alès, sis à Saint-Martin-de-Valgalgues (Gard), à 7 km au Nord d'Alès par N106 ou D60.

Brigitte Ledoigt,
sa compagne,
Sibylle et Hubert,
ses enfants,
Louise, Alfred et Rose,
ses petits-enfants,
Virginie,
sa belle-fille,
Hervé et Didier,
ses frères
Ainsi que toute la famille,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jean-François CAILLARD,
professeur honoraire
de médecine et santé au travail,

survenu à Rouen, le 11 septembre 2024, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 23 septembre, à 10 heures, en l'église de Bois-Guillaume.

Bên et Florence,
Tâm et Anne,
ses enfants,
Axelle, Lucas, Théo, Jules et Emile,
ses petits-enfants,
Anna,
son arrière-petite-fille,
Toute la famille
Et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Serge CHAURANG,

survenu le 16 septembre 2024,
dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 27 septembre, à 14 h 30, en l'église de l'Immaculée-Conception, Paris 12e, 34, rue du Rendez-Vous.

Emmanuelle et Camille,
ses filles,
Vincent et Thierry,
ses gendres,
Emma, Rafael et Tom,
ses petits-enfants,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jacques FABRE,
officier
de l'ordre national du Mérite,
directeur général
d'Air France à l'étranger,

survenu le 15 septembre 2024, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

Il reposera auprès de son épouse,

Cécile FABRE MARTIAL,

au cimetière de Sainte-Colombes-des-Bois (Nièvre).

Caen. Mondeville.

Pierrette,
son épouse,
Pauline et Sébastien,
ses enfants,
leur mère, Geneviève Dutillieux,
Romane et Maxence,
ses petits-enfants
et leur père, Éric Girard,
Ses frères et sœurs,
Ses neveux et nièces,
Sa famille
Et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Marc HOUSSAY,

survenu à Caen,
le mardi 17 septembre 2024,
à l'age de soixante-quatorze ans.

Un dernier hommage lui sera rendu le mardi 24 septembre, au crématorium de Caen, à 14 h 15.

Pas de fleurs ni plaques.

Dons bienvenus à l'association Autisme Basse-Normandie.

Antoine Gallimard,
Les Éditions Gallimard,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Vera KUNDERA,

survenu le 14 septembre 2024, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Elle fut l'épouse et le grand amour de Milan Kundera. Elle a veillé sur lui jusqu'au dernier jour et œuvré admirablement au rayonnement de son œuvre romanesque et critique dans le monde, et dans le respect de ses volontés.

Ses cendres seront transférées avec celles de son mari, à Brno (République Tchèque), la ville natale de Milan Kundera.

(*Le Monde* du 20 septembre).

Pierrette Ory,
son épouse,
Emmanuel, Anne,
ses enfants,
Maïa, Saana, Oona,
ses petits-enfants,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jean-Louis ORY,

survenu le 14 septembre 2024, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, à son domicile.

Isabelle Pépin
et ses enfants,
Ses petits-enfants
Et ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Yves PÉPIN,
HEC 1957,

survenu le 14 septembre 2024, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

La cérémonie civile aura lieu au crématorium de Clamart, le mardi 24 septembre, à 11 heures.

emmanipep@outlook.com

Crest (Drôme). Dole (Jura).

Martine de Pouilly,
sa sœur,
Jean-Robert et Sylvie Illaire,
son frère et sa belle-sœur,
Olivier et Manon, Catherine, Florence et Olivier, Nathalie et Olivier, Eric,
ses enfants et beaux-enfants,
Elena, Edouard et Loïc, Luna et Noa, Toscane, Heidi et Avril,
ses petits-enfants,
Ses trois arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Christiane THIEFFRY,

survenu le 16 septembre 2024, à Dole, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Une cérémonie aura lieu le samedi 21 septembre, à 9 heures, au crématorium de Dole, 40, rue des Nouvelles.

Bernard WACH,
vice-président
d'Initiative citoyens en Europe,

est décédé le 12 septembre 2024.

Ses nombreux amis qui ont partagé son parcours militant, associatif et européen depuis les années 1970, s'en souviennent.

souvenirbernardwach@gmail.com

Hommage

FONDATION VAINCRE ALZHEIMER

C'est avec une profonde reconnaissance que la Fondation Vaincre Alzheimer rend hommage à toutes celles et tous ceux qui par **leurs dons et legs** ont contribué à faire avancer la recherche contre la maladie d'Alzheimer.

Fondation Vaincre Alzheimer,
47, rue de Paradis, 75010 Paris.
www.vaincrealzheimer.org
Tél. : 01 42 46 50 86.

Anniversaire de décès

Il y a quatre ans, le 22 septembre 2020,

Gilbert KUBIS

nous quittait.

Jacques Dugravier.

Conférence

inalco

Journées européennes du patrimoine 2024
Visitez
la Maison de la recherche de l'Inalco,
ancien hôtel particulier
construit en 1716
et assistez à une conférence
sur les premiers enseignants
de l'École des langues orientales,
le samedi 21 septembre,
13 heures - 17 h 30,
2, rue de Lille, Paris 7e.
Entrée et visite libres.
Plus d'infos sur **www.inalco.fr**

Communication diverse

S.O.S Amitié

Envie d'être utile ? Rejoignez-nous !

Les bénévoles de SOS Amitié écoutent
par téléphone et/ou par internet
ceux qui souffrent de solitude,
de mal-être et peuvent avoir
des pensées suicidaires.

Nous **recherchons des écoutants bénévoles**
sur toute la France.
L'écoute peut sauver des vies
et enrichir la vôtre !
Choix des heures d'écoute,
formation assurée.

En IdF RDV sur
www.sosamitieidf.asso.fr
En région RDV sur
www.sos-amitie.com

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directrice de la rédaction Caroline Monnot
Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Maryline Baumard, Philippe Broussard, Nicolas Chapuis, Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delcambre, Anne Eveno, Marie-Pierre Lannelongue, Franck Nouchi, Cédric Pietralunga
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann
Directrice déléguée au développement des services abonnés Françoise Tovo
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Kote
Rédaction en chef Laurent Borredon, Emmanuel Davidenkoff (Evénements), Jérôme Gautheret, Michel Guerrin, Nicolas Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (cheffe d'édition), Alain Salles (Débats et Idées)
Direction artistique Emmanuel Laparra
Infographie Delphine Papin
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte
Secrétaire général de la rédaction Sébastien Carganico
Conseil de surveillance Aline Sylla-Walbaum, présidente, Gilles Paris, vice-président



CULTURE | CHRONIQUE

PAR MICHEL GUERRIN

«Kaizen», d'Inoxtag, un mauvais procès?

Quel phénomène! On veut parler d'un documentaire de deux heures trente où l'on voit l'influenceur de 22 ans, Inoxtag, de son vrai nom Inès Benazzouz, pas vraiment sportif mais bien préparé, gravir l'Everest: 8848 mètres. Le film se situe dans les mêmes hauteurs: pas moins de 300000 spectateurs dans les cinémas de France en douze heures à peine, entre la soirée du vendredi 13 et la matinée du samedi 14 septembre, avant que le film, à 14h30, change de support et soit diffusé gratuitement sur YouTube. Où il a atteint le chiffre ahurissant de 26 millions de vues en six jours.

Kaizen. 1 an pour gravir l'Everest déborde de sincérité. Il a autant suscité l'émotion folle des fans qu'une avalanche de critiques. Il est vrai que le héros est à la fois humble et narcissique, vante l'aventure tout en maniant le placement de produits à l'écran, dénonce la montagne polluée et participe à la souillure. Penchons-nous sur une petite révolution: jamais on n'avait sorti un film payant en salle, puis le lendemain gratuit sur YouTube, dans les deux cas avec succès. Les millions de vues sur YouTube disent le tourbillon d'Internet, qu'il faut relativiser un chouïa, une vue étant comptabilisée dès trente secondes de visionnage.

Le résultat au cinéma est plus intrigant. Les fans se sont rués sur les sites de réservation, au point que certains ont disjoncté – il a d'ailleurs fallu ajouter des séances en catastrophe, dans les villes comme dans les zones rurales. Pourquoi un public intensément jeune a-t-il payé une place pour un film qu'il pouvait voir gratuitement le lendemain sur son ordinateur? Pour les gens de cinéma, la réponse est évidente: l'aura inoxydable du grand écran. C'est vrai mais réducteur. Inoxtag a 8,6 millions d'abonnés sur YouTube, 5,9 millions sur TikTok et 5,8 millions sur Instagram. Il peut compter sur eux suivant un attachement communautaire. Ses fans avaient d'abord le désir furieux de participer à un événement collectif, d'en être, de se retrouver. Dans beaucoup de salles, des jeunes applaudissaient.

De la stratégie chez l'influenceur

Kaizen n'est pas qu'un film. C'est aussi une succession étirée de posts façon Instagram, avec pour fil conducteur un exhibitionnisme dont les réseaux sociaux sont friands. C'est autant l'histoire d'une ascension qu'un manuel de développement personnel – son titre est un concept emprunté au manga *One Piece*, visant à s'améliorer de jour en jour pour réaliser ses rêves. La question n'est plus tant de savoir si c'est un film ou s'il est bon, mais s'il change la vie des fans.

Kaizen est si multiple qu'il est brandi par ses producteurs pour réconcilier le cinéma et le numérique, et donc pour exister partout et en même temps: salle, Internet, télévision, plate-forme. C'est ainsi que TF1, en quête d'un public jeune et pour prolonger la fête, le diffusera sur sa plate-forme TF1+ à partir du 28 septembre, puis sur sa chaîne, le 8 octobre, à 23h30.

POURQUOI UN PUBLIC JEUNE A-T-IL PAYÉ UNE PLACE DE CINÉMA POUR UN FILM QU'IL POUVAIT VOIR GRATUITEMENT LE LENDEMAIN?

LE DOCUMENTAIRE D'INOXTAG EST HORS LA LOI. MAIS UN PROCÈS AURAIT UN EFFET DÉSASTREUX POUR LE MILIEU DU CINÉMA

Jusqu'ici, passer des réseaux sociaux à la salle de cinéma n'était pas possible – sauf exceptions expérimentales –, les films de youtubeurs étant surtout proches du bricolage plus ou moins créatif. Inoxtag est le chef d'orchestre d'un film dont le budget se compte en millions d'euros, avec cent personnes au générique, pour un résultat spectaculaire avec des à-pics vertigineux, du suspense, de l'émotion, une image léchée et une musique lacrymale. Ce n'est pas un hasard si, derrière *Kaizen*, on trouve le groupe Webedia, un champion de médias en ligne (dont Allociné) et soutien d'influenceurs, et le producteur et exploitant de salles MK2. Soit deux groupes qui s'évertuent à déverrouiller la porte entre Internet et le cinéma.

Les youtubeurs ont tout à gagner à élargir leur spectre, des sous et de la légitimité. Leur atout premier est d'avoir dans leurs bagages cette jeunesse biberonnée à la culture YouTube. Ils peuvent s'afficher en sauveurs. Car la jeunesse déserte de façon inquiétante les salles. Selon une étude de juin du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), les 15-24 ans sont allés un peu plus de quatre fois au cinéma en 2023. Les absents ont évidemment basculé sur les réseaux sociaux comme TikTok, Twitch ou YouTube.

Alors qu'il vient d'atteindre, en larmes, le sommet de l'Everest, Inoxtag implore ses fans dans le film: *«Arrêtez d'être derrière les écrans!»* Méfions-nous des exhortations. Il faudra bien plus qu'un film pour jeter les jeunes dehors. Et il y a de la stratégie chez l'influenceur. Mais le film révèle bien, à sa façon, un enjeu culturel de taille concernant les jeunes. De son côté, pourtant, le monde du cinéma est plus qu'embarrassé par le phénomène *Kaizen*. Comment ne pas se réjouir que 300000 jeunes débarquent dans une salle, payent une entrée et alimentent la filière? En plus, ils vont découvrir des bandes-annonces, premier vecteur – et de loin – dans le choix d'un film pour un jeune.

Mais voilà, *Kaizen* est hors la loi. Un film ne peut être projeté au cinéma un jour et sur YouTube le lendemain que si la sortie en salle est «exceptionnelle», marginale en somme, soit limitée à 500 séances. S'il y en a plus, il s'agit d'une vraie sortie cinéma, et alors le film doit patienter plusieurs mois avant d'être montré sur une plate-forme. Or il y a eu 900 séances partout en France, qui ont formé un événement aussi important, sinon plus, que la diffusion sur le Net.

Le CNC a dû signaler l'infraction auprès du procureur de la République, le film risquant 45000 euros d'amende. C'est une paille en comparaison des millions engrangés. Surtout, un procès aurait un effet désastreux pour le milieu du cinéma, qui serait accusé d'être antijeunes et déconnecté de la société. Sans oublier que les youtubeurs et leurs communautés se sentent déjà méprisés par le monde culturel. La sagesse serait plutôt que le cinéma et Internet trouvent des passerelles qui conviennent à tous. Mais parlent-ils la même langue? ■

VOITURES ÉLECTRIQUES: NE PAS DÉVIER DE LA TRAJECTOIRE

ÉDITORIAL M

«Encore un instant, monsieur le bourreau!» Une partie de l'industrie automobile européenne semble avoir fait sienne la phrase apocryphe de la comtesse du Barry. Plusieurs constructeurs exercent un lobbying intensif auprès de la Commission européenne pour repousser le délai de mise en œuvre des règles visant à limiter les émissions de CO_2 des véhicules.

Au cœur des inquiétudes, le durcissement de la norme dite «CAFE» (Corporate Average Fuel Economy), qui plafonne le niveau moyen d'émissions de CO_2 par kilomètre et par voiture vendue. Dès 2025, celles-ci doivent être abaissées de 15 % par rapport à leur niveau de 2021. Les industriels qui n'atteindraient pas cette cible encourent de lourdes amendes. A quelques mois de l'échéance, certains constructeurs comme Volkswagen ou Renault risquent de se trouver hors des clous. Un document a été adressé aux services de la Commission pour agiter la menace de «millions» de suppressions d'emplois en Europe au cas où les échéances seraient maintenues.

Ces constructeurs s'estiment placés face à un dilemme: soit payer d'importantes pénalités, soit renoncer à commercialiser des véhicules à combustion thermique pour faire remonter la part des voitures électriques dans leurs ventes globales et passer ainsi la barre fixée par la Commission. Une troisième solution consisterait à racheter des crédits-carbone auprès de constructeurs plus vertueux comme l'américain Tesla ou certaines marques chinoises. Dans tous les cas, le manque à gagner fragiliserait le modèle économique des contrevenants.

Le raisonnement s'appuie sur le fait que les ventes de voitures électriques, après une forte hausse ces dernières années, ont tendance à plafonner et que les projections faites lorsque les nouvelles normes ont été élaborées seraient désormais caduques. Cette logique est pourtant battue en brèche par le constat que certains comme Stellantis (Peugeot, Citroën, Fiat, Chrysler…) ou BMW n'auront aucun mal à respecter la norme CAFE. Ce qui veut dire que la réussite ou l'échec à se mettre en conformité avec les règles européennes dépend surtout de la stratégie propre à chaque constructeur.

Or, ces dernières années, certains ont fait le choix de doper leurs profits en orientant leur gamme vers des gros véhicules à forte marge au détriment de petits modèles plus abordables dont les volumes de vente auraient permis de remplir les critères d'émissions de CO_2 réclamés par l'Union européenne. En faisant le choix d'une rentabilité à court terme, ces constructeurs ne se sont pas donné les moyens d'accompagner l'inéluctable virage vers la voiture électrique, mettant en péril le sort de milliers de salariés.

La Commission européenne a adressé une fin de non-recevoir à la demande de report des échéances. Bruxelles a d'autant plus raison de ne pas dévier de la trajectoire qu'elle s'est fixée que les constructeurs qui ont fait l'effort de se mettre en conformité avec les nouvelles normes n'ont pas à être lésés. Par ailleurs, selon plusieurs experts, le creux du marché actuel n'est que transitoire. Les ventes repartiront dès que davantage de modèles plus abordables seront disponibles.

Cette polémique ne fait que contribuer à entretenir le mythe que le véhicule électrique serait une erreur conduisant à un accident industriel majeur. Or, face à l'enjeu climatique, cette transition constitue la moins mauvaise des solutions. La façon dont la Chine l'a abordée démontre à l'envi qu'elle n'était en rien vouée à l'échec. Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude. Cela vaut aussi pour l'industrie automobile. ■


Publicis Et Nous
QUI CHERCHE L'ORANGE
RETROUVE LE FAUBOURG
HERMÈS
PARIS
Photographie retouchée